BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

J
103
H43
1871

CANADA. PARLEMENT. SENAT.

Procès-verbaux.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 15 Février, 1871.

Mercredi, le quinzième jour du mois de février, dans la trente-quatrième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la foi, étant la quatrième session du premier Parlement de la Puissance du *Canada*, continuée par diverses proclamations jusqu'à ce jour ;

Les Membres présents dans la Salle du Sénat, dans la cité d'*Ottawa*, sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Campbell*,	*Hamilton (Inkerman)*,	*Mills*,
Armand,	*Chaffers*,	*Hamilton (Kingston)*,	*Mitchell*,
Benson,	*Chapais*,	*Holmes*,	*Olivier*,
Bill,	*Cormier*,	*Lacoste*,	*Seymour*,
Botsfod,	*Dickey*,	*Letellier de St. Just*,	*Shaw*,
Bourinot,	*Dumouchel*,	*Locke*,	*Skead*.
Bureau,	*Ferguson*,	*McDonald*,	
Burnham,	*Guévremont*,	*Malhiot*,	

Son Excellence le Très-Honorable *John*, Baron *Lisgar*, de *Lisgar* et *Baillieborough*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du *Royaume-Uni*, de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, de Notre Très-Honorable Chevalier Grand'croix Ordre du Bain, Chevalier Grand'croix de notre ordre Très-Distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada* et Gouverneur et commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard*, etc., etc.. etc., étant assis dans le fauteuil sur le trône, l'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de son* " *Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la Salle du* " *Sénat.*"

Laquelle étant venue avec son orateur.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables Messieurs du Sénat.
Messieurs de la Chambre des Communes.

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous rencontre à cette saison ordinaire et la plus commode de l'année, et dans les heureuses circonstances où se trouve présentement le Pays.

Le confiant espoir que je crus pouvoir exprimer à la clôture de la dernière session qu'il ne serait fait aucune nouvelle tentative de trouble sur notre frontière, devait faire place à un prompt désappointement. La session venait à peine de clore lorsque des bandes de brigands s'assemblèrent en grands nombres dans les limites des *Etats-Unis* et menacèrent le pays d'une nouvelle invasion. Elles osèrent traverser les frontières sur deux points, mais elles furent promptement rencontrées et repoussées, et cela d'une manière si complète et si humiliante que les envahisseurs perdirent tout courage et espoir, jetèrent bas des quantités d'armes, et dans leur fuite allèrent encombrer les villages en arrière de leurs masses affamées et démoralisées. Notre milice se rendit au premier appel aux armes avec un empressement digne d'éloge, et l'esprit qui règne dans le pays grossit ses rangs de volontaires accourus de tous côtés. L'autorité militaire la plus élevée a reconnu comme il convenait la bravoure déployée et le succès remporté en cette occasion, et Sa Très-Gracieuse Majesté les a honorés et appréciés en termes flatteurs. Pour maintenir la milice en devoir actif, le Gouvernement a encouru une dépense considérable au-delà de ce qui avait été pourvu par les votes de la dernière session. Les comptes de la dépense entière pour la défense de la frontière seront mis devant vous, et j'ai l'assurance que vous passerez un Bill pour indemniser le Gouvernement.

Mes prévisions de succès à l'égard de l'Acte passé pour le gouvernement de *Manitoba* et des Territoires du Nord-Ouest, et à l'égard de l'expédition militaire qu'il était nécessaire d'envoyer, se sont heureusement réalisées. Les troupes surmontèrent les difficultés d'une longue et pénible route avec fermeté et intelligence. Elle ne rencontrèrent aucune opposition armée, et les habitants firent un accueil cordial à leur arrivée. Le peuple de la nouvelle province est entré sous la constitution qui lui fut accordée l'année dernière, dans l'accomplissement des devoirs d'un gouvernement libre, et tout fait espérer qu'il entre résolument dans une carrière de paix et de prospérité.

La Législature de la Colombie Britannique a passé une Adresse à Sa Majesté demandant admission dans l'Union aux termes et conditions y mentionnées. Tous les papiers se rapportant à ce sujet important vous seront soumis et toute votre attention y est appelée. J'espère que vous serez d'avis que ces termes sont assez juste pour vous justifier de passer une semblable adresse, de manière que les limites du *Canada* puissent, à un jour prochain, s'étendre des bords de l'Océan Atlantique d'un côté jusqu'à ceux du Pacifique de l'autre.

Si une telle adresse est adoptée, il vous faudra prendre les mesures propres à assurer de bonne heure l'exploration et l'étude pour un chemin de fer Intercolonial en vue de sa construction conformément aux termes de l'Union.

L'acquisition des Territoires du Nord Ouest impose au Gouvernement et au Parlement de la Puissance le devoir d'en assurer le prompt établissement en encourageant l'Immigration. On ne saurait mieux remplir ce devoir qu'en suivant une politique libérale dans la concession des terres, et en ouvrant des communications à travers notre propre pays jusqu'à *Manitoba*. Les moyens proposés pour arriver à ces fins seront soumis à votre considération.

Le Gouvernement de Sa Majesté s'est décidé à référer la question des pêcheries, ainsi que les autres questions pendantes entre les deux pays, à une Commission Conjointe, à être nommée par le Gouvernement de sa Majesté et le Gouvernement des *Etats-Unis*. Le *Canada* sera

représenté dans cette Commission. Cette manière de traiter les diverses matières en contestation en amènera, j'espère, l'ajustement satisfaisant. Le *Canada* n'avance aucune demande au-delà de celles auxquelles il a clairement droit d'après les traités et le droit des gens. Il n'a poussé aucune réclamation jusqu'à l'extrême, et il n'a cherché qu'à maintenir les droits de son propre peuple avec justice et fermeté, mais dans un esprit amical et modéré, et avec tout le respect qui est dû aux puissances étrangères et aux obligations internationales. Le pays doit des remerciments à l'Amiral de la station et à ceux qu'il commandait, pour l'assistance précieuse et efficace qu'ils ont rendue à nos croiseurs pendant la dernière saison, pour le maintien de l'ordre et pour la protection des pêcheries littorales contre tout empiètement.

La perspective de l'adoption d'un cours monétaire international dans l'état actuel de l'Europe, parait si éloigné, que je recommande à votre considération la convenance d'assimiler la monnaie de la Puissance sans plus de délai.

L'extensien à *Manitoba* des lois de milice et autres lois de la Puissance, et leur adaptation à la condition présente de cette jeune Province, demanderont votre attention.

Le recensement décennal sera pris le troisième jour d'Avril prochain, et l'on croit qu'il a été adopté un système plus complet et plus exact qu'aucun de ceux qu'on a suivi ci-devant. Il pourra être nécessaire d'amender l'Acte de la dernière session à quelques égards.

Entre autres mesures il vous sera présenté des Bills au sujet des Elections Parlementaires, des Poids et Mesures, des Compagnies d'Assurance, des Banques d'Epargnes, et pour la refonte et l'amendement des Lois d'Inspection.

Messieurs de la Chambre des Communes :

J'ai donné ordre que les Comptes Publics fussent mis devant vous. Vous apprendrez avec plaisir que le revenu de l'année dernière a excédé l'estimation qui en avait été faite, et que la perspective pour l'année courante est si encourageante que, malgré les améliorations publiques considérables qu'on a en vue, vous serez probablement en état de diminuer la taxation du Pays.

Le Budget pour l'année prochaine vous sera soumis, et j'ai l'assurance que vous serez d'avis, que les subsides que vous serez appelés à voter, pourront être accordés sans inconvénient pour le peuple.

Honorables Messieurs du Sénat : et

Messieurs de la Chambre des Communes :

En mettant devant vous ces divers et importants sujets, j'ai la pleine confiance qu'ils attireront la plus mûre attention de votre part, et je prie Dieu que le résultat de vos délibérations soit, avec la grâce divine, favorable à tous égards à l'avancement et au bonheur du pays.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allée.

PRIÈRES.

L'honorable président a informé la Chambre qu'une commission sous le grand sceau avait été émise, nommant *Robert LeMoine*, écuier, greffier du Sénat.

La commission du greffier a été alors lue.

Ordonné, Qu'elle soit inscrite au Journal et elle est comme suit,

CANADA.

LISGAR.

[L. S.]

Victoria par la Grâce de Dieu, Reine du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A *Robert LeMoine* écuier, de la cité d'*Ottawa*, dans la province d'*Ontario*, et à tous ceux que ces présentes verront ou qu'icelles peuvent concerner :

SALUT :—

Sachez, qu'ayant confiance dans votre loyauté, intégrité et habilité, nous avons nommé et constitué, et par ces présentes nous vous nommons et constituons, vous le dit *Robert LeMoine*, à la charge et place de greffier du Sénat du *Canada*, en remplacement de *John Fennings Taylor*, écuier, demissionnaire, et pour remplir tous et chacun les devoirs appartenant à la dite charge.

Vous aurez et remplirez la dite charge et place par vous-même, le dit *Robert LeMoine*, et votre député et députés compétents, durant Notre Plaisir Royal et votre résidence en notre Puissance du *Canada*, avec tous et chacun les droits, pouvoirs, autorités, profits et émoluments qui appartiennent à la dite charge et place de greffier du Sénat du *Canada*, ou qui de droit devront appartenir à icelle.

En Foi de Quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. TÉMOIN Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN BARON LISGAR de *Lisgar* et *Baillieborough*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et Baronnet, un des membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'Ile du *Prince Edouard*.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité d'*Ottawa*, ce *vingt-huitième* jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze et de Notre Règne la Trente-Quatrième.

Par Ordre.

J. C. AIKINS,
Sécrétaire d'Etat.

JOHN A. McDONALD,
Procureur-Général, *Canada*.

L'honorable Président a informé la Chambre que, d'après l'usage du Parlement, le greffier du Sénat est tenu de prêter serment d'office devant le chancelier ou l'honorable Président de cette Chambre.

Le greffier du Sénat a alors prêté et souscrit le serment suivant :

Vous serez vrai et fidèle et vous porterez fidélité à Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, et à ses héritiers et successeurs. Vous ne connaîtrez rien de préjudiciable à Son Altesse, à sa Couronne, ses biens et sa dignité royale, sans vous y apposer de tout votre pouvoir, et en toute célérité vous en avertirez Sa Grâce, ou au moins quelqu'un de son conseil, de manière qu'elle puisse en être informée. Vous servirez aussi bien et fidèlement Son Altesse dans la charge de greffier du Sénat du *Canada*, de service auprès du Sénat de cette Puissance, tenant des procès-verbaux fidèles des choses faites et passées en icelui. Vous garderez le secret sur les affaires qui seront traitées dans son dit Sénat, et ne les révélerez, avant qu'elles ne soient publiées, qu'à ceux auxquels elles doivent être révélées ; et généralement vous ferez et exécuterez bien et fidèlement tout ce que vous aurez à faire dons l'exercice de la charge de greffier du dit Sénat. Dieu vous soit en aide.

ROBERT LEMOINE.

Assermenté ce 15e jour de Février 1871, devant moi,
Joseph Cauchon,
Président.

L'honoroble Président a présenté à la Chambre, le rapport du Greffier de la Couronne en Chancellerie, anonçant que les Messieurs dont les noms suivent ont été appelés au Sénat, *Jeremiah Northrup*, écuier, de la cité *Halifax*, *Nouvelle-Ecosse*, à la place de l'honorable *John William Ritchie*, d'émissionnaire.

L'hon. *Alexander Macfarlane*, de *Wallace*, dans la provinee la *Nouvelle-Ecosse*, à la place de l'hon. *Jonathan McCully*, démissionnaire, *Ezra Churchill*, écuier, de *Hantsport*, dans la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, à la place de l'hon. *John H. Anderson*,, décédé.

Frank Smith, écuier, de la cité de *Toronto*, dans la Province d'*Ontario*, à la place de l'hon. *Walter McCrea*, démissionnaire.

L'hon. *Ebenezer Perry*, de *Cobourg*, dans la Province d'*Ontario*, à la place de l'hon. *George Crawford*, décédé.

Et l'hon. *Louis Panet*, de la cité de *Québec*, dans la Province de *Québec*, à la place de l'hon. *Antoine Juchereau Duchesnay*, démissionnaire.

Ordonné, que le dit rapport reste sur la table.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit;

Lorsque l'honorable *Alexander Macfarlane* a été introduit entre les honorables messieurs *Botsford* et *Holmes*.

L'hon. M. *Macfarlane* a présenté le bref de Sa Majesté l'appellant au Sénat: le dit bref a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:

CANADA.

[L. S.] JOHN YOUNG.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fdèle et Bien-Aimé l'Honorable *Alexander McFerlane*, de notre Province de la Nouvelle-Ecosse, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à-propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons le dit Honorable *Alexander McFarlane* que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, et tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du *Canada*: Notre Frère Fidèle et Bien-Aimé le très Honorable Sir *John Young*, Baronet, un des membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand'Croix de Notre Très Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très Distingué de St. Michel et St. Seorge, Gouverneur Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans la cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du Canada, le dixième jour d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-dix et de notre Règne le trente quatrième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN
Greffier de la Couronne en Chencellerie, *Canada*.

L'honorable M. *Macfarlane* s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant *Robert LeMoine*, Ecuier, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat a déposé sur la table le certificat de l'un des commissaires, énonçant que l'honorable *Alexander Macfarlane*, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification conformément à l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit;

Lorsque l'honorable *Jeremiah Northrup* a été introduit entre les honorables Messieurs *Locke* et *Dickey*,

L'honorable M. *Northrup* a alors présenté le bref de sa Majesté, l'appelant au Sénat; il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:

CANADA.

JOHN YOUNG,

[L. S.]

Victoria, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irelande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien aimé *Jeremiah Northup*, Ecuier, de notre Province de la *Nouvelle-Ecosse*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT:—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit *Jerémiah Northup*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir JOHN YOUNG Baronnet, un des membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'-Croix de Notre Ordre Très-distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, le dixième jour d'octobre, l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante et dix, et de Notre Règne, la trente-quatrième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable M. *Northup*, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant *Robert Lemoine*,, Ecuier, l'un des commissaires nommés à cet effet. et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable *Jeremiah Northup*, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un Membre qui se présentait pour être introduit ;

Lorsque l'honorable *Ebenezer Perry* a été introduit entre les honorables Messieurs *Campbell* et *Burnham*.

L'honorable M. *Perry* a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat ; il a été alors lu par le Greffier, il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Jonrnal, et il est comme suit :—

CANADA.

LISGAR.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable *Ebenezer Perry*, de notre Province d'*Ontario*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons réposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada ;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons le dit Honorable *Ebenezer Perry*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *CANADA*. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN BARON LISGAR DE LISGAR ET BAILLIEBOROUGH, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, dans la Pairie du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et Baronnet, l'un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très-Distingué de *Saint Michel* et *Saint George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, ce deuxième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze et de Notre Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable M. *Perry*, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant *Robert Lemoine*, Ecuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable *Ebenezer Perry*, l'un des membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé " Acte pour amender " l'acte des clauses refondus des chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport du discours de son Excellence prononcé du Trône, et il a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Holmes*, il a été *Ordonné*, que la Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général, vendredi prochain.

Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur-Général soit imprimé dans les deux langues, pour l'usage des Membres.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que tous les Membres présents durant la présente session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les priviléges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre, quand et comme il le jugera nécessaire.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell ;* du Conseil Municipal du Comté de *Frontenac.*

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

AU SÉNAT DE LA PUISSANCE DU CANADA RÉUNI EN PARLEMENT.

LE RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE SUR L'ÉTAT DE LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Votre Bibliothécaire a la satisfaction de pouvoir annoncer que le département des Travaux Publics a contracté des engagements pour la construction immédiat de la nouvelle Bibliothèque. On est en ce moment à préparer la pierre qui doit servir à la maçonnerie, laquelle sera continuée aussitôt que la saison le permettra. En attendant, des difficultées considérables se font sentir pour placer, dans les chambres déjà encombrés, les livres ajoutés chaque jour a notre collection, difficultés qui ne disparaîtront qu'après l'achèvement de la nouvelle batisse.

Dans le choix des livres ajoutés cette année à la Bibliothèque, on a cru devoir donner une attention particulière à la mécanique et au génie civil, à cause des demandes considérables et toujours croissantes chez les personnes qui fréquentent la Bibliothèque, de renseignements se rattachant à ces branches de connaissances, votre Bibliothécaire a donc acheté des séries complètes des *Minutes of proceedings of the institutions of Civil Engineers*, depuis 1837 ; du *Journal of the Franklin Institute of Pennsylvania*, depuis 1826, du *Scientific American* depuis 1857, publications scientifiques de la plus grande utilité pratique, et qui, par leur prix et leur importance, ne sauraient être à la porté des fortunes ordinaires.

Grâce à la libéralité du gouvernement de Sa Majesté, la bibliothèque s'est enrichie de plusieurs dons d'une grande valeur, au nombre desquels se trouve une série complète des Cartes de l'Amirauté (*Admiralty charts*) publiées depuis 1855, et un ouvrage magnifiquement illustré sur les tribus indigènes de l'Inde, deux ouvrages qui demandent une mention spécial. Ces dons ont été obtenus par l'entremise de Son Excellence le Gouverneur-Général qui a bien voulu se charger de transmettre la requête de votre Bibliolhécaire aux autorités impériales, en y ajoutant le poids de sa recommandation.

Votre bibliothécaire regrette que en conséquence de la guerre qui sévit malheureusement en Europe, il n'ait pas été possible de faire venir de livres de Paris, depuis le mois de septembre dernier. Les additions faites à la partie française ont donc dû nécessairement être moins nombreuses qu'auparavant. Sous tous autres les rapports votre Bibliothécaire se flatte

que les auditions faites à la Bibliothèque seront trouvées satisfaisantes. Un petit catalogue de ces additions a été imprimé, pour être distribué aux membres.

Les dépenses de la Bibliothèque ont été strictement maintenues dans les limites de l'allocation parlementaire ; et après le paiement des sommes dues, il restera une balance suffisante pour faire face aux dépenses du reste de l'année fiscale.

Des listes des dons reçus et des livres déposés en vertu de l'acte de la propriété littéraire, sont annexées à ce rapport.

Le nombre des volumes composant la bibliothèque, à la date du dernier rapport, était estimé à 63,000. Depuis cette date, environ 2,150 ont été ajoutés, ce qui fait un total de 65,150.

Le tout respectueusement soumis.

ALPHEUS TODD,
Bibliothécaire.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT,
15 février 1871.

DONS FAITS A LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT, DEPUIS LE 15 FEVRIER 1870.

Par l'honorable maître des Rôles de la *Grande-Bretagne* :

Cronicles and memorial of Great Britain and Ireland during the middle ages, environ 100 volumes déjà publiés. (Ces volumes ont été reçus en différents temps depuis douze ans ; le don n'a pas encore été mentionné au Parlement).

Calendars of State Papers et autres ouvrages servant à éclaircir l'histoire d'*Angleterre* ; publieés sous la direction du maître des Rôles . reçus pendant l'année dernière, 43 volumes.

Par le bureaux de l'amirauté, par l'intermédiaire de Son Excellence le Gouverneur-Général :

Une série de cartes géographiques et marines, publiées par le bureau de l'amirauté depuis 1855, étant la suite de la collection donnée à la bibliothèpue par le gouvernemet de Sa Majesté, cette année là.

Par le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour l'*Inde*, par l'intermédiaire de Son Excellence le Gouverneur-Général :

The people of *India* : Série de 226 illustrations photographiques des races et des tribus de l'*Hindoustan*, 4 volumes, 4to

Par le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour affaires étrangères :

British amd foreign state Papers, vol. 54.

Par le département de l'intérieur, *Washington* :

Congressional documents, pour les sessions de 1866-7, 1867 et 1867-8, 47 volumes.

Congressional documents, 3e session, 46e congrès, 28 volumes.

United States Statutes pour 1867.

Par le département du Trésor, E. U.

Report of special commissioner of the Revenue, ou commerce, etc., of *United States*, pour 1869.

Report of the Secretary of the Treasury on finance for 1870.

Par le Sénat des Etats-Unis :
Claims against Great Britain, 5 vols., 1869.
Senate Journals, Reports et divers Documents, pour les sessions de 1867-8 et de 1868-9, 8 volumes.
Reports of United States Commissioners to the Paris Exhibition 1867, 6 volumes.

Par l'honorable Horace Capron, Commissaire d'Agriculture, Washington :
Annual Reports of the United States Department.
Department of Agriculture for 1865, 1866, 1867 et 1868.

Par la Smithsonian Institution, *Washington* :
Smithsonian Contribution to knowledge Vol. 16.
Smithsonian Miscellaneous collections Vols. 8 et 9.

Par la Législature de l'Etat de *New-York* :
Legislative Journals and Documents pour 1869, 23 Volumes.
Barbour's Law Reports, Vol. 54.
Lansing's Law Reports, Vols. 41 et 42.
Legislative Manual, 1870.
State Laws pour 1870, 2 Volumes.
New-York Reports, Vols. 41 et 42.
De l'Etat du Connecticut :
Laws, Journals of both Houses and Legislative Documents of Connecticut pour 1869, 1870.
Reports of State Board of Agriculture pour 1868 et 1869. [Deux exemplaires.]
Catalogue of Connecticut volunteer organizations.
Collections of State Historical Society, Vol. 2.
Colonial Records, 1706-1716.
State Law Reports, Vol. 35.

De la Commonwealth du *Massachusetts :*
State Laws 1868 et 1869, 2 Vols.
Law Reports by *Gray Allen* &c. 6 Vols.
32e et 33e Reports of Education Board.
5e et 6e Reports of Board of State Charities.
Special Laws, 1860-1865 et 1854-1859. 2 Vols.
Divers Rapports, 3 Vols.
Gould's Report on the Invertebrata of *Massachusetts ;* publié par *Binney.*

Par l'Etat de la *Pennsylvanie :*
Executive Documents 1869.
Senate and House Journals and Legislative Documents 1870.
Laws passed in 1870.
State Schools Report for 1869.
Wickersham's Common School Laws of *Pennsylvania*, 1870.
Smull's Legislative handbook, 1870.
State Report on Railroads, Canals & Telegraphs, pour 1869.

Par l'Etat du *Michigan :*
State Law Reports, Vols. 17 et 18.
Laws passed in 1869 et 1870, 4 Vols.
School Laws with Notes &c., 1869.
Joint Documents of the State pour 1869.

Par l'Etat du *Vermont :*
State Laws and Legislative Journals pour 1868 et 1869. 6 Vols
Legislative Documents pour 1869. Annual Reports pour 1870.
Vermont Law Reports vols. 41 et 42, Directory pour 1869.
Registration Reports pour 1867 et 1868.
State historical Sciety Collections, Vol. 1—1870.

Par l'Etat de l'*Ohio :*
Executive Documents 1868 et 1869. 4 Vols.
Senate and House Journals 1869. 2 Vols.
Laws passed in 1868 et 1869. 2 Vols.
State Laws Reports. Vol. 18.
Agricultural Report 1868.
Statistical Report pour 1869.
Report on Railroads et Telegraphs, pour 1869 et diverses brochures non reliées.

Des Syndics de l'hôpital de la cité de *Boston :*
Premier rapport des médeins et des chirurgiens de cette Institutions, 1870.

Par la bibliothèque des Marchands de *New-York.*

Supplementary Catalogue de mars 1866 à mars 1870.

Par la cité de *Toronto :*
By-laws of the City of *Toronto :* une édition complète, avec un petit volume contenant les règlements d'utilité pratique et d'application générale, 1870.

Par le Dr. *J. B. Akins,* commissaire des archives publiques de la *Nouvelle-Ecosse :*
Nova Scotia Archives 1714—1761. Publié par autorité 1869.

Par la Société littéraire et historique de *Québec :*
Transaction de la Session de 1869–70 (deux exemplaires).

Par les Editeurs, *Londres :*
Viscount Milton on the *San Juan* Water *Boundary;* publié par MM. *Cassell* & Co. 1869.

Par *X. J. Morgan,* Ecuier:
Diverses brochures canadiennes.

Par *Walker Chesterton,* Ecuyer:
Une chromo-lithographie, emblême du Te Deum, dessin de *E. Chesterton,* Ecuyer, 1868 (encadré).

Par leurs auteurs respectifs:
The Spanish Conquest of *New Mexico* by general *W. W. H. Davis,* U. S. A. 1869.
Une carte sphérique du globe, en feuilles, par *R. McCalmont,* Ecuyer, par l'intermédiaire de Sir *A. T. Galt,* M. P., 1869.
Rapports de *Patterson,* sur le commerce du *Canada,* et particulièrement sur celui de *Montréal* pour 1869, (deux exemplaires.)
Overland route through *British North America,* avec une carte, par *Alfred Waddington,* 1868.

Sketch of the proposed line of overland Railway through *British North America*, par *Alfred Waddington*, 1869.

On the Gold fields of *British Columbia* par *Alfred Waddington*, (imprimé dans la Colonie.)

Historic and Antiquarian scenes in *Brooklyn* &c., par *T. W. Field*, 1868.

The Battle of *Long Island*, avec un récit préliminaire par *T. W. Field*, 1869.

Life, Works and family history of Sir *John Fortescue*, Lord Chief Justice of *England*, and Lord Chancellor to King *Henry* the Sixth, by *Thomas* (*Fortescue.*)

Lord *Clermont*, 2 Vols. folio, *Londres* 1869, exemplaire d'une édition privée, à faible tirage.

The Proceedings of the Canadian Eclipse party 1869, by Commander *Ashe*, Director of the *Quebec* observatory, Introduction to the Language and literature of *Madagascar*, by the Revd. *Inlius Kessler*, *Londres* 1870.

Listes des ouvrages déposés à la bibliothèque du Parlement (par l'intermédiaire du département de l'agriculture et des statistiques) en conformité de la loi de la propriété littéraire et artistique, depuis le 15 février 1870, avec les numéros d'ordre qu'ils portent dans le registre du bureau d'enregistrement des droits d'auteur :—

No. 99. Une petite lithographie représentant le cauvent des Sœurs, à *Montréal*—enregistrée aux noms de *Burland*, *Lafricain* et Cie.

100. " Katie Johnston's Cross, a Canadian Tale, " par *A.-M. M.*—enregistré au nom des éditeurs *James Campbell* et fils, *Toronto*.

101. Sous ce numéro se trouve " non pas un livre, mais un buste, dont l'auteur n'était pas tenu par la loi de faire le dépôt. " Note de l'assistant au ministère de l'agriculture.

102. " A life Idyl. A poem,"—par "Mrs. *F. G. Willard*"—enregistré sous les noms des éditeurs *Alex. Lawson* et *Alex. Mars* imprimeurs d'*Hamilton*, Ontario, 1869.

103. " Dominion State Ball Galop, " composé et dédié à S. A. R. le prince *Arthur* par *G. Raiveri*—éditeurs : *J. L. Orme* et *Fils*, *Ottawa* 1870.

104, 105, 106. Trois photographies-vignettes de *S. A. R.* le prince *Arthur*—publiées par *William Notman*, photographe, *Montréal* 1869.

107. Photpgraphie du Rév. Père *Chocarné*.—publiée par *Louis Desmarais*, photographe, *Montréal*, 1870.

108. Photographie du Révd. Père *Chocarné*,—publiée par le même.

109. Eléments de botannique et de physiologie végétale, par l'abbé *Ovide Brunet* *Québec* 1870,

110. Titre et courte analyse d'un livre intitulé " *Universel Knowledge or the Principles Creation and Revelation*, " devant paraître sous forme d'articles. Voir la Sect. 13 de l'acte de la propriété littéraire et artistique de 1868.

111. " *The Dominion Songster*," par *W. O. Parking* et *J. B. Norton ;* éditeurs *Connelly* et *Kelly*, *Halifax N.-E.* 1870.

112. "Profit, Discount and Interest Tables ; also a Table reducing Lors," par *Geo. Cunning*—publiée par la compagnie d'Imprimerie du Globe, *Toronto*, 1870.

113. Code civil du *Bas-Conada*, 2e édition, avec notes, par *Thomas McCord. Dawson Frères*, *Montréal* 1870.

114. " *The Ontario Cabinet Jawyer* : A handy book of legal forms, etc." par *John Whitley*, éditeurs : *A. Lovell et Cie.*, *Toronto*, 1870.

115. " Cartes des territoires du Nord-Ouest de *Laurie*, compilée par *D. Codd*, *Ottawa*, et litographiée à *Montréal* 1870—*Dawson* édi. in 12.

116. " *Beebe's Business Directory of Population*, 1870." Feuilles de formules sur toile.

117. " *Anlytical Cash Journal*, prepared and arranged for the use of Members of the Legal profession County Officials, etc.", par *W. R. Hughes*, *Toronto*, 1870 (modèle de livret en blanc et réglé.)

118. "Mental Almanac" par *J. S. Detlor*, (carte),
119. Tarif des droits de douane du *Canada*, 1870, tiré des sources officielles, par *James Barry, Montréal*, (feuille).
120. "A Gallery of distingnished men," par le Révd. *E. Barrass*. Imprimé à *Napanee*, Ontario, 1870.
121. "Patentee's Manual for the Dominion of Canada," par *C. Legge*, 1870, (brochure).
122. Photographie de M. *Charles McCue*, âgée de 114 ans, par *F. G. Lewis*, photographe, *Ingersoll*, Ont., 1870, (vignette).
123. "Prince *Arthur* Galop," composé par *H. Gowan* et exécuté par le corps de musique de *Gowan*, au bal des citoyens et au bal d'Etat donnés en l'honneur de *S. A. R. le* Prince *Arthur*, à *Ottawa*, en 1870, (3 pages de musique).
124. Le Pélérinage de la bonne Ste. Anne, par l'abbé *H. R. Casgrain*, 18o, *Québec*. 1870.
125. "Customs Tariff, Excise and Export duties, regulations, &c., Dominion of Canada,' 1870; compilé par *James Barry, Montréal*, (brochure).
126. Liste annuelle de la milice active du Canada, mai 1870. Imprimé par *John Lovell, Montréal*.
127. "Payson, Hunton & Scribner's National System of Penmanship, in 12 numbers; revised and improved specimens of Nos. 1 to 6 and 12; " déposé par *C. C. Woolworth*, 1870.
128. "School History of Canada" à l'usage des écoles élémentaires et des écoles modèles —préparé par le Dr. *H. H. Miles*; éditeurs: *Dawson* et Frères, *Montréal*, 1870.
129. Analyse du roman de *Wilkie Collins*, "Man and Wife", déposé au bureau d'enregistrement des droits d'auteur. L'ouvrage complet a été subséquemment enregistré: voir No. 134.
130. Carte chronographique sur coton glacé, avec enluminures; accompagnée d'une explication écrite sur une feuille de papier. Nouvelle-Ecosse, 1870.
131. "Instructions for using, *Evans, Dobbie & Co's* Universal Antiseptics;" (4 pages).
132. "The Prophecy of Merlin, and other Poems", par *John Reade*; éditeurs; *Dawson* et Frères, *Montréal*, 1870.
133. "Specifications and instructions for constructing and working *Hough's* soper improved Bee-hive;" enregistré sous le nom de *W. S. Hough*,, *Sarnia*, 1870. (Petite brochure).
134. "Man and Wife, a novel," par *Wilkie Collins*, imprimé par *Hunter* et *Rose*, *Toronto* et *Ottawa*, 1870.
135. "The Child's History of Canada," à l'usage des écoles élémentaires, par le Dr. *H. H. Milnes*; éditeurs *Dawson* et *Frères, Montréal*, 1870.
136. "Kuklos, an experimental investigation into the relationship of certain lives," par *John Harris*. Première partie. Imprimé par *John Lovell, Montréal*, 1870.
137. "History of the Methodist Episcopal Church in Canada," par *Thomas Webster*, imprimé au bureau du "Canada Christian Advocate," *Hamilton*, 1870.
138. Image photographique de la première assemblée générale de l'église presbytérienne du Canada, tenue dans l'église de Knox en juin 1870, sous la présidence du Révd. Dr. *Willis*. Photographié par *Ewing, Toronto*. (grand carton).
139. "The Improved House keepers Diary or Register of Family Expenses". Compilé par *Dawson, Foster* et Cie, et publié par *Copp, Clark* et Cie., *Toronto*, 1870.
140 et 141. Vues de l'extérieur et de l'intérieur du Temple de *Solomon*, à Jérusalem, etc.; 2 grandes gravures faites par *J. I. Rolph, Toronto*, et enregistrées sous le nom de *James B. Lazier*, 1870.
142. "New Series Drawing Books", No. 1, 2, 3, 4, 5, 9 et 10, (oblongs et sous carton), par *W. N. Bartholomew*, "The Teaches Guide" destiné à accompagner les cahiers 1, 2 et 3 de cette série; par le même auteur; "Primary School Drawing Cards", Nos. 1 et 2 (contenant chacun 12 cartes); "A Teachers Guide", pour ces cartes, par Miss. *J. H. Stickney*. Ouvrages enregistrés sous le nom de *Calvin Colton, Woolwooth*, 1870.

143. " Elementary French Grammar, with exerces," par *N. Duval*, Editeurs *Dawison* et Frères, *Montréal* 1870.
144. " Family Prayers " par le très-révér. *Ashton Oxenden* (évêque de *Montréal*). Imprimé par *G. A. Taylor* et Cie., *London, Ontario*, 1870 (brochure).
145. " First lessons on Agriculture, for Canadian Farmery and their family," par *Egerton Ryerson*. Imprimé par *Copp, Clark* et Cie., *Toronto*, 1870.
146. " The Champion Interest Tables " Par suite de l'annulation immédiate de l'enregistrement, il n'a pas été transmis d'exemplaire de cet ouvrage à la Bibliothèque.
147. " Ville-Marie, or Montréal pass and present," par *Alfred Sandham*. Editeurs *George Bishop* et Cie., *Montréal*, 1870.
148. Traités d'arithmétique commerciale, de mensuration et de comptabilité par les Frères des Ecoles Chrétiennes, *Québec. C. Darveau*. Enrégistré par *E. Gagnon*, 1870.
149. Introduction au traité d'arithmétique par les Frères des Ecoles Chrétiennes, Enrégistré par *E. Gagnon*, 1870.
150. Tableau généalogiques des Familles, imprimé par *Leggo* et Cie., *Montréal*, Enrégistré par le Révd. *Cyprien Tanguay*, 1870 (feuille.)
151. Photographie de la célébration à *Fergus, Ontorio*, de l'ouverture du chemin de fer de *Wellington, Grey* et *Bruce*, le 13 septembre 1870; enrégistré par *James Morton* photographe (sur grand carton.)
152. *Kingsley, Charles*. Self instructor on lumber surveying. *Cambridge, Mass.*, 1870. Enregistré par l'auteur.
153. *Wotherspoon, Ivan*. Index to the Code of Civil procédure of *Lower-Canada* publié par *Dawson* frères, *Montréal*, 1870.
154. Carte géographique des septs premiers degrés de la maçonnerie, par *P. T. Dulithy* d'*Oshawa, Ontario*. Lithographié par *J. T. Rolph, Toronto*, 1870.
155. Vue de la cité de *Montréal*. Gravure sur bois enregistrée sous le nom de MM. *Penny, Wilson* et Cie, *Montréal*, 1870.
156. Huit portraits photographiques d'une dame, dans différentes poses : pris sur le même négatif (un verre) en une sule opération, par *R. R. MacLellan*, photographe, 1870 (sur carton circulaire.)
157. *Hammond*, Dr. *R. A.* Life and writings of *Dickens*, publié par *A. H. Hovey, Toronto*, 1871.
158. *LaRue, H.* Petit Mannuel d'Agriculture à l'usage des écoles, *Québec*, 1870, (brochure).
159. Statuette of *Charles Dickens*, enregistrée par *R. R. MacLellan, Halifax*, 1870.
160. *Kerr, W. H.* The Magistrates' Acts of 1869, *Dawsons, Montréal*, 1871.
161. Test type for fitting *Lazarus* et *Morris*, perfected spectacles, *Mayer*, 1870. (sur un carton.)
162. *Johnson's* Chart of Exchange, Interest, &c. Tables, *Montréal*, 1871, (sur un carton).
163. Manual of Dates in history for use of Schools, par *A. Maccallum, M. A. Hamilton, Ontario*, 1870, (une brochure).
164. The Mercantile Test and Legal Record, Vol. 1, No. 1, *Toronto*, 1871. Enregistré sous le nom de *J. W. Beatty ;* 12 pages.
165. Portrait du Père *Thibault*, de *Chambly, ;* photographié sur carton par *Desmarais*, et Cie, *Montréal*, 1871.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Halmes*

La Chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 16 Février, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Rapports de comités à présenter.

Pétitions à lire.

Motions.

ORDRE DU JOUR.

No. 1.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mercredi, 15 Février, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DE

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 16 Février, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais,*	*Lacoste,*	*Perry,*
Archibald,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Reesor,*
Armand,	*Dickey,*	*Locke,*	*Renaud,*
Benson,	*Duchesnay,*	*McDonald,*	*Seymour,*
Bill,	*Dumouchel,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Botsford,	*Ferguson,*	*Malhiot,*	*Simpson.*
Bourinot,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Skead,*
Burnham,	*Hamilton (Inkerman),*	*Mitchell,*	*Steeves,*
Campbell,	*Hamilton (Kingston),*	*Northrup,*	*Wilmot,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wilson,*

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable Président ; de *Charles W. Taylor*, de la cité d'*Ottawa*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre les statistiques de la Nouvelle Zélande pour l'année 1869.

Ordonné, qu'elles restent sur la table.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre que les honorables Messieurs *Anderson*, *Crawford* et *Ross*, Membres du Sénat, étaient décédés depuis la dernière session.

Alors, l'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Dickey*.

Que, comme marque de respect pour la mémoire de feu les honorables Messieurs *Anderson*, *Crawford* et *Ross*, que cette chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative, et

L'honorable Président a alors déclaré cette Chambre continuée jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 17 Février, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Rapports de comités à présenter.

Pétitions à lire.

Motions.

ORDRE DU JOUR.

1871.
15 Février.—Honorable M. *Campbell*.—Considération du discours de Son Excellence à l'ouverture du Parlement.

No. 2.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Jeudi, 16 *Février, 1871.*

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

20

PROCÈS-VERBAUX

DE

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 17 Février, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais,*	*Letellier de St. Just,*	*Ryan,*
Allan,	*Christie,*	*Locke,*	*Seymour,*
Archibald,	*Cormier,*	*McDonald,*	*Shaw,*
Armand,	*Dickey,*	*Macfarlane,*	*Simpson,*
Benson,	*Duchesnay,*	*Malhiot,*	*Skead,*
Bill,	*Dumouchel,*	*Mills,*	*Steeves,*
Botsford,	*Ferguson,*	*Mitchell,*	*Tessier,*
Bourinot,	*Guévremont*	*Northrup,*	*Wilmot,*
Bureau,	*Hamilton (Inkerman),*	*Olivier,*	*Wilson,*
Burnham,	*Hamilton (Kingston),*	*Perry,*	
Campbell,	*Holmes,*	*Reesor,*	
Chaffers,	*Lacoste,*	*Renaud,*	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

Du conseil municipal du comté de *Frontenac*, dans la province d'*Ontario* ; demandant un acte pour incorporer une compagnie qui l'autorise de construire un chemin de fer pou

établir des communications entre la cité de *Kingston* et la ville de *Pembroke*, en passant par les comtés de *Frontenac*, *Leeds*, *Renfrew* et *Lanark*, et qui lui accorde certains autres pouvoirs et privilèges.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du Trône, à l'ouverture de la présente session, et

Le discours étant lu par le greffier, l'hon. M. *MacFarlane* a proposé, secondé par l'hon. M. *Armand*.

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour remercier respectueusement Son Excellence de son gracieux discours aux deux Chambres du Parlement.

A Son Excellence le Très-Honorable *John*, Baron *Lisgar* de *Lisgar* et *Baillieborough*, comté de *Cavan*, *Irelande*, de la pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et Baronnet, l'un des membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très-Honorable du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Plaise à Votre Excellence :

Nous, loyaux sujets de Sa Majesté, les Sénateurs du *Canada* assemblés en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir exprimé le plaisir qu'elle éprouve à nous rencontrer à cette saison ordinaire et la plus commode de l'année et dans les heureuses circonstances où se trouve présentement le pays.

Nous avons appris avec peine de Votre Excellence que le confiant espoir qu'elle crut pouvoir exprimer, à la clôture de la dernière session, qu'il ne serait fait aucune nouvelle tentative de trouble sur notre frontière, devait faire place à un prompt désappointement ; que la session venait à peine de clore lorsque des bandes de brigands s'assemblèrent en grands nombres dans les limites des *Etats-Unis* et menacèrent le pays d'une nouvelle invasion, et qu'elles osèrent traverser les frontières sur deux points. Mais nous nous réjouissons beaucoup, toutefois, d'apprendre de Votre Excellence que les agresseurs furent promptement rencontrés et repoussés, et cela d'une manière si complète et si humiliante qu'ils perdirent tout courage et espoir, jetèrent bas des quantités d'armes, et, dans leur fuite, allèrent encombrer les villages en arrière de leurs masses affamées et démoralisées ; que notre milice se rendit au premier appel aux armes avec un empressement digne d'éloge, et que l'esprit patriotique qui règne dans le pays grossit ses rangs de volontaires accourus de tous côtés ; que l'autorité militaire la plus élevée a reconnu comme il convenait la bravoure déployée et le succès remporté en cette occasion, et que Sa Très-Gracieuse Majesté les a honorés et appréciés en termes flatteurs. Votre Excellence ayant bien voulu faire connaître que, pour maintenir la milice en devoir actif, le Gouvernement a encouru une dépense considérable au-delà de ce qui avait été pourvu par les votes de la dernière session, et que les comptes de la dépense entière pour la défense de la frontière seront mis devant nous, nous nous occuperons attentivement de tout bill pour indemniser le gouvernement que Votre Excellence fera mettre devant nous.

C'est avec un sentiment de plaisir que nous apprenons de Votre Excellence que ses prévisions de succès à l'égard de l'acte passé pour le gouvernement de *Manitoba* et des *Territoires du Nord-Ouest*, et à l'égard de l'expédition militaire qu'il était nécessaire d'envoyer, se sont heureusement réalisées ; que les troupes surmontèrent les difficultés d'un longue et pénible route avec fermeté et intelligence, qu'elles ne rencontrèrent aucune opposition armée ; que les habitants firent un accueil cordial à leur arrivée, que le peuple de la nouvelle province est entré, sous la constitution qui lui fut accordée l'année dernière, dans l'accomplissement des devoirs d'un gouvernement libre, et que tout fait espérer qu'il entre résolument dans une carrière de paix et de prospérité.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir annoncé que la législature de la *Colombie Britannique* a passé une Adresse à Sa Majesté demandant admission dans l'Union aux termes et conditions y mentionnées ; nous prenons la liberté d'assurer à Votre Excellence que nous donnerons une attention particulière aux papiers se rapportant à ce sujet important, qui, comme Votre Excellence veut bien nous en informer, seront soumis à notre examen ; et nous aurons beaucoup de plaisir à trouver que ces termes sont assez justes pour nous justifier à passer une semblable adresse, de manière que les limites du *Canada* puissent, à un jour prochain, s'étendre des bords de l'Océan Atlantique d'un côté jusqu'à ceux du Pacique de l'autre.

Si une telle adresse est adoptée, nous consacrerons toute notre attention aux mesures à prendre pour assurer de bonne heure l'exploration et l'étude d'un chemin de fer interocéanique, en vue de sa construction conformément aux termes de l'union.

Nous pensons avec Votre Excellence que l'acquisition des *Territoires du Nord Ouest* impose au Gouvernement et au Parlement de la puissance le devoir d'en assurer le prompt établissement en encourageant l'immigration, et qu'on ne saurait mieux remplir ce devoir qu'en suivant une politique libérale dans la concession des terres, et en ouvrant des communications à travers notre propre pays jusqu'à *Manitoba*. Les moyens proposés pour arriver à ces fins seront mûrement considérés lorsqu'ils nous auront été soumis.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que le gouvernement de Sa Majesté s'est décidé à référer la question des pêcheries, ainsi que les autres questions pendantes entre les deux pays, à une commission conjointe, à être nommée par le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement des *Etats-Unis*, et que le *Canada* sera représenté dans cette commission ; et, avec Votre Excellence, nous espérons que cette manière de traiter les diverses matières en contestation en amènera l'ajustement satisfaisant. Le *Canada*, comme le dit Votre Excellence, n'avance aucune demande audelà de celles auxquelles il a clairement droit d'après les traités et le droit des gens ; et nous nous réjouissons d'apprendre qu'il n'a poussé aucune réclamation jusqu'à l'extrême, et n'a cherché qu'à maintenir les droits de son propre peuple avec justice et fermeté, mais dans un esprit amical et modéré, et avec tout le respect qui est dû aux puissances étrangères et aux obligations internationales.

Nous nous unissons cordialement à Votre Excellence pour dire que le pays doit des remercîments à l'Amiral de la station et à ceux qu'il commandait, pour l'assistance précieuse et efficace qu'ils ont rendue à nos croiseurs pendant la dernière saison, pour le maintien de l'ordre et pour la protection des pêcheries littorales contre tout empiétement.

Nous sommes d'avis avec Votre Excellence que la perspective de l'adoption d'un cours monétaire international, dans l'état actuel de l'Europe paraît être éloignée, et nous remercions Votre Excellence d'avoir recommandé à notre considération la convenance d'assimiler la monnaie de la Puissance sans plus de délai.

Nous avons l'honneur d'assurer à Votre Excellence que les mesures qui pourront nous être soumises pour étendre à *Manitoba* les lois de milice et autres lois de la Puissance, et leur adaptation à la condition présente de cette jeune Province, seront l'objet de notre sérieuse considération.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que le recensement décennal sera pris le troisième jour d'avril prochain, que l'on croit qu'il a été adopté un système plus complet et plus exact qu'aucun de ceux qu'on a suivis ci-devant, et qu'il pourra être nécessaire d'amender l'acte de la dernière session à quelques égards.

Nous ne manquerons pas d'étudier avec soin les bills qui, comme Votre Excellence à bien voulu nous en informer, nous seront, entre autres mesures, présentés au sujet des élections parlementaires, des poids et mesures, des compagnies d'assurance, des banques d'épargnes, et pour la refonte et l'amendement des lois d'inspection,

Nous sommes reconnaissants envers Votre Excellence de ce qu'elle nous assure qu'en mettant devant nous ces divers et importants sujets, elle a la pleine confiance qu'ils attireront notre mûre attention, et nous prions Dieu avec Votre Excellence que le résultat de nos délibérations soit, avec la grâce divine, favorable à tous égards à l'avancement et au bonheur du pays.

La question du concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'hon M. *Hamilton*, (*Kingston*) secondé par l'hon. M. *Holmes*.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 20 Février 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi le 20 Février 1871.

1871.

Par l'honorable M. *Letellier* de St. *Just* :

17 Février.—Que, par une humble adresse, Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance ayant trait aux pêcheries qui s'est produite depuis la dernière communication faite au Parlement, et en outre de toute correspondance relative à la commission mixte nommée par le Gouvernement de la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*.

Par l'honorable M. *Campbell* :

" Qu'une adresse de félicitations soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général sur son élévation à la dignité de pair du Royaume-Uni, lui exprimant la satisfaction que cette Chambre éprouve en voyant la haute distinction que Sa Très-Gracieuse Majesté a bien voulu conférer à Son Excellence.

No. 3.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Vendredi, 17 *Février*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 20 Février, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais,*	*Lacoste,*	*Perry,*
Allan,	*Christie,*	*Letellier de St. Just,*	*Renaud,*
Archibald,	*Cormier,*	*Locke,*	*Ryan,*
Armand,	*Dickey,*	*McDonald,*	*Seymour,*
Benson,	*Duchesnay,*	*Macfarlane,*	*Simpson,*
Bill,	*Dumouchel,*	*Malhiot,*	*Skead,*
Botsford,	*Ferguson,*	*Miller,*	*Steeves,*
Bourinot,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Tessier,*
Burnham,	*Hamilton (Inkerman),*	*Mitchell,*	*Wilmot,*
Campbell,	*Hamilton (Kingston),*	*Northup,*	*Wilson.*
Chaffers,	*Holmes,*	*Olivier,*	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*, de *William Galbraith*, président et autres, de l'association de la halle au blé de *Toronto*.

Par l'honorable M. *Tessier* ; des commissaires du havre de *Québec.*

Par l'honorable M. *Miller,* du colonel *John Sewell,* maître de poste de *Québec,* mis à sa pension de retraite.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de la halle au blé de *Montréal,* et de la chambre de commerce de la Puissance.

Ordonné, que la pétition en dernier lieu mentionnée soit maintenant lue.

Elle a été alors lue par le greffier en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *C. W. Taylor,* de la cité d'*Ottawa ;* demandant que le Sénat lui donne un emploi emblable à celui qu'il exerçait dans le Conseil Législatif de la ci-devant province du *Canada*

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport de la compagnie d'assurance mutuelle du *Castor* et de *Toronto* contre l'incendie, indiquant le montant du capital garanti qui a été souscrit jusqu'au 1er janvier 1870 ; aussi les actes de la première assemblée annuelle de la dite compagnie.

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un état détaillé de tous les cautionnements enregistrés au département du secrétaire d'état du *Canada.*

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

L'hon. M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just,*

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général

A Son Excellence le Très-Honorable *John,* Baron *Lisgar* de *Lisgar* et *Ballieborough,* comté de *Cavan, Irlande,* de la pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* et Baronnet, l'un des membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très-Honorable du Bain, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint.George,* Gouverneur-Général du *Canadae* et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard.*

Plaise à Votre Excellence :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Sénateurs du *Canada,* en Parlement réunis, approchons respectueusement de Votre Excellence pour lui exprimer nos cordiales félicitations sur son élévation à la dignité de pair du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande.*

Nous espérons sincèrement que Votre Excellence vivra longtemps pour jouir de la haute distinction que Notre Souveraine a bien voulu lui conférer si gracieusement et à si juste titre.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Holmes.*

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 21 Février 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi le 21 Février 1871.

Par l'honorable M. *Letellier* de St. *Just* :

1871.

17 Février.—Que, par une humble adresse, Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance ayant trait aux pêcheries qui s'est produite depuis la dernière communication faite au Parlement, et en outre de toute correspondance relative à la commission mixte nommée par le Gouvernement de la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*.

Pour Jeudi, le 23 Février 1871.

Par l'honorable M. *Tessier* :

20 Février.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de communiquer à cette Chambre copie de la correspondance qui a eu

lieu entre le gouvernement de la Province de *Québec* et le gouvernement du *Canada*, et entre le gouvernement de la Province d'Ontario et le gouvernement du *Canada* depuis le 1 mai 1870, au sujet de l'arbitrage entre *Ontario* et *Québec* sous l'autorité de "l'Acte (impérial) de l'Amérique Britannique du Nord 1867." ainsi que la correspondance avec les arbitres sur le même sujet et tous ordres en conseil ou autres documents y relatifs, depuis le 1 mai 1870 à venir jusqu'à ce jour.

Pour Mardi, 28 Février 1871.

Par l'honorable M. *Ryan* :

" " Qu'il soit présénté une adresse à Son Excellence le GouverneursGénéral, priant Son Excéllence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute la correspondance relative à la question de la propriété littéraire et à celle de la réimpression en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, qui a été échangée entre le Gouvernemont du *Canada* et le Gouvernement Impérial depuis le 17 février 1870.

No. 4.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Lundi, 20 *Février*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Ride

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 21 Février, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	*Christie,*	*Letellier de St. Just,*	*Renaud,*
Allan,	*Cormier,*	*Locke,*	*Ryan,*
Archibald,	*Dickey,*	*McDonald,*	*Seymour,*
Armand,	*Duchesnay,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Bill,	*Ferguson,*	*Miller,*	*Skead,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Mills,*	*Steeves,*
Bourinot,	*Guévremont,*	*Mitchell,*	*Tessier,*
Burnham,	*Hamilton (Inkerman),*	*Northup,*	*Wark,*
Campbell,	*Hamilton (Kingston),*	*Olivier,*	*Wilmot,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Perry,*	*Wilson.*
Chapais,	*Lacoste,*	*Reesor,*	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de la société biblique auxiliaire de *Montréal.*

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Aikins*, *Allan Archibald*, *Botsford*, *Bourinot*, *Dever*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Ferrier*, *Flint*, *Guévremont*, *Hazen*, *Letellier* de *St. Just*, *McDonald*, *Northup*, *Olivier*, *Perry*, *Sanborn*, *Steeves* et de l'auteur de la motion, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir d'examiner et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Archibald*, *Benson*, *Bill*, *Bureau*, *Chapais*, *Churchill*, *Ferrier*, *Foster*, *Hamilton* (*Kingston*), Sir *Edward Kenny*, *McDonald*, *McMaster*, *Macpherson*, *Malhiot*, *Mitchell*, *Robertson*, *Ryan*, *Simpson*, *Skead*, *Smith*, *Tessier*, *Wark*, *Wilmot et Wilson*, composent un comité des banques, du commerce et des chemins de fer pour la présente session, auquel seront renvoyés tous bills sur ce sujet.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que les honorables Messieurs *Armand*, *Benson*, *Botsford*, *Burnham*, *Christie*, *Dickey*, *Dickson*, *Duchesnay*, *Dumouchel*, *Hamilton* (*Inkerman*), *Letellier de St. Just*, *McClelan*, *McDonald*, *Macpherson*, *Macfarlane*, *Miller*, *Mills*, *Mitchell*, *Ryan*, *Seymour*, *Shaw*, et *Tessier*, composent un comité pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Résolu, que les honorables Messieurs *Aikins*, *Bureau*, *Burnham*, *Dumouchel*, *Ferguson*, *Holmes*, *Locke*, *Oliver*, *Reesor*, *Sanborn*, *Simpson et Skead*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session, et qu'ils soient chargés d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme comité collectif des deux chambres au sujet des impressions.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Résolu, que les honorables Messieurs *Allan*, *Blake*, *Bourinot*, *Chaffers*, *Chapais*, *Cormier*, *Ferguson*, *Hazen*, *Lacoste*, *Leonard*, *Locke*, *Macfarlane*, *Malhiot*, *Miller*, *Mills*, *Odell*, *Panet*, *Reesor*, *Steeves* et l'auteur de la motion composent un comité pour aider son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité collectif des deux chambres de la bibliothèque.

Ordonné, que les deux précédentes résolutions soit communiquées à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Holmes*.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 23 Février 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, le 23 Février 1871.

Par l'honorable M. *Tessier* :

1871.
20 Février.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de communiquer à cette Chambre copie de la correspondance qui a eu lieu entre le gouvernement de la Province de *Québec* et le gouvernement du *Canada*, et entre le gouvernement de la Province d'Ontario et le gouvernement du *Canada* depuis le 1er mai 1870, au sujet de l'arbitrage entre *Ontario* et *Québec* sous l'autorité de "l'Acte (impérial) de l'Amérique Britannique du Nord 1867." ainsi que la correspondance avec les arbitres sur le même sujet et tous ordres en conseil ou autres documents y relatifs, depuis le 1er mai 1870 à venir jusqu'à ce jour.

Pour Mardi le 21 Février 1871.

Par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just* :

21 Février.—Que, par une humble adresse, Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance ayant trait aux pêcheries qui s'est produite depuis la dernière communication faite au Parlement, et en outre de toute correspondance relative à la commission mixte nommée par le Gouvernement de la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*.

Pour Mardi, 28 Février 1871.

Par l'honorable M. *Ryan* :

" " Qu'il soit présénté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excéllence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute la correspondance relative à la question de la propriété littéraire et à celle de la réimpression en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, qui a été échangée entre le Gouvernement du *Canada* et le Gouvernement Impérial depuis le 17 février 1870.

No. 5.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mardi, 21 *Février*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Hideau

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 23 Février, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les Honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais,*	*Lacoste,*	*Renaud,*
Allan,	*Christie,*	*Letellier de St. Just,*	*Ryan,*
Archibald,	*Cormier,*	*Locke,*	*Sanborn,*
Armand,	*Dickey,*	*McDonald,*	*Seymour,*
Benson,	*Duchesnay,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Bill,	*Dumouchel,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Blake,	*Ferguson,*	*Miller,*	*Skead,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Mills,*	*Steeves,*
Bourinot,	*Guévremont,*	*Northup,*	*Tessier,*
Burnham,	*Hamilton (Inkerman),*	*Olivier,*	*Wark,*
Campbell,	*Hamilton (Kingston),*	*Perry,*	*Wilmot,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Reesor,*	*Wilson.*

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit :

Lorsque l'honorable *Louis Panet* a été introduit entre les honorables Messieurs *Campbell* et *Duchesnay*.

L'honorable M. *Panet* a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat ; il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :—

CANADA.

LISGAR.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* Protectrice de la Foi.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *Louis Panet*, de notre Province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons réposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficile qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada ;* Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le collége électoral de *La Salle*, de notre Province de *Québec*, et nous vous commandons, le dit honorable *Louis Panet*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin ; Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, Baron LISGAR de *Lisgar* et *Baillieborough*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, de la Pairie du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, l'un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint *Michel* et Saint *George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, ce dixième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze et de Notre Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable M. *Panet*, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant *Robert Lemoine*, Ecuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable *Louis Panet*, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. *Ryan ;* de la Chambre de Commerce de la Puissance.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *William Galbraith*, président et autres, de l'association de la halle au blé de *Toronto ;* demandant un acte pour être incorporés sous le nom de " l'association de la halle au blé de *Toronto*."

Des commissaires du havre de *Quebec ;* demandant qu'on leur accorde le pouvoir d'émettre des bons préférentiels au montant de cent mille piastres à un taux n'excédant pas six pour cent.

De *John St. Alban Sewell*, ci-devant maître de poste de *Québec;* demandant qu'on lui restitue la somme de quatre mille et cinquante piastres pour les raisons mentionnées dans la dite pétition.

De l'association de la halle au blé de *Montréal*, et de la Chambre de Commerce de la Puissance ; demandant le rappel des droits imposés sur la farine, le blé et autres céréales, et aussi sur le charbon et le coke importés dans la Puissance.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le nom de l'honorable M. *Miller* soit ajouté au comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Résolu*, que le nom de l'honorable M. *Renaud* soit ajouté au comité nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Holmes*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 24 Février 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, le 24 Février 1871.

Par l'honorable M. *Tessier :*

1871.

20 Février.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de communiquer à cette Chambre copie de la correspondance qui a eu lieu entre le gouvernement de la Province de *Québec* et le gouvernement du *Canada*, et entre le gouvernement de la Province d'Ontario et le gouvernement du *Canada* depuis le 1er mai 1870, au sujet de l'arbitrage entre *Ontario* et *Québec* sous l'autorité de "l'Acte (impérial) de l'Amérique Britannique du Nord 1867." ainsi que la correspondance avec les arbitres sur le même sujet et tous ordres en conseil ou autres documents y relatifs, depuis le 1er mai 1870 à venir jusqu'à ce jour.

1871.

Par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just* :

21 Février.—Que, par une humble adresse, Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance ayant trait aux pêcheries qui a eu lieu depuis la dernière communication faite au Parlement, et en outre de toute correspondance relative à la commission mixte nommée par le Gouvernement de la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*.

Pour Lundi le 27 Février 1871.

Par l'honorable M. *Wark* :

23 Février.—Qu'il soit nommé un comité spécial, ayant le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, pour s'informer et faire rapport sur tout ce qui se rapporte à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer Intercolonial depuis la nomination des commissaires, et qu'il se compose de l'honorable Sir *Edward Kenny* et des honorables MM. *Aikins*, *Burnham*, *Letellier de St. Just*, *Locke*, *Price*, *Wilmot* et de l'auteur de la motion, le dit comité pouvant s'assembler et s'ajourner quand bon lui semblera.

Pour Mardi, 28 Février 1871.

Par l'honorable M. *Ryan* :

20 Février.—Qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute la correspondance relative à la question de la propriété littéraire et à celle de la réimpression en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, qui a été échangée entre le Gouvernement du *Canada* et le Gouvernement Impérial depuis le 17 février 1870.

No. 6

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Jeudi, 23 *Février*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

40

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 24 Février, 1871.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les Honorables Messieurs.

Aikins,	*Christie,*	*Locke,*	*Reesor,*
Allan,	*Cormier,*	*McDonald,*	*Renaud.*
Archibald,	*Dickey,*	*McMaster,*	*Ryan,*
Armand,	*Duchesnay,*	*Macfarlane,*	*Sanborn,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Bill,	*Ferguson,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Blake,	*Ferrier,*	*Miller.*	*Simpson,*
Botsford,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Skead,*
Bourinot,	*Hamilton, (Inkerman),*	*Mitchell,*	*Steeves,*
Burnham,	*Hamilton (Kingston),*	*Northup,*	*Tessier,*
Campbell,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Chaffers,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Chapais,	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*	*Wilson,*

Prières :

L honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit :

Lorsque l'honorable *Ezra Churchill* a été introduit entre les honorables Messieurs *Mitchell* et *Miller*,

L'honorable M. *Churchill* a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat; il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:—

CANADA.

LISGAR.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi.

A notre Fidèle et Bien-Aimé *Ezra Churchill*, Ecuier, de notre Province de la *Nouvelle-Ecosse*, dans notre Puissance du *Canada*.

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons réposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit *Ezra Churchill*, Ecuier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présente Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin; Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, Baron LISGAR de *Lisgar* et *Baillieborough*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, de la Pairie du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, l'un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand'-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint *Michel* et Saint *George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, ce troisième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze et de Notre Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable M. *Churchill*,, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable *Ezra Churchill*, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. *Ferrier ;* de la société biblique auxiliaire de *Québec.*

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue:

De la société biblique auxiliatrice de *Montréal*; demandant qu'on l'exempte de payer un droit de cinq pour cent sur tout exemplaire des Saintes Ecritures importé par la dite société.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qae le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a prèsenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à sept membres.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, a il eté

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du maître général des postes pour l'année finissant le 30 juin 1870.

Ordonné, Qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un rapport de la compagnie du chemin de fer du St. *Laurent* et de l'*Ottawa* pour l'année 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*

L'honorable M. *Tessier* a proposé, secondé par l'honorable M. *Wilmot.*

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, le priant de communiquer à cette Chambre copie de la correspondance qui a eu lieu entre le gouvernement de la Province de *Québec* et le gouvernement du *Canada*, et entre le gouvernement de la Province d'*Ontario* et le gouvernement du *Canada* depuis le 1er mai 1870. au sujet de l'arbitrage entre *Ontario* et *Québec* sous l'autorité de " l'Acte (impérial) de l'*Amérique Britannique du Nord* 1867." ainsi que la correspondance avec les arbitres sur le même sujet et tous ordres en conseil ou autres documents y relatifs, depuis le 1er mai 1870 à venir jusqu'à ce jour.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a eté

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par l'honorable Sir *John A. Macdonald* et autres comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mardi, 21 février 1871.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs, que cette Chambre a nommé l'honorable Sir *George E. Cartier*, les honorables Messieurs *Macdonald (Cornwall)*, *McDougall (Lanark)*, *Gray*, *Dorion*, *Smith*, *Blanchet*, *Tupper*, *Morris*, *Howe*, *Chauveau*, *Campbell* et *Anglin*, Messieurs *Barthe* et *Dufresne*, l'honorable Sir *A. T. Galt*, Messieurs *Street*, *Cartwright* et *Mills*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en autant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, Que l'honorable Sir *John A. Macdonald* porte le dit message au Sénat.

Certifié,
WM. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Un Message de la Chambre des Communes par M. *Young* et autres, comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Jeudi, 23 février 1871.

Résolu, Qu'il soit envoyé un Message au Sénat, informant Leurs Honneurs que cette Chambre se joindra à eux dans la formation d'un comité conjoint des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement ; et que les membres du Comité Permanent des impressions, savoir : MM. *Beaty*, *Bellerose*, *Bourassa*, *Bowell*, *Brousseau*. *Ferguson*, l'Honorable M. *Howe*, MM. *McDonald (Lunenburg)*, *Mackenzie*, *Simard*, *Stephenson* et *Young* agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, Que M. *Young* porte le dit Message au Sénat.

Certifié,
W. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

L'honorable président a présenté à la Chambre les comptes avec pièces justificatives du ci-devant Greffier du Sénat, jusqu'au trente-unième jour de janvier 1871.

Ordonné, qu'ils restent sur la table.

L'honorable M. *Campbell* a fait rapport à la Chambre qu'il s'était rendu, avec ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé auprés de Son Excellence le Gouverneur-Général avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Excellence prononcé du Trone, et qu'il a plu à Son Excellence de faire la très grâcieuse réponse suivante

Honorables Messieurs du Sénat :

Je vous remercie des termes très-satisfaisants de votre adresse, et suis persuadé de votre désir de veiller et de travailler à l'avancement du bien être de toutes les classes de la société

LISGAR,

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 23 Février 1871.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en réponse au discours de Son Excellence prononcé du Trône, ainsi que la réponse de Son Excellence, soient imprimées et publiées dans les deux langues pour l'usage des membres.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Holmes*.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 27 Février 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi, le 27 Février 1871.

Par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just* :

1871.

21 Février.—Que, par une humble adresse, Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance ayant trait aux pêcheries, qui, a eu lieu depuis la dernière communication faite au Parlement, et en outre de toute correspondance relative à la commission mixte nommée par le Gouvernement de la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*.

Par l'honorable M. *Wark :*

1871.

23 Février.—Qu'il soit nommé un comité spécial, ayant le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, pour s'informer et faire rapport sur tout ce qui se rapporte à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer Intercolonial depuis la nomination des commissaires, et qu'il se compose de l'honorable Sir *Edward Kenny* et des honorables MM. *Aikins*, *Burnham*, *Letellier de St. Just*, *Locke*, *Price*, *Wilmot* et de l'auteur de la motion, le dit comité pouvant s'assembler et s'ajourner quand bon lui semblera.

Pour Mardi, 28 Février 1871.

Par l'honorable M. *Ryan :*

20 Février.—Qu'il soit présénté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excéllence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute la correspondance relative à la question de la propriété littéraire et à celle de la réimpression en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, qui a été échangée entre le Gouvernement du *Canada* et le Gouvernement Impérial depuis le 17 février 1870.

No. 7.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Vendredi, 24 *Février*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

48

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 27 Février, 1871.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les Honorables Messieurs.

Aikins,	*Churchill,*	*McMaster,*	*Ryan,*
Allan,	*Cormier,*	*Macfarlane,*	*Sanborn,*
Archibald,	*Dickey,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Armand,	*Dumouchel,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Benson,	*Ferguson,*	*Miller,*	*Simpson,*
Bill,	*Ferrier,*	*Mills,*	*Skead,*
Blake,	*Guévremont,*	*Mitchell,*	*Steeves,*
Botsford,	*Hamilton (Kingston),*	*Northup,*	*Tessier,*
Bourinot,	*Holmes.*	*Olivier,*	*Wark,*
Burnham,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Campbell,	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*	*Wilson,*
Chaffers,	*Locke,*	*Reesor,*	
Chapais,	*McDonald.*	*Renaud,*	

PRIÈRES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster*, de la compagnie du Grand chemin de fer Occidental du *Canada.*

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante est lue,

De la Chambre de Commerce de la Puissance; demandant la passation d'un acte pour consolider et amender les lois actuelles d'inspection et pour y ajouter de nouvelles dispositions.

L'honorable *M. Letellier de St. Just* a proposé, secondé par l'honorable *M. Wilson*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre copie de toute correspondance ayant trait aux pêcheries, qui, a eu lieu depuis la dernière communication faite an Parlement, et en outre de toute correspondance relative à la commission mixte nommée par le Gouvernement de la *Grande-Bretagne* et les *Etats-Unis*.

La question de concours étant mise sur la dite adresse, elle a été résolue dans l'affirmative. et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite Adresse.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre la correspondance échangée entre le Gouvernement de la Puissance et le Gouvernement Impérial au sujet des pêcheries avec d'autres documents y relatifs.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit:

CHAMBRE DE COMITE,

25 février 1871.

Le comité conjoint des impressions du Parlement à l'honneur de présenter son premier Rapport, lequel est comme suit:

Le comité recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

Le comité recommande aussi que le document suivant soit imprimé:—

Etat de la dépense portée à la charge du compte des dépenses imprévues durant l'année fiscale courante depuis le 1er juillet 1870 jusqu'au 18 février 1871.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Alors sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Wark*.

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 28 Février 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi, 28 Février 1871.

Par l'honorable M. *Ryan* :

1871.

20 Février.—Qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute la correspondance relative à la question de la propriété littéraire et à celle de la réimpression en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, qui a été échangée entre le Gouvernement du *Canada* et le Gouvernement Impérial depuis le 17 février 1870.

Par l'honorable M. *Campbell* :

27 " Que le comité de la Bibliothèque recoive instruction d'examiner les rétributions, le classement et les fonctions du bibliothécaire et des autres officiers et serviteurs employés à la Bibliothèque du Parlement, dans le vue de réorganiser ce service.

Par l'honorable M. *Wark :*

23 Février.—Qu'il soit nommé un comité spécial, ayant le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, pour informer et faire rapport sur tout ce qui se rapporte à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer Intercolonial depuis la nomination des commissaires, et qu'il se compose de l'honorable Sir *Edward Kenny* et des honorables MM. *Aikins*, *Burnham*, *Letellier de St. Just*, *Locke*, *Price*, *Wilmot* et de l'auteur de la motion, le dit comité pouvant s'assembler et s'ajourner quand bon lui semblera.

Pour Mercredi, 1er Mars, 1871.

Par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just* :

27 " Que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes :

1°. Que le partage entre les Provinces d'*Ontario* et de *Québec* du surplus de la dette de la ci-devant Province du *Canada* au-delà de la somme de $62,500,000, mise à la charge de la Puissance du *Canada* par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, présente de graves difficultés qui n'ont pu jusqu'ici être résolues d'une manière satisfaisante.

2°. Que ces difficultés résultant tant de l'incertitude quant au montant de la dette à partager que de l'absence d'une base acceptable pour faire ce partage et celui de l'actif demeuré commun à ces deux Provinces menacent de créer des embarras sérieux.

3°. Que pour éviter ces difficultés, la dette de la ci-devant Province du *Canada* devrait être mise en entier à la charge de la Puissance, comme si elle l'eût été dès l'origine, avec compensation aux Provinces du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse* pour la part que ces provinces auront à payer dans le surplus de cette dette.

4°. Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir bien recommander que l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* soit amendé conformément à ces résolutions,

Interpellation par l'honorable M. *Miller* :

" " Pourquoi la circulaire émise le 25 novembre 1870, par les commissaires des canaux nommés par le conseil privé,—pour obtenir der renseignements destinés à servir de base à un plan d'amélioration de notre système de canaux, ne fait-il aucune mention du canal *Saint Pierre*, situé dans l'Ile du *Cap-Breton* ? Se propose-t-on de comprendre cet ouvrage dans le projet d'amélioration ?

Interpellation par l'honorable M. *Dickey* :

" " Quand le contrat entre le Gouvernement et MM. *Inman* pour le transport des malles entre *Halifax* et *Liverpool* doit-il prendre fin ? le Gouvernement a-t-il l'intention de le renouveler ?

No. 8.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Lundi, 27 *Février*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

54

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 28 Février, 1871.

Les membres présents sont:

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Churchill,*	*MacDonald,*	*Renaud,*
Allan,	*Cormier,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Archibald,	*Dickey,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Armand,	*Duchesnay,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Bill,	*Ferguson,*	*Malhiot.*	*Simpson,*
Blake,	*Ferrier,*	*Miller,*	*Steeves,*
Botsford,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Tessier,*
Bourinot,	*Hamilton (Kingston),*	*Mitchell,*	*Wark,*
Bureau,	*Holmes,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Burnham,	*Lacoste,*	*Olivier,*	*Wilson,*
Campbell,	*Leonard,*	*Panet,*	
Chaffers,	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*	
Chapais,	*Locke,*	*Reesor*	

PRIERES:

L'honorable M. *Campbell* a fait rapport à la Chambre, qu'il s'était rendu avec ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé auprès de Son Excellence le gouverneur général avec l'adresse de cette Chambre pour lui exprimer nos félicitations sur

son élévation à la dignité de pair du Royaume-Uni da la Grande Bretagne et d'Irlande, et qu'il a plû à Son Excellence de faire la très-gracieuse réponse suivante:

M. l'Orateur et

Honorables Messieurs du Sénat.

Je me sens hautement flatté des termes de votre adresse me félicitant da la marque de faveur distinguée qu'il a gracieusement plu à Sa Majesté de me conférer.

L'honneur qui vient de m'être fait montre combien en *Angleterre* on attache d'importance aux progrès et aux succès qui ont amenés la sagesse et le courage du *Canada* pendant mon administration.

Ce sera toujours un sujet de bonheur pour moi que d'avoir eu mon nom associé avec la fortune croissante de la Puissance, et je me sentirai lié, si l'occasion m'en est offerte, de rendre en retour tous les services en mon pouvoir, tant par un sentiment de gratitude pour les bontés dont j'ai été l'objet de toutes parts, que la persuasion qu'avancer les intérêts du *Canada*, c'est vraiment contribuer à augmenter la force et affermir la stabilité de l'Empire Britannique.

LISGAR.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 28 Février 1871.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Tessier ;* de la Banque de *Québec.*

Par l'honorable M. *Wilmot ;* de M. *Brydone Jack*, Président de l'université du *Nouveau-Brunswick.*

Par l'honorable M. *Panet ;* de la Banque d'Union du *Bas-Canada.*

Par l'honorable M. *Macfarlane ;* de la société biblique auxiliatrice de la *Nouvelle-Ecosse.*

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De la société biblique auxiliatrice de *Québec ;* demandant qu'on l'exempte de payer un droit de cinq pour cent sur tout exemplaire des saintes écritures importé par la dite société.

L'honorable président a présenté à la Chambre un état de la banque d'épargnes de *Northumberland* et *Durham*, fait jusqu'au 30 novembre 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute la correspondance relative à la question de la propriété littéraire et à celle de la réimpression en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, qui a été échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial depuis le 17 février 1870,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

Sur motion de l'hon. M. *Campbell* secondé par l'hon. M. *Mitchell*. il a été

Ordonné, que le comité de la bibliothèque reçoive instruction d'examiner les rétributions, le classement et les fonctions du bibliothécaire et des autres officiers et serviteurs employés à la bibliothèque du parlement, dans la vue de réorganiser ce service.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la chambre un bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre quil avait un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

LISGAR,

Le gouverneur-général transmet pour l'information du Sénat copie d'une correspondance relative à l'union proposé de la *Colombie Anglaise* avec la Puissance du *Canada*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 27 février 1871.

(*Pour la correspondance, voir Journal.*)

Ordonné, qu'elle reste sur la table.

Alors, sur motion de l'hon. M. *Hamilton*, (*Kingston*) secondé par l'hon. M. *Holmes*,
La chambre s'est ajournée.

Mardi, 28 Février 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi, 1er Mars, 1871.

Par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just* :

1871.
27 Février.—Que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes :

1°. Que le partage, entre les Provinces d'*Ontario* et de *Québec*, du surplus de la dette de la ci-devant Province du *Canada* au-delà de la somme de $62,500,000, mise à la charge de la Puissance du *Canada* par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, présente de graves difficultés, qui n'ont pu jusqu'ici être résolues d'une manière satisfaisante.

2°. Que ces difficultés, résultant tant de l'incertitude quant au montant de la dette à partager, que de l'absence d'une base acceptable pour faire ce partage et celui de l'actif demeuré commun à ces deux Provinces, menacent de créer des embarras sérieux.

3°. Que, pour éviter ces difficultés, la dette de la ci-devant Province du *Canada* devrait être mise en entier à la charge de la Puissance, comme si elle l'eût été dès l'origine, avec compensation aux Provinces du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse* pour la part que ces provinces auront à payer dans le surplus de cette dette.

4°. Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir bien recommander que l'Acte de l'*Amérique Britannique du Norp* soit amendé conformément à ces résolutions.

Interpellation par l'honorable M. *Miller* :

27 Février.—Pourquoi la circulaire émise le 25 novembre 1870, par les commissaires des canaux nommés par le conseil privé,—pour obtenir des renseignements destinés à servir de base à un plan d'amélioration de notre système de canaux, ne fait-il aucune mention du canal *Saint Pierre*, situé dans l'Ile du *Cap-Breton* ? Se propose-t-on de comprendre cet ouvrage dans le projet d'amélioration ?

Interpellation par l'honorable M. *Dickey* :

" " Quand le contrat entre le Gouvernement et MM. *Inman* pour le transport des malles entre *Halifax* et *Liverpool* doit -il prendre fin ? Le Gouvernement a-t-il l'intention de le renouveler ?

Par l'honorable M. *Wark :*

28 Février.—Qu'il soit nommé un comité spécial, ayant le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, pour informer et faire rapport sur tout ce qui se rapporte à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer Intercolonial depuis la nomination des commissaires, et qu'il se compose de l'honorable Sir *Edward Kenny* et des honorables MM. *Aikins*, *Burnham*, *Letellier de St. Just*, *Locke*, *Price*, *Wilmot* et de l'auteur de la motion, le dit comité pouvant s'assembler et s'ajourner quand bon lui semblera.

No. 9.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mardi, 28 *Février*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

60

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 1er Mars, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Churchill,*	*Locke,*	*Reesor,*
Allan,	*Cormier,*	*MacDonald,*	*Renaud,*
Archibald,	*Dickey,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Armand,	*Dickson,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Benson,	*Duchesnay,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Bill,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Blake,	*Ferguson,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Miller,*	*Steeves,*
Bourinot,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Tessier,*
Bureau,	*Hamilton (Kingston)*	*Mitchell,*	*Wark,*
Burnham,	*Holmes,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Campbell,	*Lacoste,*	*Olivier,*	*Wilson.*
Chaffers,	*Leonard,*	*Panet,*	
Chapais,	*Letellier de St. Just.*	*Perry,*	

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la chambre qu'il y avait un membre qui se présentai pour être introduit :

Lorsque l'honorable *Frank Smith* a été introduit entre les honorables Messieurs *Aikins* et *Ryan*.

L'honorable M. *Smith* a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Sénat ; il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :—

CANADA.

LISGAR.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi.

A notre Fidèle et Bien-Aimé *Frank Smith*, Ecuyer, de notre Province d'*Ontario*, dans notre Puissance du *Canada*.

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons réposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit *Frank Smith* Ecuyer, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin ; Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, Baron LISGAR, de *Lisgar* et *Baillieborough*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, de la Pairie du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, l'un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand'-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint *Michel* et Saint *George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, ce deuxième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze et de Notre-Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable M. *Smith*, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi devant *Robert LeMoine*, Ecuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable *Frank Smith*, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan* ; de *Pulaski Clark*, de *Byng Inlet*, district de *Parry Sound*, dans la Puissance du *Canada*, et de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De le compagnie du grand chemin de fer occidental ; demandant la passation d'un acte pour pourvoir à la consolidation et à l'interprétation formelle des pouvoirs que possède maintenant la dite compagnie ; et aussi pour que les candidats à la charge de directeurs, quand il y aura des vacances, soient tenus de donner avis public de leur désir d'être élus.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le Greffier comme suit :

LISGAR,

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat copie d'une correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les gouvernements d'*Ontario* et de *Québec*, et autres documents concernant la décision des arbitres.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, 1er Mars 1871.

(*Pour correspondance, Voir Journal.*)

Ordonnée, qu'elle reste sur la table.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit :

Lorsque l'honorable *Robert Read* a été introduit entre les honorables Messieurs *Campbell* et *Macpherson*.

L'honorable M. *Read* a alors présenté le bref de Sa Majesté, l'appelant au Senat ; il a été alors lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :—

CANADA.

LISGAR.

[L. S.]

Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande* Protectrice de la Foi.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable *Robert Read* de notre Province d'*Ontario*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT :—

Sachez que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficile qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous commandons, le dit honorable *Robert Read*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En foi de Quoi, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin ; Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable JOHN, Baron LISGAR de *Lisgar* et *Baillieborough*, dans le comté de *Cavan*, *Irlande*, de la Prairie du *Royaume-Uni* de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*,

et Baronnet, l'un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé. Chevalier Grand' Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint *Michel* et Saint *George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard*. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre cité d'*Ottawa*, dans notre Puissance du *Canada*, ce vingt-quatrième jour de Février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-onze et de Notre Règne la trente-quatrième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable M. *Read*, s'est approché de la table, et a prêté et souscrit le serment requis par la loi, devant *Robert Lemoine*, Ecuyer, l'un des commissaires nommés à cet effet, et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le Greffier du Sénat avait déposé sur la table le certificat de l'un des Commissaires, énonçant que l'honorable *Robert Read*, l'un des Membres du Sénat, avait fait et signé sa déclaration de qualification, conformément à l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

L'honorable M. *Mitchell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence. le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

LISGAR,

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat les rapports et états annuels annexés du ministre de la marine et des pêcheries indiquant les recettes et les dépenses effectuées en vertu des dispositions de l'acte 31 *Victoria*, chapitre 62, intitulé: "Acte concernant la police du Havre" et 31 *Victoria*, chapitre 64, intitulé: "Acte concernant le traitement et les secours à donner aux marins dans les cas de maladie et de détresse."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 1er mars 1871.

(*Pour rapports, voir documents de la Session.*)

Ordonné, qu'ils restent sur la table.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre le rapport du ministre d'agriculture, intitulé: "Acte du recensement."

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit;

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année finissant le 30 juin 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Voir documents de la Session.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Holmes*.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 2 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi, 2 Mars, 1871.

Par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just* :

1871.
27 Février.—Que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante :

1°. Que le partage, entre les Provinces d'*Ontario* et de *Québec*, du surplus de la dette de la ci-devant Province du *Canada* au-delà de la somme de $62,500,000, mise à la charge de la Puissance du *Canada* par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, présente de graves difficultés, qui n'ont pu jusqu'ici être résolues d'une manière satisfaisante.

Pour Vendredi le 3 Mars, 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Botsford* :

2 Mars.—En quel temps la partie du chemin de fer intercolonial, située entre *Amherst* et *Truro* sera t-elle en état d'être livrée au trafic ?

No. 10.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mercredi, 1er Mars, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

66

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 2 Mars, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Cormier,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Allan,	*Dickey,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Archibald,	*Dickson,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Armand,	*Duchesnay,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Beuson,	*Dumouchel,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Bill,	*Ferguson,*	*Miller,*	*Skead,*
Blake,	*Ferrier,*	*Mills,*	*Smith,*
Botsford,	*Guèvremont,*	*Mitchell*	*Steeves,*
Bouriuot,	*Hamilton, (Kingston)*	*Northup,*	*Tessier,*
Bureau,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Buruham,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Campbell,	*Leonard,*	*Perry,*	*Wilson.*
Chaffers,	*Letellier de St. Just,*	*Read,*	
Chapais,	*Locke,*	*Reesor,*	
Churchill,	*MacDonald,*	*Renaud,*	

PRIÈRES

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *McMaster*;

De Son Honneur *William Pearse Howland*, C. B., Lieutenant-Gouverneur, et autres, de la Province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la banque de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à augmenter le capital de la dite banque, et aussi pour amender sa charte.

De M. *Brydone Jack*, président de l'université du *Nouveau-Brunswick ;* demandant que cette institution soit placé sur le même pied que les universités d'*Ontario* et de *Québec* en ce qui concerne l'allocation qui leur est faite pour observations météorologiques et autres.

De la banque d'union du *Bas-Canada ;* demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à augmenter le capital de la dite banque d'un million de piastres, pour prolonger le délai qui lui a été accordé pour payer le capital actuel et pour d'autres fins.

De la société biblique auxiliatrice de la *Nouvelle-Ecosse ;* demandant qu'on l'exempte de payer un droit de cinq pour cent sur tous exemplaires des Ecritures Saintes importés par la dite société.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé "Acte à l'effet de faire de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du *Nord-Ouest*."—

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a informé la Chambre qu'il avait un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, sous son seing manuel, que Son Excellence l'avait chargé de remettre à cette Chambre.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

LISGAR.

Le Gouverneur-Général transmet pour l'information du Sénat l'ordre en Conseil et le memorandum ci-joints, en vertu des dispositions de l'acte 33 *Victoria*, chapitre 3, des règlements concernant les terres publiques dans la province de *Manitoba*.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 1er Mars 1871.

(*Pour ordre en Conseil etc., voir Documents de la Session.*)

Ordonné, qu'il reste sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) secondé par l'honorable M. *Holmes*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 3 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi, 3 Mars, 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Botsford*:

2 Mars.—En quel temps la partie du chemin de fer intercolonial, située entre *Amherst* et *Truro* sera t-elle en état d'être livrée au trafic ?

Interpellation par l'honorable M. *Dickey* :

" " La commission des canaux a t-elle présenté son rapport ? si elle l'a présenté, sera-t-il soumis au Parlement ? et quand le sera-t-il ?

" " Les ingénieurs chargés de faire l'exploration d'un tracé pour la construction d'un canal entre les eaux du golf Saint-Laurent et celles de la baie de Fundy, ont-ils présenté quelque rapport accompagné d'estimations ?

Pour Lundi le 6 Mars, 1871.

Par l'honorable M. *Wark :*

1er Mars.—Qu'il soit nommé un comité spécial, ayant le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, pour informer et faire rapport sur tout ce qui se rapporte à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer Intercolonial depuis la nomination des commissaires, et qu'il se compose de l'honorable Si *Edward Kenny* et des honorables MM. *Aikins, Burnham, Letellier de St Just, Locke, Price, Wilmot* et de l'auteur de la motion, le dit comité pouvant s'assembler et s'ajourner quand bon lui semblera.

Interpellation par l'honorable M. *Bureau :*

2 " 1. Si le gouverneur de la Puissance avait donné instruction (et par quelle autorité?) à la Maison de la Trinité de Montréal de défendre ou d'empêcher la construction d'estrades sur les bords du Saint-Laurent à Lachine, lors des régattes qui ont eu lieu le ou vers le mois de septembre dernier à Lachine ?

2. Si le gouvernement de la Puissance avait autorisé ou requis la police riveraine de Montréal de faire des arrestations de personnes paisibles occupées à faire les dites estrades, et sans warrants.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just :*

" " Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui demandant de faire mettre devant cette Chambre la résignation de Louis Frenette, écuyer, comme maître de poste à la *Rivière-Ouelle*, avec copie de la correspondance à ce sujet, et aussi les papiers et recommandations ayant trait à la nomination de son remplaçant.

Par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just* :

2 Mars.—Que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante :

1. Que le partage, entre les Provinces d'*Ontario* et de *Québec*, du surplus de la dette de la ci-devant Province du *Canada* au-delà de la somme de $62,500,000, mise à la charge de la Puissance du *Canada* par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, présente de graves difficultés, qui n'ont pu jusqu'ici être résolues d'une manière satisfaisante.

2. Que ces difficultés, résultant tant de l'incertitude quant au montant de la dette à partager, que de l'absence d'une base acceptable pour faire ce partage et celui de l'actif demeuré commun à ces deux Provinces, menacent de créer des embarras sérieux.

3. Que, pour éviter ces difficultés, la dette de la ci-devant Province du *Canada* devrait être mise en entier à la charge de la Puissance, comme si elle l'eût été dès l'origine, avec compensation aux Provinces du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse* pour la part que ces provinces auront à payer dans le surplus de cette dette.

4. Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir bien recommander que l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* soit amendé conformément à ces résolutions.

ORDRE DU JOUR.

—o—

Pour Vendredi 3 Mars 1871.

28 Février.—*Seconde lecture*—Bill A—Pour amender l'acte concernant la pêche qui se fait par navires étrangers.—(Honorable M. *Mitchell.*)

No. 11.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Jeudi, 2 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi 3 Mars 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Cormier,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Allan,	*Dever,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Archibald,	*Dickey,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Armand,	*Dickson,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Benson,	*Duchesnay,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Bill,	*Dumouchel,*	*Miller,*	*Skead,*
Blake,	*Ferrier,*	*Mills,*	*Smith,*
Botsford,	*Guévremont,*	*Mitchell,*	*Steeves,*
Bourinot,	*Hamilton (Kingston)*	*Northup,*	*Tessier,*
Bureau,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Burnham,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Campbell,	*Leonard,*	*Perry,*	*Wilson.*
Chaffers,	*Letellier de St. Just,*	*Read,*	
Chapais,	*Locke,*	*Renaud,*	
Churchill,	*MacDonald,*		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Macpherson*, de la banque *Ontario.*

Par l'honorable M. *Read*, du conseil municipal du township de *Madoc ;* de *A. F. Wood* et autres, du dit township, et du conseil municipal du village de *Trenton*, dans la province d'*Ontario.*

Par l'honorable M. *Tessier ;* de la banque Nationale de *Québec.*

Par l'honorable M. *Ryan ;* de la chambre de commerce de la Puissance, et de la chambre de commerce de *Montréal.*

Par l'honorable M. *Benson ;* de la banque du district de *Niagara.*

Par l'honorable M. *Sanborn ;* de *C. E. Wurtell* et autres, de *Windsor,* dans la province de *Québec.*

Par l'honorable M. *Allan ;* de *Clarke Gamble* et autres, de la cité de *Toronto.*

Par l'honorable M. *Skead ;* d'*H. J. Hubertus,* de la cité d'*Ottawa,* et autres.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *Pulaski Clark,* de *Byng Inlet,* district de *Parry Sound,* dans la Puissance du *Canada ;* demandant un acte de naturalisation.

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada ;* demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à louer, employer et exploiter les lignes contigues et accessoires d'autres compagnies de chemins de fer.

L'honorable M. *Sanborn,* du comité des ordres permanents et des bils privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, quil soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 3 Mars 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés : de la banque d'Union du *Bas-Canada* demandant la passation d'un acte pour élever son capital au montant d'un million de piastres, pour prolonger le délai dans lequel doit être versé son capital actuel et pour d'autres fins de la banque de *Québec* demandant la passation d'un acte pour élever son capital et amender sa charte ;

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie du grand chemin de fer Occidental du *Canada* demandant la passation d'un acte pour consolider et préciser les pouvoirs que possède actuellement la dite compagnie, et pour que les candidats à la charge de directeur quand il y aura das vacations soient tenus de donner avis public de leur désir d'être élus, et votre comité a trouvé que l'avis n'a pas eu toute la durée voulue, mais il recommande néanmoins de suspendre dans ce cas-ci la 51e règle, vû que le comité des banques, du commerce et des chemins de fer pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn,* secondé par l'honorable M. *Chaffers,* il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie du grand chemin de fer occidental du *Canada.*

Conformément à l-ordre du jour le bill intitulé " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell,* secondé par l'honorable M. *Aikins,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston),* secondé par l'honorable M. *Holmes.*

La chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi

Lundi, 6 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi le 6 Mars, 1871.

Par l'honorable M. *Wark* :

1871.
1er mars.—Qu'il soit nommé un comité spécial, ayant le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, pour informer et faire rapport sur tout ce qui se rapporte à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer Intercolonial depuis la nomination des commissaires, et qu'il se compose de l'honorable Si *Edward Kenny* et des honorables MM. *Aikins, Burnham, Letellier de St Just, Locke, Price, Wilmot* et de l'auteur de la motion, le dit comité pouvant s'assembler et s'ajourner quand bon lui semblera.

Interpellation par l'honorable M. *Bureau :*

1871.

2 mars—1. Si le gouvernement de la Puissance avait donné instruction (et par quelle autorité ?) à la Maison de la Trinité de Montréal de défendre ou d'empêcher la construction d'estrades sur les bords du Saint-Laurent à Lachine, lors des régattes qui ont eu lieu le ou vers le mois de septembre dernier à Lachine ?

2. Si le gouvernement de la Puissance avait autorisé ou requis la police riveraine de Montréal de faire des arrestations de personnes paisibles occupées à faire les dites estrades, et sans warrants.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just :*

" " Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui demandant de faire mettre devant cette Chambre la résignation de *Louis Frenette*, écuyer, comme maître de poste à la Rivière-Ouelle, avec copie de la correspondance à ce sujet, et aussi les papiers et recommandations ayant trait à la nomination de son remplaçant.

Par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just* :

2 mars—Que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante :

1. Que le partage, entre les Provinces d'Ontario et de Québec, du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada au-delà de la somme de $62,500,000, mise à la charge de la Puissance du Canada par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, présente de graves difficultés, qui n'ont pu jusqu'ici être résolues d'une manière satisfaisante.

2. Que ces difficultés, résultant tant de l'incertitude quant au montant de la dette à partager, que de l'absence d'une base acceptable pour faire ce partage et celui de l'actif demeuré commun à ces deux Provinces, menacent de créer des embarras sérieux.

3. Que, pour éviter ces difficultés, la dette de la ci-devant Province du Canada devrait être mise en entier à la charge de la Puissance, comme si elle l'eût été dès l'origine, avec compensation aux Provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse pour la part que ces provinces auront à payer dans le surplus de cette dette.

4. Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir bien recommander que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord soit amendé conformément à ces résolutions.

Pour Mardi le 7 Mars 1871.

Interpellations par l'honorable M. *Bourinot :*

3 mars.—Quand doit expirer le contrat conclu entre le gouvernement et les MM. *Inman* pour le transport des malles d'Halifax à St. Jean de Terreneuve ? Dans le cas où le contrat serait renouvelé, se propose-t-on de mettre au nombre de ses clauses la condition de faire arrêter le vapeur à Sydney, Cap Breton, conformément à l'arrangement qui existait avant la Confédération ?

Par l'honorable M. *Bourinot :*

1871.
3 mars.—Quand va être soumis au Parlement le rapport de l'ingénieur du département des travaux publics sur les améliorations projetées du havre de Mabou et de False Beach, Miré, dans l'île du Cap Breton ? Le gouvernement se propose t-il de poursuivre l'exécution de ces travaux ?

ORDRE DU JOUR.

1871.
2 mars.—*Seconde lecture*—Bill relatif au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.—(Honorable M. *Campbell.*)

No. 12.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Vendredi, 3 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 6 Mars, 1871

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Cormier,*	*Locke,*	*Read,*
Allan,	*Dever,*	*MacDonald,*	*Reesor,*
Archibald,	*Dickey,*	*McLelan,*	*Renaud,*
Armand,	*Dickson,*	*McMaster,*	*Ryan,*
Benson,	*Duchesnay,*	*Macfarlane,*	*Sanborn,*
Bill,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Blake,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Guévremont*	*Miller,*	*Simpson,*
Bureau,	*Hamilton (Kingston.)*	*Mills,*	*Skead,*
Burnham,	*Hazen,*	*Mitchell,*	*Steeves,*
Campbell,	*Holmes,*	*Northup,*	*Tessier,*
Chaffers,	*Lacoste,*	*Olivier,*	*Wark,*
Chapais,	*Leonard,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Churchill,	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*	

PRIERES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ryan ;* de la chambre de commerce de *Montréal ;* et de *Wm. Footner* et autres, de la cité de *Montréal.*

Par l'honorable M. *Panet*, de *Louis P. Turcotte* de la province de *Québec.*

Par l'honorable M. *Wilmot*, de *John Pickard*, M. P. et autres, de la cité de *Frédéricton* et ses environs, dans la province du *Nouveau-Brunswick.*

Par l'honorable M. *Allan ;* de la banque de la Puissance.

Par l'honorable M. *Campbell*, de la corporation de la cité de *Kingston.*

Par l'honorable M. *Skead ;* de MM. *Gilmour* et Cie., et autres, de la cité d'*Ottawa* et autres endroits.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :—

De Son Honneur *Wm. Pearce Howland*, C. B. Lieutenant-Gouverneur, et autres, de la province d'*Ontario ;* demandant à être incorporés sous le nom de " Association d'assurance sur " la vie de la Puissance."

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures, du comté de *Berthier*, dans le district de *Richelieu ;* aussi un semblable état du district du *Saguenay ;* aussi un semblable état du district de *Beauharnois*, avec un supplément ; aussi un semblable état du district d'*Iberville*, et aussi un semblable état du district de la *Beauce*, tous pour l'année 1870.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Ryan* a présenté à la Chambre un état des affaires de la banque d'épargnes de la cité et du district de *Montréal*, à venir jusqu'au 31 décembre 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Wark* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Qu'il soit nommé un comité spécial, ayant le pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, pour informer et faire rapport sur tout ce qui se rapporte à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer Intercolonial depuis la nomination des commissaires, et qu'il se compose de l'honorable Sir *Edward Kenny* et des honorables Messieurs *Aikins*, *Burnham*, *Ferrier*, *Locke*, *Mitchell*, *Olivier*, *Price*, *Wilmot* et de l'auteur de la motion, le dit comité pouvant s'assembler et s'ajourner quand bon lui semblera.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative,

L'honorable M. *Letellier de St. Just*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Bourinot*.

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, lui demandant de faire mettre devant cette Chambre la résignation de *Louis Frenette*, écuyer, comme maître de poste à la *Rivière-Ouelle*, avec copie de la correspondance à ce sujet, et aussi les papiers et recommandations ayant trait à la nomination de son remplaçant.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite Adresse.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de *Manitoba* certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*. Que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell* La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 7 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi le 7 Mars 1871.

Interpellations par l'honorable M. *Bourinot :*

1871.

3 mars.—Qnand doit expirer le contrat conclu entre le gouvernement et les MM. *Inman* pour le transport des malles d'Halifax à St. Jean de Terreneuve ? Dans le cas où le contrat serait renouvelé, se propose-t-on de mettre au nombre de ses clauses la condition de faire arrêter le vapeur à Sydney, Cap Breton, conformément à l'arrangement qui existait avant la Confédération ?

Par l'honorable M. *Bourinot :*

3 mars.—Quand sera soumis au Parlement le rapport de l'ingénieur du département des travaux publics sur les améliorations projetées du havre de Mabou et de False Beach, Miré, dans l'île du Cap Breton ? Le gouvernement se propose t-il de poursuivre l'exécution de ces travaux ?

ORDRES DU JOUR.

—o—

1871.

3 mars.—*Comité général*—(Bill A)—pour amender l'acte sur la pêche qui se fait par les navires étrangers. (Honorable M. *Mitchell.*)

6 " —*Comité général*—(Bill B)—pour établir de nouvelles dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. (Honorable M. *Campbell.*)

No. 13.

4me Session, 1er Parlement, 34 Viet., 1871.

Lundi, 6 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 7 Mars, 1871

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Christie,*	*Leonard,*	*Panet,*
Allan,	*Churchill,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Archibald,	*Cormier,*	*Locke,*	*Read,*
Armand,	*Dever,*	*MacDonald,*	*Renaud,*
Benson,	*Dickey,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Bill,	*Dickson,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Blake,	*Duchesnay,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Botsford,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Bureau,	*Guévremont,*	*Miller,*	*Steeves,*
Burnham,	*Hamilton (Kingston)*	*Mills,*	*Tessier,*
Campbell,	*Hazen,*	*Mitchell,*	*Wark,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Northup,*	*Wilmot.*
Chapais,	*Lacoste,*	*Olivier,*	

PRIERES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Macpherson* ; de la banque d'*Ontario*

Par l'honorable M. *Allan* ; de *St. George Harvey*, de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario* ; et de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Nipissing*.

Par l'honorable M. *Ryan* ; de *Peter Kennedy* et autres, des comtés de *Glengarry* et *Russell*.

Par l'honorable M. *Ferrier* ; de Messieurs *Savage Lyman* et Cie, et autres, de la cité de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la banque d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour étendre les pouvoirs et priviléges de la dite banque en conformité à l'acte intitulé " Acte concernant les banques et le commerce de banque. "

Du conseil municipal du townshsp de *Madoc* ; d'*A. F. Wood* et autres, du dit township de *Madoc* ; et d'*H. J. Hubertus*, de la cité d'*Ottawa* et autres ; demandant chacun la passation d'un acte pour les autoriser à construire un chemin de fer à partir de *Toronto*, en passant à ou près de *Peterborough*, *Madoc* et *Carleton Place*, jusqu'à la cité d'*Ottawa*, et passant sur la rivière *Ottawa*, dans la province de *Québec*, avec le pouvoir de s'unir à ou de se fusionner avec d'autres compagnies, ou de prendre des arrangements pour employer d'autres lignes de chemin de fer dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*.

Du conseil municipal du village de *Trenton*, dans la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser la corporation du dit village à imposer et percevoir des droits de havre à l'effet d'entretenir les barrages flottants des jetées et autrement améliorer le havre.

De la banque Nationale de *Québec* ; demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à augmenter le capital de la dite compagnie de deux millions de piastres, et aussi pour amender sa charte.

De la Chambre de Commerce de la Puissance ; demandant qu'on modifie les lois relatives aux brevets d'invention pour qu'il ne soit pas nécessaire à un sujet britannique de résider pendant une année dans la Puissance avant que sa demande d'un brevet d'invention puisse lui être accordée.

De la Chambre de Commerce de *Montréal* ; demandant la passation d'un acte pour le rappel des droits imposés sur la farine, le blé et autres grains, et aussi sur le charbon et le sel.

De la banque du district de *Niagara* ; demandant la passation d'un acte pour renouveler la charte de la dite banque.

De *C. E. Wurtell* et autres, de *Windsor*, dans la province de *Québec* ; demandant qu'on modifie les lois relatives aux brevets d'invention pour qu'il ne soit pas nécessaire à un sujet britannique de résider pendant une année dans la puissance. avant que sa demande d'un brevet d'invention puisse lui être accordée.

De *Clarke Gamble*. de la cité de *Toronto*, et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " L'association d'assurance mutuelle sur la vie de la Puissance.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des communes, a présenté son second et troisième rapports.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

6 mars 1871.

Le comité conjoint des impressions prend la liberté de présenter son second rapport, lequel est comme suit :

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés :

Rapport du secrétaire d'état pour le *Canada*, pour l'année expirée le 30 juin 1870.

Correspondance ultérieure entre le gouvernement impérial et celui de la Puissance, et autres documents relatifs aux pêcheries.

Etat de la dépense pour la protection de la frontière en repoussant l'invasion fénienne.

Réponse à une adresse—Etat indiquant le montant des monnaies d'argent américaines retirées de la circulation par l'entremise du gouvernement, etc.. etc.

Message et papier relatifs à l'union projetée de la *Colombie Anglaise* avec la Puissance du *Canada*.

Message et correspondance entre le gouvernement impérial et celui du *Canada* au sujet de l'acte de *Manitoba*, avec le projet du Bill que l'on se propose de soumettre au Parlement impérial sur le même sujet.

Message et correspondance entre le gouvernement de la Puissance et les gouvernements d'*Ontario* et de *Québec*, avec d'autres documents relatifs à la sentence des arbitres.

Message avec un ordre en conseil (et un mémoire) établissant, en vertu de l'acte 33, *Vic.*, ch. 31, des réglements relatifs aux terres publiques dans la Province de *Manitoba*.

Le comité recommande aussi que les documents suivants soient imprimés comme documents de la session seulement :

Etat fait en vertu de la 9e clause de l'acte 38, *Vict.*, chap. 40, intitulé : " Acte pour transférer à Sa Majesté pour les fins y mentionnées, les propriétés et les pouvoirs dont sont maintenant investis les syndics de la Banque du *Haut Canada*.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Réponse à une adresse—Etat indiquant les sommes perçues par les officiers de douane etc., pour obligations, entrées, etc., et un état des honoraires, s'il en est, que ces officiers ont le droit de recevoir en rapport avec leurs devoirs.

Rapport du ministre de l'agriculture conformément à l'Acte du recensement ;

Charte de la Banque Royale Canadienne, *Canada*, 1870 ;

Message avec les Rapports annuels du ministre de la marine et des pêcheries, fesant voir les recettes et les dépenses sous l'autorité de l'acte de la police de Havre et de l'acte en faveur des marins malades et en détresse.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
6 mars 1871.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter comme étant son *troisième* rapport.

Le rapport du sous-comité nommé pour examiner les comptes d'impressions ; le rapport du greffier du comité sur les services d'impressions de l'année dernière, et le bilan annuel des comptes d'impressions, qu'il recommande respectivement à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

CHAMBRE DE COMITÉ,
2 mars 1871.

Le sous-comité nommé par le comité conjoint des impressions pour examiner les comptes d'impressions, et auquel ont été renvoyés le rapport du greffier du comité sur les services de l'année dernière et le bilan annuel, a l'honneur de faire rapport comme suit :

Le bilan a d'abord été examiné par votre sous-comité. Au débit, il a trouvé correcte l'argent en main et la valeur du papier de la dernière session en main, tels que pris du bilan précédent ; le montant des mandats émis, tels que certifiés par M. *Langton*, le montant payé par la compagnie d'assurance, le montant entier de la police d'assurance relative à l'atelier de relieur établi dans l'édifice de M. *Desbarats* lorsque cet édifice a été détruit par l'incendie, et le montant reçu pour l'impression des bills privés, tel que certifié par M. *Todd*.

Les items au crédit du bilan sont pris des comptes rendus et s'accordent avec ces comptes, qui sont donnés en détail et acquittés entièrement.

Pour la vérification des comptes des imprimeurs, une basse de documents imprimés depuis l'année dernière a été soumise.

Votre comité qui a examiné plusieurs de ces documents sans distinction. Quelques uns avaient été imprimés par les ci-devant entrepreneurs, et quelques autres par l'entrepreneur actuel. Le sous-comité est heureux de pouvoir dire que le mesurage est correct, et que les prix sont conformes aux divers contrats.

Le sous-comité a, en conséquence, certifié le bilan sous la signature des membres qui le composent comme ayant été examiné et trouvé correct.

Le sous-comité a aussi examiné et trouvé corrects les divers livres tenus au sujet des services d'impressions du Parlement qui lui ont été soumis, savoir : le grand-livre, qui indique l'état de chaque compte ; un livre de compte, dans lequel sont entrés en détail les sommes pour les documents fournis aux départements publics ; les comptes d'impressions parlementaires, et le livre de banque et les livres de chèques.

Le sous-comité, en terminant son rapport, désire exprimer son approbation cordiale de la manière dont votre greffier, M. *Hartney*, s'est acquitté de ses devoirs nombreux et compliqués.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président,
JOHN LOCKE,
JAMES YOUNG,
DAVID REESOR,
M. BOWELL.

CHAMBRE DE COMITÉ,
25 février 1871.

Au Président et aux Membres du Comité conjoint des Impressions.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le bilan annuel des comptes d'impressions, lequel indique que le coût des impressions du Parlement, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1870, est de $\$47{,}570\frac{6}{100}$. Cette somme comprend le coût de la réimpression des volumes qui ont été brûlés.

Les divers livres et comptes, ainsi que les pièces justificatives s'y rattachant, sont prêts pour l'audition.

Les entrepreneurs des divers services d'impression se sont montrés bien disposés à exécuter fidèlement leurs contrats respectifs durant la dernière vacance.

Conformément à la recommandation contenue dans le 10e rapport du comité de la dernière session, savoir : " Que dans le cas de l'admission d'autres provinces dans la Puissance la distribution des documents imprimées soit étendue à ces Provinces, " j'ai fait cette addition à la liste de distribution de manière à satisfaire aux exigences de la nouvelle province de *Manitoba*.

Tel qu'exigé dans le 8e rapport du comité de la dernière session, les chefs des divers départements m'ont fait savoir quel nombre d'exemplaires de leurs différents rapports, ainsi que des autres documents officiels, ils voulaient avoir respectivement, et ce nombre a été ajouté à la liste de distribution. J'ai fait payer aux dits départements les exemplaires qui leur ont été fournis, et j'ai déposé le montant reçu au crédit des services d'impression du Parlement.

J'ai transmis, tel que requis par la loi, au Ministre des Finances, pour être approuvé par lui et être soumis au Parlement avec le budjet pour l'année, l'estimation des sommes qui seront probablement requises pour les services d'impression du Parlement durant l'année commençant le 1er juillet 1871, laquelle estimation se monte à $35,000.

Le tout respectueusement soumis,

HENRY HARTNEY.

Dr. Compte d'impressions parlementaires, bilan annuel, du 1er juillet 1869 au 30 juin 1870. *Cr.*

	$ cts.	Pièces justificatives.			$ cts.
Argent en main	1 89	No. 1	Impressions		25,270 17
Valeur du papier en main de la dernière session	2,099 31	2	Do M. I. B. Taylor	$7,243 93	
Montant des mandats émis	44,661 26		Moins en ce qui est retenu comme représentant le 20 p.c.	1,383 04	5,860 89
Montant payé par la compagnie d'assurance provinciale	4,000 00				
Montant reçu pour impression de Bills Privés	224 84	3	Reliûre, M. G. E. Desbarats		1,506 60
		4	Do MM. Hunter, Rose et Cie		530 60
		5	Papier d'impression, M. G. E. Desbarats	$5,773 50	
		6	Do M. James Barber	7,489 72	
			En main de la dernière session	2,099 31	
			Valeur totale du papier en main	15,362 53	
			Balance en main pour la prochaine session	3,417 24	
			Coût total du papier employé		11,945 29
		7	Assurance		230 00
		8	Salaires		1,635 50
		9	Annonces		49 26
		10	Lithographies		200 00
		11	Papier à envelopper		311 44
		12	Charriage		30 31
			Coût total des impressions parlementaires		47,570 06
			Valeur du papier en main		3,417 24
$	50,987 30			$	50,987 30

Balance du papier en main :

854 rames de papier royal à $2.95	$2,519 30
794 12..12 de papier-ministre à $1.13	897 94
	3,417 24

D'après le calcul, le coût pour chaque chambre serait comme suit :

Le Sénat	$13,537 72
La Chambre des Communes	34,032 34
	47,570 06

Chambre de comité, 15 février 1871.

HENRY HARTNEY, *Greffier.*
DÉPARTEMENT DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT,

Examiné et trouvé correct.
J. SIMPSON, président, JOHN LOCKE,
M. BOWELL, M. P., DAVID REESOR.
JAMES YOUNG,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Léonard*, il a été *Ordonné*, que les dits rapports soient pris en considération par la Chambre, jeudi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers."

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, seconde par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné* qu'il soit remis à demain,

Conformément à l'ordre du jour la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'eet mise en comité général sur le bill intitule : " Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest,"

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*.

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 8 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi le 9 Mars, 1871.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just :*

1871.
6 mars —Que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante :

1. Que le partage, entre les Provinces d'Ontario et de Québec, du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada au-delà de la somme de $62,500,000, mise à la charge de la Puissance du Canada par l'Acte de l'Amériuue Britannique du Nord, présente de graves difficultés, qui n'ont pu jusqu'ici être résolues d'une manière satisfaisante.

2. Que ces difficultés, résultant tant de l'incertitude quant au montande la dette à partager, que de l'absence d'une base acceptable pour faire ce partage et celui de l'actif demeuré commun à ces deux Provinces, menacent de créer des embarras sérieux.

3. Que, pour éviter ces difficultés, la dette de la ci-devant Province du Canada devrait être mise en entier à la charge de la Puissance, comme si elle l'eût été dès l'origine, avec compensation aux Provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse pour la part que ces provinces auront à payer dans le surplus de cette dette.

4. Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir bien recommander que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord soit amendé conformément à ces résolutions.

Par l'honorable M. *Bureau ;*

6 mars.—Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit prié par une humble adresse de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

1. Copie de la correspondance échangée entre la Maison de la Trinité de Montréal et la police riveraine de Montréal ou toute personne quelconque à l'occasion des régates qui ont eu lieu l'automne dernier à Lachine.

2. Copie de toutes résolutions, ordres ou délibérations de la dite Maison de la Trinité ayant trait à ces régates.

Interpellation par l'honorable M. *Dickey :*

" " Si le contrat fait avec *Hugh Allan*, écuyer, par le maître-général des postes, en décembre 1863, pour l'exécution d'un service postal hebdomadaire entre Liverpool, Québec et Portland respectivement, a été renouvelé ou prolongé, et en quel temps il prendra fin.

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Mercredi le 8 Mars 1871.

1871.

7 mars.—*Comité général*—(Bill A)—pour amender le bill sur la pêche qui se fait par les navires étrangers. (Honorable M. *Mitchell.*)

" " —Prise en considération du bill B, relatif au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest,—tel qu'amendé par le comité génénal. (Honorable M. *Campbell.*)

No. 14.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mardi, Mars, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 8 Mars, 1871

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Christie,*	*Leonard,*	*Perry,*
Allan,	*Churchitl,*	*Letellier de St. Just,*	*Read,*
Archibald,	*Cormier,*	*Locke,*	*Reesor,*
Armand,	*Dever,*	*MacDonald,*	*Renaud,*
Benson,	*Dickey,*	*MacLelan,*	*Ryan,*
Bill,	*Dickson,*	*Macfarlane,*	*Sanborn,*
Blake,	*Duchesnay,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Botsford,	*Dumouchel,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Ferrier,*	*Miller,*	*Simpson,*
Bureau,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Skead,*
Burnham,	*Hamilton (Kingston)*	*Mitchell,*	*Steeves,*
Campbell,	*Hazen,*	*Northup,*	*Tessier,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Chapais,	*Lacoste.*	*Panet,*	*Wilmot.*

PRIERES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur al table :

Par l'honorable M. *Benson* ; de *James Norris* et autres intéressés dans la navigation sur les lacs et sur le canal *Welland.*

Par l'honorable M. *Ferrier ;* de la société *St. George*, de *Montréal.*

Par l'honorable M. *Locke* ; de *S. M. Ryerson* et autres, de la province de la *Nouvelle-Ecosse.*

Par l'honorable M. *Allan* ; d'*Edward Blake* et autres, de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la Chambre de Commerce de *Montréal* ; et de *Wm. Footner* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant certains amendements à l'acte relatif aux brevets d'invention.

De *Louis P. Turcotte*, de la province de *Québec* ; demandant que le Sénat fasse l'acquisition d'un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage historique intitulé " Le *Canada* sous l'Union, 1841-1867.

De *John Pickard*, M. P. et autres, de la cité de *Fredericton*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie du pont de *Fredericton* et *St. Mary's.* "

De la banque de la Puissance : demandant la passation d'un acte pour étendre la charte de la dite banque, et l'amender en augmentant son capital de deux millions de piastres, et pour d'autres fins.

De la corporation de la cité de *Kingston* ; demandant la passation d'un acte pour incorporer une compagnie à l'effet de construire un chemin de fer devant relier la cité de *Kingston* à la ville de *Pembroke*, en traversant les comtés de *Frontenac*, *Leeds*, *Renfrew* et *Lanark*, et pour lui accorder certains autres pouvoirs et priviléges.

De Messieurs *Gilmour* et Cie, et autres, de la cité d'*Ottawa*, et autres endroits, demandant qu'il ne soit passé aucunes dispositions législatives concernant les rivières navigables, et qu'on leur permette de pouvoir soumettre des preuves scientifiques et pratiques à l'appui des avancés contenus dans leur pétition.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE,
8 mars, 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés :

De *William Galbraith*, président et autres, de l'association de la halle au blé de *Toronto* demandant un acte pour être incorporé sous le nom de " Association de la halle au blé de *Toronto* ; " de *Pulaski Clark* de *Byng Inlet*, district de *Parry Sound*, dans la Puissance du *Canada*, demandant un acte de naturalisation ; de la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à louer et exploiter les lignes contigue

et accessoires d'autres compagnies de chemins de fer; de Son Honneur *Wm. Pearce Howland* C. B,, Lieutenant-Gouverneur et autres de la province d'*Ontario*, demandant à être incoporés sous le nom de "Associatien d'Assurance sur la vie de la Puissance;" de la banque d'*Ontario* demandant la passation d'un acte pour étendre les pouvoirs et priviléges de la dite banque en conformité de l'acte intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque;" de la banque nationale de *Québec*, demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à augmenter son capital de deux millions de piastres et aussi pour amender autrement sa charte; de la banque du dietrict de *Niagara* demandant la passation d'un acte pour renouveler la charte de la dite banque;

De *Clarke Gamble*, de la cité de *Toronto*, et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Association d'Assurance Mutuelle sur la vie;" de *H. J. Hubertus*, de la cité d'*Ottawa*, et autres, demandant séparément la passation d'un acte pour les autoriser à construire un chemin de fer qui partira de *Toronto*, passera par ou près de *Peterborough*, *Madoc* et *Carleton Place* pour arriver à la cité d'*Ottawa*, et traversera la rivière *Ottawa* pour entrer dans la province de *Québec*, avec pouvoir de s'unir et de se fusionner avec d'autres compagnies de chemins de fer dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec* et de prendre des arrangements pour se servir de leurs lignes,

Votre comité a aussi examiné la pétition du conseil municipal du village de *Trenton*, dans la province d'*Ontario*, demandant la passation d'un acte pour autoriser la corporation du dit village à imposer et percevoir des droits de havre à l'effet d'entretenir des barrages flottants, des jetées et autrement améliorer le havre, et a trouvé que l'avis donné de cette pétition est suffisant, mais votre comité désire appeler l'attention du Sénat sur la nature du pouvoir que demande cette municipalité de prélever des droits de havre, le droit de légiférer sur les matières municipales étant exclusivement conféré par l'acte de l'Amérique Britannique du Nord aux Législatures provinciales.

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions demandant des bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'au 24e jour de mars courant.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions sur des bills privés soit prolongé jusqu'au 24 du courant.

L'honorable M. *Allan* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte pour incorporer l'association d'assurance mutuelle sur la vie du *Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité général sur le bill intitulé : " Acte portant de nouvelles " dispositions pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest " et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable Président a présenté à la Chambre des états des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts d'*Ottawa* et de *Richelieu* pour l'année 1870.

Ordonné, qu'ils restent sur la table et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session.*)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une Adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 28 février 1871, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toute la correspondance relative à la question de la propriété littéraire et à celle de la réimpression en *Canada* d'ouvrages britanniques soumis au droit de propriété littéraire, qui a été échangée entre le gouvernement du *Canada* et le gouvernement impérial depuis le 17 février 1870.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session*).

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre un rapport de la distribution des statuts du *Canada*, 33 *Victoria*, étant la troisième session du premier parlement 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session*).

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le nom de l'honorable M. *Tessier* soit ajouté au comité chargé d'informer et faire rapport sur tout ce qui est relatif à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer Intercolonial depuis la nomination des commissaires.

Ordonné, que les portes soient closes.

Ordonné, que les portes soient ouvertes.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Holmes*.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 9 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Jeudi le 9 Mars, 1871.

Par l'honorable M. *Letellier de St. Just :*

1871.
6 mars —Que cette Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante :

1. Que le partage, entre les Provinces d'Ontario et de Québec, du surplus de la dette de la ci-devant Province du Canada au-delà de la somme de $62,500,000, mise à la charge de la Puissance du Canada par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, présente de graves difficultés, qui n'ont pu jusqu'ici être résolues d'une manière satisfaisante.

2. Que ces difficultés, résultant tant de l'incertitude quant au montant de la dette à partager, que de l'absence d'une base acceptable pour faire ce partage et celui de l'actif demeuré commun à ces deux Provinces, menacent de créer des embarras sérieux.

3. Que, pour éviter ces difficultés, la dette de la ci-devant Province du Canada devrait être mise en entier à la charge de la Puissance, comme si elle l'eût été dès l'origine, avec compensation aux Provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse pour la part que ces provinces auront à payer dans le surplus de cette dette.

4. Qu'une humble Adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir bien recommander que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord soit amendé conformément à ces résolutions.

Par l'honorable M. *Bureau ;*

1871.

6 mars.—Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée par une humble adresse de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

1. Copie de la correspondance échangée entre la Maison de la Trinité de Montréal et la police riveraine de Montréal ou toute personne quelconque à l'occasion des régates qui ont eu lieu l'automne dernier à Lachine.

2. Copie de toutes résolutions, ordres ou délibérations de la dite Maison de la Trinité ayant trait à ces régates.

Interpellation par l'honorable M. *Dickey :*

" " Si le contrat fait avec *Hugh Allan*, écuyer, par le maître-général des postes, en décembre 1863. pour l'exécution d'un service postal hebdomadaire entre Liverpool et Québec et Portland respectivement, a été renouvelé ou prolongé et en quel temps il prendra fin.

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Jeudi le 9 Mars 1871.

1871.

8 mars.—*Troisième lecture* du bill (A)—Amendement de l'acte concernant la pêche par les étrangers. (Honorable M. *Mitchell.*)

6 " —*Seconde lecture* du bill (C)—Extension des lois crimelles de *Manitoba.* (Honorable M. *Campbell.*)

7 " —Prise en considération du deuxième rapport du comité conjoint des impressions. (Honorable M. *Simpson.*)

" —Prise en considération du troisième rapport du comité conjoint des impressions (Honorable M. *Simpson.*)

101

No. 15.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mercredi, 8 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 9 Mars, 1871

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Churchill,*	*Leonard,*	*Perry,*
Allan,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Price,*
Archibald,	*Dever,*	*Locke,*	*Read,*
Armand,	*Dickey,*	*MacDonald,*	*Reesor,*
Benson,	*Dickson,*	*McLelan,*	*Renaud,*
Bill,	*Duchesnay,*	*Macfarlane,*	*Ryan,*
Blake,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Sanborn,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Foster,*	*Miller,*	*Shaw,*
Bureau,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Simpson,*
Burnham,	*Hamilton (Kingston)*	*Mitchell,*	*Skead,*
Campbell,	*Hazen,*	*Northup,*	*Tessier,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Chapais,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot*
Christie,			

PRIERES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell*, de la compagnie du chemin de fer du Nord ; et de l'honorable *Alexander Campbell* et autres, de *Kingston*, dans la Province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan :* d'*A. M. Foster* et autres, de la cité de *Montréal.*

Par l'honorable M. *Wilmot ;* de Sa Grandeur l'Evêque de *Fredericton* et autres,

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la banque *Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour amender l'Acte 32 et 33 *Victoria,* chapitre 53, intitulé " Acte pour amender la charte de la banque *Ontario.* "

De *St. George Harvey,* de la cité de *Toronto,* dans la province d'*Ontario* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie des manufacturiers de sucre de betterave "

De la compagnie du chemin de fer, de *Toronto* et *Nipissing* ; demandant la passation d'un acte pour prolonger sa ligne de chemin de fer qui partira d'un point sur la rive Est du lac *Nipissing* pour arriver à un autre point sur la baie *James.*

De *Peter Kennedy* et autres, des comtés de *Glengarry* et *Russell,* dans la province d'*Ontario* ; demandant à être incorporés à l'effet de construire un chemin de fer qui partira de quelque point sur le Grand-Tronc de chemin de fer, dans le comté de *Soulanges,* à ou près de *Coteau Landing* pour se rendre à *Alexandria Mills,* dans le comté de *Glengarry,* et de cet endroit à la cité d'*Ottawa.*

De Messrs. *Savage, Lyman et Cie.,* et autres, de la cité de *Montréal ;* demandant certains amendements à l'acte concernant les brevets d'invention.

L'honorable M. *Bureau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell,*

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

1. Copie de la correspondance échangée entre la Maison de la Trinité de *Montréal* et la police riveraine de *Montréal* ou toute personne quelconque à l'occasion des regates qui ont eu lieu l'automne dernier à Lachine.

2. Copie de toute résolutions, ordres ou délibérations de la dite Maison de la Trinité ayant trait à ces régates.

3. Copie de la correspondance avec le gouvernement du *Canada* sur le même sujet.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, Que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprés de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers," a été lu la troisième fois.

La question a été mise se bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de *Manitoba* certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell,* secondé par l'honorable M. *Mitchell* il a été

Ordonné qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du second rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le Greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le Greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte du recensement auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la prémière fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné* que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'hon. M. *Hamilton* (*Kingston*) secondé par l'hon. M. *Campbell*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 10 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Vendredi le 10 Mars, 1871.

Interpellation de l'honorable M. *Bourinot* :—

1871.
7 mars.—Quand sera soumis au Parlement le rapport de l'ingénieur du département des travaux publics sur l'amélioration projetée du havre de Mabou et de False-Bay Beach, Miré, dans l'île du Cap Breton? Le gouvernement se propose-t-il de poursuivre l'exécution de ces travaux.

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Vendredi le 10 Mars 1871.

1871.
8 mars.—*Seconde lecture* du bill (D)—Association d'assurance mutuelle sur la vie du Canada. (Honorable M. *Allan.*)

" " —*Seconde lecture* du bill (C)—Extension de lois criminelles au Manitoba. (Honorable M. *Campbell.*)

No. 16.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Jeudi, 9 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

108

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 10 Mars, 1871

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Christie,*	*Holmes,*	*Northup,*
Allan,	*Churchill,*	*Leonard,*	*Olivier,*
Archibald,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Panet,*
Armand,	*Dever,*	*Locke,*	*Perry,*
Bill,	*Dickey,*	*MacDonald,*	*Price,*
Blake,	*Dickson,*	*McLelan,*	*Read,*
Botsford,	*Duchesnay,*	*Macfarlane,*	*Renaud,*
Bourinot,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Sanborn,*
Bureau,	*Foster,*	*Malhiot,*	*Seymour,*
Burnham,	*Glasier,*	*Miller,*	*Shaw,*
Campbell,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Wark,*
Chaffers,	*Hamilton (Kingston)*	*Mitchell,*	*Wilmot,*
Chapais,	*Hazen,*		

PRIERES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Allan ;* de la compagnie de télégraphe de la Puissance.

Par l'honorable M. *Foster ;* de l'honorable *Christopher Dunkin* et autres, du district de *Bedford,* dans la Province de *Québec.*

Par l'honorable M. *Macpherson*; de *John Henry Dumble* et autres, de la province d'*Ontario* et des *Etats-Unis* d'*Amérique*.

Par l'honorable M. *Christie*; du conseil municipal du comté de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues:

De *James Norris*, marins, matelots et autres intéressés dans la navigation des lacs et du canal *Welland*; demandant qu'on impose une légère taxe sur les matelots des navires qui traversent le canal *Welland*, qui sera employé pour le soutien des marins admis à l'hôpital-général et de marine de *Ste. Catherine*.

De la société St. *George* de la cité de *Montréal*; demandant que la somme de huit cents piastres qu'elle a dépensée pour loger les immigrants à leur arrivée à *Montréal*, lui soit remboursée, et qu'un édifice convenable avec les installations nécessaires pour les immigrants soit construit dans la dite cité.

De *S. M. Ryerson* et autres, de *Yarmouth*, dans la Province de la *Nouvelle.Ecosse*, demandant à être incorporés sous le nom de "La Banque de l'Ouest."

D'*Edward Blake* et autres, de la cité de *Toronto*; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie pour assurer les édifices isolés contre les dangers de l'incendie."

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 6 mars 1871, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre la résignation de *Louis Frenette*, écuyer, comme maître de poste à la *Rivière-Ouelle*, avec copie de la correspondance à ce sujet, et aussi les papiers et recommandations ayant trait à la nomination de son remplaçant.

Ordonné, Qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit:

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Sanborn*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

CHAMBRE DE COMITÉ.

9 mars 1871.

Le comité conjoint des impressions du parlement à l'honneur de présenter son quatrième rapport, lequel est comme suit:

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir:

Réponse à une adresse—Correspondance, rapports d'ingénieurs et autres documents relatifs au louage par le gouvernement à la compagnie d'entrepôt de *Montréal* d'un lot de terre le long du canal de *Lachine* (pour distribution seulement);

Etat des recettes et paiements de la Puissance du *Canada* pour le semestre expiré le 31 décembre 1870 (pour distribution seulement);

Réponse à une adresse, correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement local de la *Nouvelle-Ecosse* touchant le nouvel édifice public à *Halifax*;

Rapport préliminaire de l'honorable *J. H. Gray* sur l'uniformité des lois statuaires des Provinces d'*Ontario*, du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Ecosse*;

Réponse à une adresse, correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le gouvernement impérial, depuis le 17 février 1870, au sujet du droit d'auteur et de la réimpression en *Canada* d'ouvrages anglais à l'égard desquels on a obtenu le droit d'auteurs (des extraits seulement);

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :

Réponse à une adresse, état indiquant les noms de tous les employés du gouvernement fédéral employés par aucun des gouvernements locaux en rapport avec la commission d'arbitrage, etc., etc.

Réponse à un ordre de la Chambre, indiquant le montant payé pour la vente de timbres-poste pour l'année expirée le 30 juin 1870, et à qui il a été payé.

Rapport officiel de la distribution des statuts du *Canada*, 33 *Victoria*, étant la 3e session du Parlement, 1870.

Réponse à un Ordre de la Chambre indiquant le nombre de compagnies d'assurances qui ont fait les dépots requis par l'acte 31 *Vic.*, chap. 47.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président temporaire.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
9 mars 1871.

Le comité conjoint des impressions a l'honneur de présenter son cinquième rapport, lequel est comme suit :—

Les entrepreneurs de la reliure pour le Parlement, MM. *Hunter, Rose* et Cie., ont transmis une communication demandant à être déchargés de leur entreprise, à la condition qu'ils procurent une personne qualifiée qui prendrait les arrangements nécessaires et qui donnerait les sûretés requises.

M. *Alexander Mortimer* ayant été mentionné comme étant une personne d'une longue expérience dans cette branche d'industrie et comme possédant tout ce qu'il faut pour faire l'ouvrage bien et d'une manière expéditive, et les cautions qu'offre ce monsienr étant satisfaisantes, savoir M. *George Mortimer*, Droguiste, et l'Echevin *Rowe*, Encanteur, tous deux d'*Ottawa*, le comité recommande que la demande de MM. *Hunter, Rose* et Cie., à l'effet de se faire décharger de leur entreprise pour la reliure soit agréé et que M. *Alexander Mortimer* soit accepté comme entrepreneur de la reliure pour le Parlement aux mêmes conditions que MM. *Hunter, Rose* et Cie., et pour le reste de la durée de leur contrat, en par M. *Mortimer* fonrnissant les cautions ci-dessus mentionnées.

Le tout respectueusement seumis.

J. S. SANBORN,
Président temporaire.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Bureau*, il a été

Ordonné, que le rapport ci-dessus soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour incorporer " l'association d'assurance mutuelle sur la vie du *Canada*."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Letellier* de *St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de " *Manitoba* certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la " Puissance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M, *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Chapais*,

Que, lorsque cette Chambre s'ajournera ce jour, elle demeure ajournée jusqu'à lundi prochain, à six heures du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*,

La Chambre s'est ajournée.

Lundi, 13 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Lundi le 13 Mars, 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Wark* :—

1871.
10 mars — Quel a été le montant de droits de tonnage perçus au port de *Richibucto* en vertu de l'acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la Puissance ? et quelle portion du produit de ces droits a été dépensée pour cet effet ?

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Lundi le 13 Mars 1871.

1871.

9 mars—*Seconde lecture* du bill (des Communes) amendant l'acte du recensement.—(Hon. M. *Campbell.*)

10 " *Prise en considération* du quatrième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Sanborn.*)

11 " *Prise en considération* du cinquième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Sanborn.*)

10 " *Seconde lecture* du bill (D), pour incorporer l'association d'assurance mutuelle sur la vie du Canada.—(Hon. M. *Allan.*)

11 " *Comité général*: (Bill C)—pour étendre des lois criminelles au *Manitoba.*—(Hon. M. *Campbell.*)

No. 17.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Vendredi, 10 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 13 Mars, 1871

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Allan,
Archibald,
Armand,
Bill,
Blake,
Botsford,
Bourinot,
Bureau,
Burnham,
Campbell,
Chaffers,
Chapais,
Churchill,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dickson,
Duchesnay,
Dumouchel,
Ferrier,
Glasier,
Guévremont,
Hamilton (Kingston),
Hazen,
Kenny, Sir Edward
Lacoste,
Léonard,
Letellier de St. Just,
Locke,
McDonald,
McLelan,
Macfarlane,
Macpherson,
Malhiot,
Miller.
Mills,
Mitchell,
Northup,
Olivier,
Panet,
Perry,
Price,
Read,
Ryan,
Sanborn,
Seymour,
Shaw,
Wark,
Wilmot,
Wilson,

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table.

Par l'honorable M. *Ryan*, de la banque de *Molson*, de la banque des Marchands, et de la banque des Artisans.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la compagnie du chemin de fer de la rive Nord ; demandant la passation d'un acte qui l'exempte de l'obligation de construire des pont-levis tournants ou en glissoire sur les rivières navigables à condition qu'elle y construise des ponts à une hauteur suffisante pour y permettre la libre navigation.

De l'honorable *Alexander Campbell* et autres de la cité de *Kingston*, dans la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de " compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*."

De *A. M. Foster* et autres de la cité de *Montréal ;* demandant certains amendements à l'acte relatif aux brevets d'invention.

De Sa Grandeur l'évêque de *Frédéricton* et autres, membres de l'église d'*Angleterre*, dans la province du *Nouveau-Brunswick* ; demandant la passation d'un acte pour autoriser le synode de l'église d'*Angleterre*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, à être admis dans l'union du synode provincial du *Canada*.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la chambre un bill intitulé : " Acte pour autoriser le Ministre des Travaux Publics à exempter la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord de l'obligation de construire des ponts mobiles sur les rivières navigables."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la prise en considération des ordres du jour soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*. La chambre s'est ajournée.

Mardi, 14 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi le 14 Mars, 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Wark* :—

1871.
10 mars — Quel a été le montant de droits de tonnage perçus au port de *Richibucto* en vertu de l'acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la Puissance ? et quelle portion du produit de ces droits a été dépensée pour cet effet ?

Pour Mercredi le 15 Mars, 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Miller* :

13 mars—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter pendant la présente session mesure pour égaliser les salaires des juges de Cours Supérieures des différentes provinces de la Puissance, en plaçant les Juges de la *Nouvelle Eco* et du *Nouveau-Brunswick* sur le même pied que ceux des provinces d'*Ontario* et de *Québec* ?

Pour Jeudi le 16 Mars, 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Miller :*

1871.
13 mars—Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pendant la présente session pour égaliser les salaires des lieutenants-gouverneurs des différentes provinces de la Puissance, en augmentant les salaires de ces fonctionnaires dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick* ?

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Mardi le 14 Mars 1871.

1871.
9 mars—*Seconde lecture* du bill (des Communes) amendant l'acte du recensement.—(Hon. M. *Campbell.*)

10 " *Prise en considération* du quatrième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Sanborn.*)

" " *Prise en considération* du cinquième rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Sanborn.*)

" " *Seconde lecture* du bill (D), pour incorporer l'association d'assurance mutuelle sur la vie du *Canada.*—(Hon. M. *Allan.*)

" " *Comité général*: (Bill C)—pour étendre des lois criminelles au *Manitoba.*—(Hon. M. *Campbell.*)

No. 18.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Lundi, 13 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 14 Mars, 1871

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Churchill,*	*Lacoste,*	*Perry,*
Allan,	*Cormier,*	*Léonard,*	*Read,*
Archibald,	*Dever,*	*Letellier de St. Just,*	*Renaud,*
Armand,	*Dickey,*	*Locke,*	*Ryan,*
Bill,	*Dickson,*	*McDonald,*	*Sanborn,*
Blake,	*Duchesnay,*	*McLelan,*	*Seymour,*
Botsford,	*Dumouchel,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Bureau,	*Glasier,*	*Miller,*	*Wark,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Wilmot,*
Campbell,	*Hamilton (Kingston),*	*Mitchell,*	*Wilson,*
Chaffers,	*Hazen,*	*Northup,*	
Chapais,	*Holmes,*	*Olivier,*	
Christie,	*Kenny, Sir Edward*	*Panet,*	

PRIERES :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Chapais* ; de la banque *Jacques Cartier.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la compagnie de télégraphe de la Puissance ; demandant un acte d'incorporation.

De l'honorable *Christopher Dunkin* et autres, du district de *Bedford*, dans la province de *Québec ;* demandant la passation d'un acte pour les autoriser d'établir une banque dans le dit district.

De *John Henry Dumble* et autres, de la province d'*Ontario*, et des *Etats-Unis d'Amérique ;* demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de " compagnie des mines de fer de *Forsyth*."

Du conseil municipal du comté de *Renfrew*, dans la province d'*Ontario*, demandant la passation d'un acte d'incorporation sous le nom de " compagnie du chemin de fer de *Kingston* " et *Pembroke*."

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du recensement," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell* il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du quatrième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Léonard*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du cinquième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Léonard*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté,

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " acte pour incorporer l'association d'assurance mutuelle sur la vie du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Wilson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour étendre à la province de *Manitoba* certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wilmot* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) secondé par l'honorable M. *Wilson*.

La chambre s'est ajournée.

Mercredi, 15 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi le 15 Mars, 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Miller :*

1871.

13 mars—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter pendant la présente session une mesure pour égaliser les salaires des juges de Cours Supérieures des différentes provinces de la Puissance, en plaçant les Juges de la *Nouvelle Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* sur le même pied que ceux des provinces d'*Ontario* et de *Québec ?*

Interpellation par l'honorable M. *Wark :*—

10 mars — Quel a été le montant de droits de tonnage perçus au port de *Richibouctou* en vertu de l'acte établissant des dispositions pour l'amélioration des havres et chenaux dans certains ports des provinces de la Puissance ? et quelle portion du produit de ces droits a été dépensée pour cet effet ?

Pour Jeudi le 16 Mars, 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Miller :*

1871.
13 mars—Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pendant la présente session pour égaliser les salaires des lieutenants-gouverneurs des différentes provinces de la Puissance, en augmentant les salaires de ces fonctionnaires dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick* ?

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Mercredi le 15 Mars 1871.

1871.
13 mars.—*Seconde lecture* du bill (E), pour exempter la compagnie de chemin de fer du nord de l'obligation de construire des ponts tournants sur les rivières navgables.—(Hon. M. *Campbell.*)

" " *Comité général*: (Bill des Communes) pour amender l'acte du recensement.—(Hon. M. *Campbell.*)

No. 19.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mardi, 14 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 15 Mars, 1871

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs.

Aikins,	*Churchill,*	*Léonard,*	*Perry,*
Allan,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Price.*
Archibald,	*Dever,*	*Locke,*	*Read,*
Armand,	*Dickey,*	*McDonald,*	*Renaud,*
Benson,	*Dickson,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Bill,	*Duchesnay,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Blake,	*Dumouchel,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Glasier,*	*Miller,*	*Simpson,*
Bureau,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Skead,*
Burnham,	*Hamilton (Kingston),*	*Mitchell,*	*Wark,*
Campbell,	*Hazen,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wilson,*
Chapais,	*Kenny, Sir Edward*	*Panet,*	
Christie,	*Lacoste,*		

PRIERES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Campbell* ; de *Jacques Robitaille*, et autres, de *François Auger*, et autres, de la cité de *Québec*, et deux pétitions de la Chambre de Commerce de la cité de *Kingston*.

Par l'honorable M. *McDonald;* de la corporation de la ville d'*Owen Sound*, dans le comté de *Grey*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Locke;* de Messieurs *Black*, frères et Cie., d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la banque de *Molson;* demandant la passation d'un acte pour étendre la charte de la banque, en conformité de l'acte intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque", et aussi pour augmenter son capital d'un million de piastres.

De la banque des marchands et de la banque des artisans; demandant la passation d'un acte pour étendre la charte de la dite banque, en conformité de l'acte intitulé : "Acte concernant les banques et le commerce de banque".

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des affaires de la caisse d'économie de Notre Dame de *Québec*, à venir jusqu'au 31 mai 1870.

Et aussi un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *St. François* pour l'année 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Sanborn* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ.

15 Mars, 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisants les avis qui en ont été donnés :

De la banque de la Puissance demandant la passation d'un acte pour prolonger sa charte et l'amender en augmentant son capital jusqu'à concurrence de deux millions de piastres et pour d'autres objets ;

De *St. George Harvey* et autres de la cité de *Toronto*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "compagnie unie des cultivateurs de betterave à sucre et manufacturiers de sucre de betterave, du *Canada ;*

De la banque *Ontario* demandant qu'il soit passé un acte pour amender l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch 53 intitulé : "Acte pour amender la charte de la banque *Ontario* " ;

De Sa Seigneurie l'évêque de *Fredericton* et autres membres de l'église d'*Angleterre*, dans la province du *Nouveau-Brunswick*, demandant la passation d'un acte pour autoriser l'union de l'église d'*Angleterre* dans la province du *Nouveau-Brunswick* avec le synode provinciale du *Canada ;*

De la compagnie de télégraphe de la Puissance demandant un acte d'incorporation ;

De la compagnie du chemin de fer de la rive nord demandant la passation d'un acte qui l'exempte de l'obligation de construire des ponts levis ou ponts tournants sur les rivières navigables, à condition qu'elle construise des ponts de hauteur suffisante pour ne point gêner la navigation ;

De l'honorable *Alexander Campbell* et autres de la cité de *Kingston* demandant la passation d'un acte pour les incorporer sous le nom de "compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke ;*"

Votre comité a aussi examiné la pétition de *Peter Kennedy* et autres des comtés de *Glengarry* et *Russell* demandant un acte d'incorporation à l'effet de construire un chemin de fer qui partira de quelque point sur le grand tronc de chemin de fer, dans le comté de *Soulanges*, à ou près de *Coteau Landing* pour se rendre à *Alexandria Mills*, dans le comté de *Glengarry*, et de cet endroit, à la cité d'*Ottawa* ; et de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Nipissing* demandant la passation d'un acte qui l'autorise à prolonger sa ligne de chemin de fer d'un point sur le rivage Est du Lac *Nipissing* à un autre point sur la *Baie James ;* et votre comité a trouvé que les avis n'ont pas été publiés pendant toute la durée voulue ; il recommande cependant de suspendre la 51ème règle dans ces deux cas, vu que le comité des banques, du commerce et des chemins de fer pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité, après avoir examiné la pétition de *John Dumble* et autres de la province d'*Ontario* et des *Etats-Unis* d'*Amérique* demandant un acte d'incorporation sous le nom de " compagnie d'exploitation des mines de fer de *Forsythe* " est d'opinion que ce sujet est plus proprement du ressort de la législature provinciale de *Québec.*

Votre comité recommande que le délai fixé pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'au trente et unième jour de ce mois.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été
Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport aux pétitions de *Peter Kennedy* et autres, des comtés de *Glengarry* et *Russell*, dans la province d'*Ontario* ; et de la compagnie du chemin de fer de *Toronto* et *Nipissing.*

Alors sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été
Ordonné, que le délai pour présenter des bills privés soit prolongé jusqu'au trente-et-unième du courant.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre le rapport annuel du Département de la Marine et des Pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " acte pour autoriser le Ministre des Travaux Publics à exempter la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord de l'obligation de construire des ponts mobiles sur les rivières navigables " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, et il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général d'hui en huit jours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du recensement ".

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 8, après " l'autorité " retranchez " du présent acte " et insérez " de l'acte du recensement ".

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*. La chambre s'est ajournée.

Jeudi, 16 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour jeudi le 16 mars, 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Miller :*

1871.
13 mars—Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures pendant la présente session pour égaliser les salaires des lieutenants-gouverneurs des différentes provinces de la Puissance, en augmentant les salaires de ces fonctionnaires dans la *Nouvelle-Ecosse* et le *Nouveau-Brunswick* ?

Pour lundi, 20 mars 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Wark :*

15 " Si c'est l'intention du gouvernement d'insérer dans le budget de l'année présente quelque crédit pour pourvoir à l'amélioration permanente du port de *Richibouctou* ?

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Jeudi le 16 Mars 1871.

1871.
13 mars.—*Troslème lecture* du bill des Communes pour amender l'acte du recensement tel qu'amendé.—(Hon. M. *Campbell.*)

No. 20.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mercredi, 15 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 16 Mars, 1871

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Churchill,*	*Léonard,*	*Perry,*
Allan,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Price,*
Archibald,	*Dever,*	*Locke,*	*Read,*
Armand,	*Dickey,*	*McDonald,*	*Renaud,*
Benson,	*Dickson,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Bill,	*Duchesnay,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Blake,	*Dumouchel,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Botsford,	*Ferrier,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Glasier,*	*Miller,*	*Simpson,*
Bureau,	*Guévremont,*	*Mills,*	*Skead,*
Burnham,	*Hamilton (Kingston),*	*Mitchell,*	*Wark,*
Campbell,	*Hazen,*	*Northup,*	*Wilmot,*
Chaffers,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wilson,*
Chapais,	*Kenny, Sir Edward*	*Panet,*	
Christie,	*Lacoste,*		

Prieres :

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. *Ryan ;* de *J. H. Mooney* et autres, de la cité de *Montréal.*

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De la banque *Jacques Cartier*, de *Montréal ;* demandant que sa charte soit continuée et amendée.

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptèmes, mariages et sépultures, dans le district de *Bedford*, pour l'année 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 10 mai 1870, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er janvier 1869, entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et entre celui-ci et les autorités militaires impériales, sur le retrait entier ou partiel des troupes de Sa Majesté, stationnées en *Canada ;* aussi copie de toute correspondance sur le transfert au gouvernement canadien de la totalité ou [illegible] quelqu'une des places fortes actuellement occupées par les troupes de Sa Majesté en *Canada*, avec [illegible] munitions de guerre qui s'y trouvent ou qui se trouvent en quelque autre lieu.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(Voir Documents de la Session.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour amender l'acte du recensement " a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le grèffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
15 mars 1871.

Le comité conjoint des impressions à l'honneur de présenter son cinquième rapport, lequel est comme suit :—

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :

Réponse à une adresse—Correspondance entre le gouvernement de la Puissance et le Révd. *William Morley Punshon* et autres, au sujet de la nomination d'un chapelain ou de chapelains devant accompagner la ci-devant expédition militaire à la province de *Manitoba* ;

Réponse à une adresse—Etat indiquant la quantité de grain et de farine importée dans la Puissance pour l'année 1870, et le montant des droits perçus durant la même année sur les importations ci-dessus ;

Réponse à une adresse—Etat indiquant le montant total du change en cours sterling acheté par le gouvernement de la Puissance en 1870 et jusqu'aujourd'hui.

Réponse à une adresse—Instructions de l'honorable *A. G. Archibald*, Lieutenan Gouverneur de *Manitoba* et du Territoire du Nord-Ouest, et rapports et correspondance officielle entre le Lieutenant-Gouvernem et le Gouvernement de la Puissance depuis la date de nomination ;

Rapport du Département du Secrétaire d'Etat pour les Provinces, Division des affaires des Sauvages.

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—
Réponse à une adresse—Pétitions et correspondance au sujet de la nomination d'un maître de hâvre pour le port d'*Halifax*.

Réponse à une adresse—Résignation de *Louis Frenelle*, Ecr., maître de poste de la *Rivière-Ouelle*, et correspondance à ce sujet.
Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été *Ordonné*, Que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Wilmot* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour étendre à la province du *Nouveau-Brunswick* l'effet de l'acte de la Législature de la ci-devant province du *Canada* relatif au Synode de l'église d'*Angleterre* en *Canada*."
Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, Que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 17 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour lundi le 20 mars 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Wark :*

1871.
15 mars.—Si c'est l'intention du gouvernement d'insérer dans le budget de la présente année quelque crédit pour pourvoir à l'amélioration permanente du port de *Richibouctou* ?

Interpellation par l'honorable M. *Hazen :*

1. Quelles données le gouvernement a-t-il pour lui faire voir que le chiffre de la population de la colombie britannique doit être fixé à 60,000, âmes, d'après le second article de la convention arrêtée ?

2. Quel est le montant approximatif qu'il faudra affecter au service postel entre *Victoria* et *San Francisco* et *Olympia*, d'après le quatrième artiele ?

3. Quelle est l'échelle proposée des salaires et autres charges de A à I, d'après le 5e article ?

4. Quel est le montant probable des pensions à payer d'après le 6e article ?

5. Quel est le coût approximatif du chemin de fer (depuis le *Pacifique* jusqu'au chemin le moins éloigné en *Canada*) tel que stipulé par le 11e article ?

6. Le bassin de redoub d'*Esquimalt* devra-t-il, après la dépense de $40,000, être la propriété du *Canada* ou de la colombie britannique ?

7. Jusqu'à quel point le conseil législatif de la colombie britannique est-il un corps électif, et quelle preuve a-t-on que les conditions proposées aient été généralement acceptées par le peuple de la colonie ?

Pour Mardi le 21 mars, 1871.

Par l'honorable M. *Bureau :*

Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit prié par une humble adresse de vouloir bien faire transmettre à cette chambre un état sommaire des dépenses faites et des revenus perçus sous l'opération de l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3 *pour le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest*, depuis que ces territoires ont été unis au *Canada*, en conformité des dispositions de l'acte de *l'Amérique Britannique du Nord* 1867, dit état devant comprendre toutes les dépenses faites et les revenus perçus jusqu'à la fin de la session actuelle et contenir les renseignements suivants :

1. Dépenses d'administration de la justice dans ces territoires, comprenant les salaires et les indemnités des juges des cours supérieures et des cours de district ou de comté.
2. Frais d'expédition et d'entretien d'une force militaire et d'une force de police et autres dépenses de même nature.
3. Honoraires ou appointements du Lieutenant Gouverneur et de Son conseil privé.
4. Loyers des maisons ou édifices occupés par les différents départements publics.
5. Salaires des employés.
6. Dépenses d'administration des postes, des douanes, des prisons, dépenses de la milice, pour la protection des pêcheries et toutes autres dépenses relatives au service du dit gouvernement provisoire.
7. Montant des droits de douane et d'accise et des revenus provenant de toutes autres sources, perçus pendant la même période.
8. Etat sommaire des dépenses faites pour ouvrir des communications, établir un gouvernement et pourvoir à la colonisation des territoires du nord-ouest, y compris l'expédition à la *Rivière Rouge*, les dites dépenses payées sur le crédit de $1,460,000 accordé à Sa Majesté à cette fin par l'acte 33 *Vict.*, ch. 2 " *pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires* " *pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fis-* " *cales expirant le 30e jour de juin 1870 et le 30e jour de juin 1871.*"

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Jeudi, 16 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 17 Mars, 1871

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Churchill*,	*Lacoste*,	*Panet*,
Allan,	*Cormier*,	*Léonard*,	*Perry*,
Archibald,	*Dever*,	*Letellier de St. Just*,	*Price*,
Armand,	*Dickey*,	*Locke*,	*Read*,
Benson,	*Dickson*,	*McDonald*,	*Renaud*,
Bill,	*Duchesnay*,	*McLelan*,	*Ryan*,
Blake,	*Dumouchel*,	*McMaster*,	*Sanborn*,
Botsford,	*Ferrier*,	*Macfarlane*,	*Seymour*,
Bourinot,	*Glasier*,	*Malhiot*,	*Shaw*,
Burnham,	*Guévremont*,	*Miller*,	*Simpson*,
Campbell,	*Hamilton (Kingston)*,	*Mills*,	*Steeves*,,
Chaffers,	*Hazen*,	*Mitchell*,	*Wark*,
Chapais,	*Holmes*,	*Northup*,	*Wilmot*,
Christie,	*Kenny, Sir Edward*	*Olivier*,	*Wilson*,

Prieres :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *Jacques Robitaille* et autres, de la cité de *Québec*; et de *François Auger* et autres, de la cité de *Québec*; demandant l'abolition du droit imposé sur le charbon et la farine.

De la chambre de commerce de la cité de *Kingston*, dans la province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation.

De la chambre de commerce de la cité de *Kingston*, comme sus-dit ; demandant l'abolition du droit imposé sur le suif importé des *Etats-Unis*.

De la corporation de la ville d'*Owen Sound*, dans le comté de *Grey*, dans la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai dans la perception de certains droits imposés pour payer les frais encourus en améliorant le havre de la dite ville.

De M. *Black*, frères et compagnie, et autres, d'*Halifax*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il ne soit pas fait de changement dans le système monétaire de la *Nouvelle-Ecosse*.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du recensement " et informer cette chambre que les Communes ont agréé l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour empêcher les pratiques frauduleuses dans la perception du revenu " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M, *Campbell*, secondé par l'honorable H. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l honorable M. *Holmes*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 20 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Lundi le 20 mars 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Wark* :

1871.
15 mars.—Si c'est l'intention du gouvernement d'insérer dans le budget de la présente année quelque crédit pour pourvoir à l'amélioration permanente du port de *Richibouctou* ?

Interpellation par l'honorable M. *Hazen* :

16 " 1. Quelles données le gouvernement a-t-il pour lui faire voir que le chiffre de la population de la *Colombie Britannique* doit être fixé à 60,000, âmes, d'après le second article de la convention arrêtée ?

2. Quel est le montant approximatif qu'il faudra affecter au service postel entre *Victoria* et *San Francisco* et *Olympia*, d'après le quatrième article ?

3. Quelle est l'échelle proposée des salaires et autres charges de A à I, d'après le 5e article ?

4. Quel est le montant probable des pensions à payer d'après le 6e article ?

5. Quel est le coût approximatif du chemin de fer (depuis le *Pacifique* jusqu'au chemin le moins éloigné en *Canada*) tel que stipulé par le 11e article ?

6. Le bassin de radoub d'*Esquimaux* devra-t-il, après la dépense de $100,000, être la propriété du *Canada* ou de la *Colombie Britannique ?*

7. Jusqu'à quel point le conseil législatif de la colombie britannique est-il un corps électif, et quelle preuve a-t-on que les conditions proposées aient été généralement acceptées par le peuple de la colonie ?

Pour Mardi le 21 mars, 1871.

Par l'honorable M. *Bureau :*

16 mars.—Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit prié par une humble adresse de vouloir bien faire transmettre à cette chambre un état sommaire des dépenses faites et des revenus perçus sous l'opération de l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3 *pour le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest*, depuis que ces territoires ont été unis au *Canada*, en conformité des dispositions de l'acte de *l'Amérique Britannique du Nord* 1867, dit état devant comprendre toutes les dépenses faites et les revenus perçus jusqu'à la fin de la session actuelle et contenir les renseignements suivants :

1. Dépenses d'administration de la justice dans ces territoires, comprenant les salaires et les indemnités des juges des cours supérieures et des cours de district ou de comté.

2. Frais d'expédition et d'entretien d'une force militaire et d'une force de police et autres dépenses de même nature.

3. Honoraires ou appointements du Lieutenant Gouverneur et de Son conseil privé.

4. Loyers des maisons ou édifices occupés par les différents départements publics.

5. Salaires des employés.

6. Dépenses d'administration des postes, des douanes, des prisons, dépenses de la milice, pour la protection des pêcheries et toutes autres dépenses relatives au service dû dit gouvernement provisoire.

7. Montant des droits de douane et d'accise et des revenus provenant de toutes autres sources, perçus pendant la même période.

8. Etat sommaire des dépenses faites pour ouvrir des communications, établir un gouvernement et pourvoir à la colonisation des territoires du nord-ouest, y compris l'expédition à la *Rivière Rouge*, les dites dépenses payées sur le crédit de $1,460,000 accordé à Sa Majesté à cette fin par l'acte 33 *Vict.*, ch. 2 "*pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires* "*pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fis-* "*cales expirant le 30e jour de juin* 1870 *et le 30e jour de juin* 1871."

Interpellation par l'honorable M. *Ha n* :—

15 mars—Quelle dépense a été faite à St. Jean jusqu'au 1er mars 1871, en recevant à la Trésorerie les billets de la *Nouvelle-Ecosse* qui n'ont pas cours ? Quelle montant a été reçu jusqu'à cette date ? Cette dépense a-t-elle été défrayée par la Puissance ou par la Province de la *Nouvelle-Ecosse* et l'arrangement intervenu sera-t-il continué pendant l'année courante ?

ORDRES DU JOUR.

Pour Lundi le 20 Mars 1871.

1871.

16 mars—Considération du 5e rapport du comité conjoint des impressions (Honorable M. *Simpson.*)

" " *Seconde lecture* (Bill F) pour étendre à la Province du *Nouveau-Brunswick* l'acte relatif au synode de l'Eglise d'*Angleterre* (Honorable M. *Wilmot.*)

17 " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) pour empêcher les pratiques de corruption dans la perception du revenu.—(Honorable M. *Campbell.*)

No. 22.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Vendredi, 17 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 20 Mars, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Churchill*,	*Lacoste*,	*Panet*,
Allan,	*Cormier*,	*Léonard*,	*Perry*,
Archibald,	*Dever*,	*Letellier de St. Just*,	*Price*,
Armand,	*Dickey*,	*Locke*,	*Read*,
Benson,	*Dickson*,	*McDonald*,	*Renaud*,
Bill,	*Duchesnay*,	*McLelan*,	*Ryan*,
Blake,	*Dumouchel*,	*McMaster*,	*Sanborn*,
Botsford,	*Ferrier*,	*Macfarlane*,	*Seymour*,
Bourinot,	*Glasier*,	*Malhiot*,	*Shaw*,
Burnham,	*Guévremont*,	*Miller*,	*Simpson*,
Campbell,	*Hamilton (Kingston)*,	*Mills*,	*Steeves*,,
Chaffers,	*Hazen*,	*Mitchell*,	*Wark*,
Chapais,	*Holmes*,	*Northup*,	*Wilmot*,
Christie,	*Kenny, Sir Edward*	*Olivier*,	*Wilson.*

Prieres :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :
Par l'honorable M. *Ryan ;* de *Samuel Waddell* et autres, de la cité de *Montréal.*

Par l'honorable M. *Ferrier ;* de *William Workman* et autres, de la cité de *Montréal,*

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue :

De *J. H. Mooney* et autres, de la cité de *Montréal ;* demandant des amendements aux actes relatifs à l'inspection des peaux crues.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du sixième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : "Acte pour étendre à la province du *Nouveau-Brunswick* l'effet de l'acte de la législature de la ci-devant province du *Canada* relatif au synode de l'église d'*Angleterre* en *Canada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wilmot*, seconde par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour empêcher les pratiques "frauduleuses dans la perception du revenu" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Holmes*.

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 21 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi le 21 mars, 1871.

Par l'honorable M. *Bureau:*

1871.

16 mars.—Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée, par une humbl adresse, de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état sommaire des dépenses faites et des revenus perçus sous l'opération de l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3 *pour le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest*, depuis que ces territoires ont été unis au *Canada*, en conformité des dispositions de l'acte de *l'Amérique Britannique du Nord* 1867, le dit état devant comprendre toutes les dépenses faites et les revenus perçus jusqu'à la fin de la session actuelle, et contenir les renseignements suivants:

1. Dépenses d'administration de la justice dans ces territoires, comprenant les salaires et les indemnités des juges des cours supérieures et descours de district ou de comté.

2. Frais d'expédition et d'entretien d'une force militaire et d'une force de police et autres dépenses de même nature.

3. Honoraires ou appointements du Lieutenant Gouverneur et de son Conseil privé.

4. Loyers des maisons ou édifices occupés par les différents départements publics.

5. Salaires des employés.

6. Dépenses d'administration des postes, des douanes, des prisons, dépenses de la milice, pour la protection des pêcheries et toutes autres dépenses relatives au service du dit gouvernement provisoire.

7. Montant des droits de douane et d'accise et des revenus provenant de toutes autres sources, perçus pendant la même période.

8. Etat sommaire des dépenses faites pour ouvrir des communications, établir un gouvernement et pourvoir à la colonisation des territoires du Nord-Ouest, y compris l'expédition à la *Rivière-Rouge*, les dites dépenses payées sur le crédit de $1,460,000 accordé à Sa Majesté à cette fin par l'acte 33 *Vict.*, ch. 2 "*pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires* "*pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fis-* "*cales expirant le 30e jour de juin* 1870 *et le 30e jour de juin* 1871."

Interpellation par l'honorable M. *Hazen* :

1871.

16 mars—Quelle dépense a été faite à St. Jean jusqu'au 1er mars 1871, en recevant à la Trésorerie les billets de la *Nouvelle-Ecosse* qui n'ont pas cours ? Quelle montant a été reçu jusqu'à cette date ? Cette dépense a-t-elle été défrayée par la Puissance ou par la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, et l'arrangement intervenu sera-t-il continué pendant l'année courante ?

Interpellation par l'honorable M. *Hazen* :—

20 " 1. Quelles données le gouvernement a-t-il pour lui faire voir que le chiffre de la population de la *Colombie Britannique* doit être fixé à 60,000 âmes, d'après le 2e article de la convention arrêtée ?

2. Quel est le montant approximatif qu'il faudra affecter au service postal entre *Victoria* et *San Francisco* et *Olympia*, d'après le 4e article ?

3. Quelle est l'échelle proposée des salaires et autres charges, de A à I, d'après le 5e article ?

4. Quel est le montant probable des pensions à payer d'après le 6e article ?

5. Quel est le coût approximatif du chemin de fer (depuis le *Pacifique* jusqu'au chemin de fer le moins éloigné en *Canada*) tel que stipulé par le 11e article ?

6. Le bassin de radoub d'*Esquimalt* devra-t-il, après la dépense de £100,000 sterling, être la propriété du *Canada* ou de la *Colombie Britannique* ?

7. Jusqu'à quel point le conseil législatif de la *Colombie Britannique* est-il un corps électif, et quelle preuve a-t-on que les conditions proposées aient été généralement acceptées par le peuple de la colonie ?

Pour Mercredi le 22 mars 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Dever :*

1871.
20 mars. — Si c'est l'intention du gouvernement de présenter pendant la présente session du parlement, un bill ou une mesure pour établir un taux commun d'intérêt applicable en toutes transactions financières et commerciales, dans les différentes provinces qui composent à présent la Puissance du *Canada ?*

ORDRE DU JOUR.

—o—

1871.
20 mars.—*Comité général :* (Bill des Communes) pour prévenir les pratiques frauduleuses dans la perception du revenu. Hon. M. *Campbell.*

No. 23.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Lundi, 20 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 21 Mars, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Locke,*	*Price,*
Allan,	*Dever,*	*McClelan,*	*Read,*
Archibald,	*Dickey,*	*McDonald,*	*Reesor,*
Armand,	*Dickson,*	*McLelan,*	*Renaud,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McMaster,*	*Ryan,*
Bill,	*Ferrier,*	*Macfarlane,*	*Sanborn,*
Blake,	*Glasier,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Botsford,	*Guévremont,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Hamilton (Kingston),*	*Miller,*	*Simpson,*
Burnham,	*Hazen,*	*Mills,*	*Steeves,*
Campbell,	*Holmes,*	*Mitchell,*	*Wark,*
Chaffers,	*Kenny, Sir Edward*	*Northup,*	*Wilmot,*
Chapais,	*Lacoste,*	*Olivier,*	*Wilson.*
Christie,	*Léonard,*	*Panet,*	
Churchill,	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*	

PRIERES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Shaw*, pour l'honorable M. *Skead ;* de la corporation de la cité d'*Ottawa ;* dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Macfarlane ;* de *Charles Creed* et autres, de *Pugwash,* dans la province de la *Nouvelle-Ecosse.*

Par l'honorable M. *Guévremont ;* de *Pierre Bellefeuille* et autres, de la ville de *Sorel ;* et de M. *Beaupré,* de la paroisse de *St. Michel* d'*Yamaska,* dans la province de *Québec.*

Par l'honorable M *Ryan ;* de la compagnie d'assurance de *Montréal,* " dite du *Soleil.*',

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district des *Trois-Rivières,* pour l'année 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Voir documents de la Session.*)

L'honorable M. *Sanborn,* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit:

CHAMBRE DE COMITE,

21 mars 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvée suffisants les avis qui en ont été donnés.

De la banque *Molson,* demandant la passation d'un acte pour étendre la charte de la dite banque, en conformité de l'acte intitulé " Acte concernant les banques et le commerce de banque," et aussi pour augmenter son capital d'un million de piastres.

De la banque des Marchands; et de la banque des Artisans, demandant chacune la passation d'un acte pour étendre les chartes des dites banques, en conformité de l'acte intitulé " Acte concernant les banques et le commerce de banque."

De la chambre de commerce de la cité de *Kingston* ; demandant un acte d'incorporation.

De la corporation de la ville d'*Owen Sound,* dans le comté de *Grey,* dans la province d'*Ontario,* demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai accordé pour la perception de certains droits imposés pour payer les frais d'amélioration du havre de la dite ville.

Votre comité a aussi examiné la pétition d'*Edward Blake* et autres, de la cité de *Toronto,* demandant un acte d'incorporation sous le nom de " compagnie pour assurer les édifices isolés contre les dangers de l'incendie," et de *S. M. Ryerson* et autres, de *Yarmouth,* dans la province de la *Nouvelle-Ecosse,* demandant un acte d'incorporation sous le nom de " banque de l'ouest " et a trouvé que les avis n'ont pas eu toute la durée voulue; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ces cas, vû qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice. Votre comité a aussi examiné la pétition de la banque *Jacques Cartier* de *Montréal* demandant que sa charte soit continuée et amendée et a trouvé qu'il n'a pas été donné d'avis; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle en ce cas, vû que le comité des banques, du commerce et des chemins de fer pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice et vû qu'il est à la connaissance du public que les banques demandent généralement un renouvellement de leurs chartes.

Votre comité désire appeler l'attention du Sénat sur les pétitions de la compagnie pour assurer les édifices isolés contre les dangers de l'incendie, de la chambre de commerce de *Kingston* et de la corporation de la ville d'*Owen Sound,* vû qu'il y a des doutes sur la question de savoir si des bills de cette nature ne sont pas plus proprement du ressort des législatures provinciales où ils prennent naissance.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport aux pétitions d'*Edward Blake* et autres, de *Toronto ;* de *S. M. Ryerson* et autres, de *Yarmouth*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse* ; et de la banque *Jacques-Cartier*, de *Montréal.*

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été

Ordonné, que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au bill intitulé " Acte pour étendre à la province du *Nouveau-Brunswick* l'effet de l'acte de la législature de la ci-devant province du *Canada* relatif au Synode de l'Eglise d'*Angleterre* en *Canada.* "

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour empêcher les pratiques frauduleuses dans la perception du revenu "

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Wilson* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier, comme suit :

Page 2, ligne 10, retranchez depuis " sera " jusqu'à " coupable "

Le dit amendement étant lu la seconde fois, et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*.

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 22 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mercredi le 22 mars 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Dever :*

1871.
20 mars. — Si c'est l'intention du gouvernement de présenter pendant la présente session du parlement, un bill ou une mesure pour établir un taux commun d'intérêt applicable en toutes transactions financières et commerciales, dans les différentes provinces qui composent à présent la Puissance du *Canada ?*

Par l'honorable M. *Bureau :*

1871.

21 mars. — Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée, par une humble adresse, de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état sommaire des dépenses faites et des revenus perçus sous l'opération de l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3 *pour le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest*, depuis que ces territoires ont été unis au *Canada*, en conformité des dispositions de l'acte de *l'Amérique Britannique du Nord* 1867, le dit état devant comprendre toutes les dépenses faites et les revenus perçus jusqu'à la fin de la session actuelle, et contenir les renseignements suivants :

1. Dépenses d'administration de la justice dans ces territoires, comprenant les salaires et les indemnités des juges des cours supérieures et des cours de district ou de comté.

2. Frais d'expédition et d'entretien d'une force militaire et d'une force de police et autres dépenses de même nature.

3. Honoraires ou appointements du Lieutenant Gouverneur et de son Conseil privé.

4. Loyers des maisons ou édifices occupés par les différents départements publics.

5. Salaires des employés.

6. Dépenses d'administration des postes, des douanes, des prisons, dépenses de la milice, pour la protection des pêcheries et toutes autres dépenses relatives au service du dit gouvernement provisoire.

7. Montant des droits de douane et d'accise et des revenus provenant de toutes autres sources, perçus pendant la même période.

8. Etat sommaire des dépenses faites pour ouvrir des communications, établir un gouvernement et pourvoir à la colonisation des territoires du Nord-Ouest, y compris l'expédition à la *Rivière-Rouge*, les dites dépenses payées sur le crédit de $1,460,000 accordé à Sa Majesté à cette fin par l'acte 33 *Vict.*, ch. 2 " *pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires* " *pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fis-* " *cales expirant le 30e jour de juin* 1870 *et le 30e jour de juin* 1871."

Interpellation par l'honorable M. *Hazen :*

" " Quelle dépense a été faite à *St. Jean* jusqu'au 1er janvier 1871, en recevant à la Trésorerie les billets de la *Nouvelle-Ecosse* qui n'ont pas cours ? Quelle montant a été reçu jusqu'à cette date ? Cette dépense a-t-elle été défrayée par la Puissance ou par la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, et l'arrangement intervenu sera-t-il continué pendant l'année courante ?

Interpellation par l'honorable M. *Hazen* :—

" " 1. Quelles données le gouvernement a-t-il pour lui faire voir que le chiffre de la population de la *Colombie Britannique* doit être fixé à 60,000, âmes, d'après le 2e article de la convention arrêtée ?

2. Quel est le montant approximatif qu'il faudra affecter au service postal entre *Victoria* et *San Francisco* et *Olympia*, d'après le 4e article ?

3. Quelle est l'échelle proposée des salaires et autres charges, de A à I, d'après le 5e article ?

4. Quel est le montant probable des pensions à payer d'après le 6e article ?

5. Quel est le coût approximatif du chemin de fer (depuis le *Pacifique* jusqu'au chemin de fer le moins éloigné en *Canada*) tel que stipulé par le 11e article ?

6. Le bassin de radoub d'*Esquimalt* devra-t-il, après la dépense de £100,000 sterling, être la propriété du *Canada* ou de la *Colombie Britannique* ?

7. Jusqu'à quel point le conseil législatif de la *Colombie Britannique* est-il un corps électif, et quelle preuve a-t-on que les conditions proposées aient été généralement acceptées par le peuple de la colonie ?

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Mercredi le 22 mars, 1871.

1871.

20 mars.—*Troisième lecture* (bill de la Chambre des Communes) pour prévenir les pratiques frauduleuses dans la perception du revenu, tel qu'amendé. (Honorable M. *Campbell.*

" " *Comité de toute la Chambre* sur le (bill E), ponts tournants sur le chemin de fer de la rive Nord. (Honorable M. *Campbell.*)

No. 24.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mardi, 21 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 22 Mars, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Allan,	*Dever,*	*Locke,*	*Read,*
Archibald,	*Dickey,*	*McClelan,*	*Reesor,*
Armand,	*Dickson,*	*McDonald,*	*Renaud,*
Benson,	*Duchesnay,*	*McLelan,*	*Ryan.*
Bill,	*Ferrier,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Blake,	*Glasier,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Botsford,	*Flint,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Hamilton (Kingston),*	*Malhiot,*	*Simpson.*
Bureau,	*Hazen,*	*Miller,*	*Skead,*
Burnham,	*Holmes,*	*Mills,*	*Steeves,*
Campbell,	*Kenny, Sir Edward,*	*Northup,*	*Tessier,*
Chaffers,	*Lacoste,*	*Olivier,*	*Wark,*
Christie,	*Leonard,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Churchill.	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*	*Wilson.*
Cormier,			

Prières :

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St, Just,* Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à mardi prochain à sept heures et demie du soir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement resolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

La Chambre, s'est ajournée.

Mardi, 28 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTIONS.

Pour Mardi le 28 mars 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Dever :*

1871.
22 mars. — Si c'est l'intention du gouvernement de présenter pendant la présente session du parlement, un bill ou une mesure pour établir un taux commun d'intérêt applicable en toutes transactions financières et commerciales, dans les différentes provinces qui composent à présent la Puissance du *Canada ?*

Par l'honorable M. *Bureau :*

1871.

22 mars. — Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée, par une humbel adresse, de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état sommaire des dépenses faites et des revenus perçus sous l'opération de l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3 *pour le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest*, depuis que ces territoires ont été unis au *Canada*, en conformité des dispositions de l'acte de *l'Amérique Britannique du Nord* 1867, le dit état devant comprendre toutes les dépenses faites et les revenus perçus jusqu'à la fin de la session actuelle, et contenir les renseignements suivants :

1. Dépenses d'administration de la justice dans ces territoires, comprenant les salaires et les indemnités des juges des cours supérieures et des cours de district ou de comté.

2. Frais d'expédition et d'entretien d'une force militaire et d'une force de police et autres dépenses de même nature.

3. Honoraires ou appointements du Lieutenant Gouverneur et de son Conseil privé.

4. Loyers des maisons ou édifices occupés par les différents départements publics.

5. Salaires des employés.

6. Dépenses d'administration des postes, des douanes, des prisons, dépenses de la milice, pour la protection des pêcheries et toutes autres dépenses relatives au service du dit gouvernement provisoire.

7. Montant des droits de douane et d'accise et des revenus provenant de toutes autres sources, perçus pendant la même période.

8. Etat sommaire des dépenses faites pour ouvrir des communications, établir un gouvernement et pourvoir à la colonisation des territoires du Nord-Ouest, y compris l'expédition à la *Rivière-Rouge*, les dites dépenses payées sur le crédit de $1,460,000 accordé à Sa Majesté à cette fin par l'acte 33 *Vict.*, ch. 2 "*pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires* "*pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fis-* "*cales expirant le 30e jour de juin 1870 et le 30e jour de juin 1871.*"

Interpellation par l'honorable M. *Hazen :*

" " Quelle dépense a été faite à *St. Jean* jusqu'au 1er janvier 1871, en recevant à la Trésorerie les billets de la *Nouvelle-Ecosse* qui n'ont pas cours ? Quelle montant a été reçu jusqu'à cette date ? Cette dépense a-t-elle été défrayée par la Puissance ou par la Province de la *Nouvelle-Ecosse*, et l'arrangement intervenu sera-t-il continué pendant l'année courante ?

Interpellation par l'honorable M. *Hazen* :—

" " 1. Quelles données le gouvernement a-t-il pour lui faire voir que le chiffre de la population de la *Colombie Britannique* doit être fixé à 60,000, âmes, d'après le 2e article de la convention arrêtée ?

2. Quel est le montant approximatif qu'il faudra affecter au service postal entre *Victoria* et *San Francisco* et *Olympia*, d'après le 4e article ?

3. Quelle est l'échelle proposée des salaires et autres charges, de A à I, d'après le 5e article ?

4. Quel est le montant probable des pensions à payer d'après le 6e article ?

5. Quel est le coût approximatif du chemin de fer (depuis le *Pacifique* jusqu'au chemin de fer le moins éloigné en *Canada*) tel que stipulé par le 11e article ?

6. Le bassin de radoub d'*Esquimalt* devra-t-il, après la dépense de £100,000 sterling, être la propriété du *Canada* ou de la *Colombie Britannique ?*

7. Jusqu'à quel point le conseil législatif de la *Colombie Britannique* est-il un corps électif, et quelle preuve a-t-on que les conditions proposées aient été généralement acceptées par le peuple de la colonie ?

ORDRE DU JOUR.

Pour Mercredi le 22 mars, 1871.

1871.

20 mars.—*Troisième lecture* (bill de la Chambre des Communes) pour prévenir les pratiques frauduleuses dans la perception du revenu, tel qu'amendé. (Honorable M. *Campbell.*

15 " *Comité de toute la Chambre* sur le (bill E), ponts tournants sur le chemin de fer de la rive Nord. (Honorable M. *Campbell.*)

No. 25.

4me Session. 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mercredi, 22 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 28 Mars, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*
Allan,	*Dever,*	*Locke,*	*Price,*
Archibald,	*Dickey,*	*McClelan.*	*Read,*
Armand,	*Dickson,*	*McDonald,*	*Reesor,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Bill,	*Ferrier,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Blake,	*Foster,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Botsford,	*Guévremont,*	*Macpherson,*	*Simpson.*
Bureau,	*Glasier,*	*Malhiot,*	*Skead,*
Burnham,	*Flint,*	*Miller,*	*Smith,*
Campbell,	*Hamilton (Kingston),*	*Mitchell,*	*Steeves,*
Chaffers,	*Hazen,*	*Northup*	*Tessier,*
Chapais,	*Holmes,*	*Olivier*	*Wark,*
Christie,	*Kenny Sir Edward,*	*Panet,*	*Wilmot.*
Churchill.	*Lacoste,*		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Campbell ;* des conseils municipaux des townships de *Clarendon, Miller, Sheffield* et *Barrie,* dans la province d'*Ontario.*

Par l'honorable M. *Benson ;* d'*Alfred Waddington* et autres, de la cité d'*Ottawa.*

Par l'honorable M. *Flint ;* de *J. W. Turner* et autres, du township d'*Elzevir,* dans la province d'*Ontario.*

Par l'honorable M. *Smith*; du conseil municipal du comté de *Kent,* dans la province d'*Ontario.*

Par l'honorable M. *Ryan ;* de la chambre de commerce de la cité de *Montréal.*

Par l'honorable M. *Dever ;* de la chambre de commerce de la cité de *St. Jean,* dans la province du *Nouveau-Brunswick.*

Par l'honorable M. *Skead ;* de la chambre de commerce d'*Ottawa.*

Par l'honorable M. *Tessier ;* de *Pierre Brochu,* du Lac *Matapedia,* dans la province de *Québec,* et de la compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie de *Québec.*

Par l'honorable M. *Ferrier ;* d'*Henry H, Miles,* L. L. D. et D. C. L. et autres, écrivains, et auteurs de recherches littéraires.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues :

De *Samuel Waddell* et autres, de la cité de *Montréal ;* demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La banque Métropolitaine."

De *William Workman* et autres, de la cité de *Montreal ;* demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Compagnie d'assurance mutuelle du *Canada.*"

De la corporation de la cité d'*Ottawa ;* demandant la passation d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec.*

De *Charles Creed* et autres, de *Pugwash,* dans la province de la *Nouvelle-Ecosse ;* demandant certains amendements à l'Acte concernant les brevets d'invention.

De *Pierre Bellefeuille* et autres, de la ville de *Sorel,* dans la province de *Québec ;* demandant que la pétition du maire et de la corporation de la ville de *Sorel* soit favorablement accueillie.

De M. *Beaupré,* de la paroisse de *St. Michel* d'*Yamaska,* dans la Province de *Québec ;* demandant des amendements à l'acte de la faillite.

De la compagnie d'assurance de *Montréal,* dite du Soleil ; demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable Président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque de la cité de *Montréal,* en date du 1er mars 1871.

Et aussi des états des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Québec* et de *Gaspé* pour l'année 1870.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session.*)

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre la réponse à une adresse à Son Excellence

le gouverneur-général, en date du 9 mars 1871, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre :

1. Copie de la correspondance échangée entre la Maison de la Trinité de *Montréal* et la police riveraine de *Montréal* ou toute personne quelconque à l'occasion des regates qui ont eu lieu l'automne dernier à *Lachine*.

2. Copie de toutes résolutions, ordres ou délibérations de la dite Maison de la Trinité ayant trait à ces régates.

3. Copie de la correspondance avec le gouvernement du *Canada* sur le même sujet.

Ordonné, qu'elle reste sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session.*)

L'honorable M. *Sanborn* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé :

" Acte pour incorporer l'association d'assurance mutuelle sur la vie du Canada" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Allan* secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Sanborn* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour étendre à la province du *Nouveau-Brunswick*, l'effet de l'acte de la législature de la ci-devant province du *Canada*, relatif au synode de l'église d'*Angleterre* en *Canada*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Wilmot*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir des pétitions sur des bills privés soit prolongé jusqu'à vendredi le sept d'avril prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de l'Acte pour autoriser la corporation de la ville d'*Owen Sound* à imposer et percevoir certains péages de havre " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois,

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte exonérant les membres du gouvernement exécutif et autres de toute responsabilité à l'égard de la dépense inévitable de deniers publics, en sus du crédit parlementaire, encourue pour repousser l'invasion projetée par les féniens en mil huit cent soixante dix, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour établir un système monétaire uniforme pour la Puissance du Canada " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du village de *Trenton* à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Smith*, Il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a présenté à la chambre un bill intitulé " Acte pour autoriser le Gouverneur en Conseil d'exempter les compagnies de chemins de fer de l'obligation de construire des ponts mobiles sur les rivières navigables ".

Le dit bill a été lu la première fois,

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Macpherson* a proposé secondé par l'honorable M. *Allan*,

Que la pétition de *John Henry Dumble* et autres, de la province d'*Ontario* et les *Etats-Unis* d'*Amérique*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " compagnie d'exploitation des mines de fer de *Forsyth* " soit renvoyée au comité des ordres permanents et des bills privés, pour qu'elle soit de nouveau prise en considération.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé "Acte pour prévenir la corruption relativement à la perception du revenu " a été tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour que la Chambre se mette en comité général sur le bill intitulé "Acte pour autoriser le ministre des travaux publics à exempter la compagnie du chemin de fer de la *Rive Nord*, de l'obligation de construire des ponts mobiles sur les rivières navigables. "

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*.

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 29 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Mercredi le 29 mars 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Dever :*

1871.
22 mars. — Si c'est l'intention du gouvernement de présenter pendant la présente session du parlement, un bill ou une mesure pour établir un taux commun d'intérêt applicable en toutes transactions financières et commerciales, dans les différentes provinces qui composent à présent la Puissance du *Canada ?*

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Mercredi le 29 mars, 1871.

1871.
28 mars.—*Troisième lecture* (bill D.) Association d'assurance mutuelle sur la vie. (Honorable M. *Allan.*)

" " *Seconde lecture* (bill de la Chambre des Communes) Droits du havre d'*Owen Sound.* (Honorable M. *Macpherson.*)

No. 26.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mardi, 28 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 29 Mars, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Lacoste,*	*Perry,*
Allan,	*Dever,*	*Léonard,*	*Price,*
Archibald,	*Dickey,*	*Letellier de St. Just,*	*Read,*
Armand,	*Dickson,*	*Locke,*	*Reesor,*
Benson,	*Duchesnay,*	*McClelan,*	*Renaud,*
Bill,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Ryan,*
Blake,	*Ferrier,*	*McLelan,*	*Sanborn,*
Botsford,	*Flint,*	*McMaster,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Foster,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Bureau,	*Guévremont,*	*Macpherson*	*Simpson,*
Burnham,	*Glasier,*	*Malhiot,*	*Skead,*
Campbell,	*Hamilton (Inkerman),*	*Miller,*	*Smith,*
Chaffers,	*Hamilton (Kingston),*	*Mitchell,*	*Steeves,*
Chapais,	*Hazen,*	*Northup,*	*Tessier,*
Christie,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Churchill,	*Kenny Sir Edward,*	*Panet,*	*Wilmot.*

PRIERES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Dickson ;* de *James Saurin McMurray* et autres, de la cité de *Toronto ;* et de *Francis Shanly* et autres, de la dite cité de *Toronto* et ailleurs.

Par l'honorable M. *Ferrier ;* d'*Edward Lewis Montizambert*, de la cité de *Québec*, Ecuier, avocat.

Par l'honorable M. *Shaw* ; de *William Croft* et autres du township de *Lanark* ; de *Robert Crampton* et autres, du village de *Carleton Place ;* et de *G. H. Gould* et autres, du comté de *Lanark*, dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Ryan ;* de la chambre de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Macfarlane ;* de *George Read* et autres ; et de MM. *Elderkin* et *Darkin*, et autres, du comté de *Cumberland*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*..

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn* secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été
Ordonné, que le délai pour recevoir des rapports de comités permanents ou spéciaux sur des bills privés soit prolongé jusqu'au huitième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour incorporer l'association d'assurance mutuelle sur la vie du *Canada* " a été lu la troisième fois.
Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,
Le dit bill a été amendé comme suit :

(Voir Journal.)

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de l'acte pour autoriser la corporation de la ville d'*Owen Sound* à imposer et percevoir certains péages de havre. "
L'honorable M. *Macpherson* a proposé, secondé par l'honorable M. *Allan*, que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.
Après débats.
La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et
Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender et expliquer l'acte à l'effet d'amender la charte de la banque d'*Ontario* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.
Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Holmes*.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 30 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Jeudi le 30 mars 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Dever :*

1871.
29 mars. — Si c'est l'intention du gouvernement de présenter, pendant la présente session du parlement, un bill ou une mesure pour établir un taux commun d'intérêt, applicable en toutes transactions financières et commerciales, dans les différentes provinces qui composent à présent la Puissance du *Canada ?*

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Jeudi le 30 mars, 1871.

1871.

28 mars—*Seconde lecture* (du bill des Communes) pour exonérer l'exécutif de la responsabilité des dépenses nécessitées par l'invasion des féniens.—(Hon. M. *Campbell*).

" " *Seconde lecture* (du bill des Communes) pour autoriser l'imposition de droits de port à *Trenton*.—(Hon. M. *Read*.)

" " *Seconde lecture* (du bill des Communes) pour exempter les Compagnies de chemins de fer de l'obligation de construire des ponts mobiles sur les rivières navigables.—(Hon. M. *Campbell*).

" " *Seconde lecture* (du bill des Communes) pour amender la charte de la banque d'*Ottawa*.—(Hon. M. *Macpherson*).

No. 27.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mercredi, 29 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 30 Mars, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*Lacoste,*	*Perry,*
Allan,	*Dever,*	*Léonard,*	*Price,*
Archibald,	*Dickey,*	*Letellier de St. Just,*	*Read,*
Armand,	*Dickson,*	*Locke,*	*Reesor,*
Benson,	*Duchesnay,*	*McClelan,*	*Renaud,*
Bill,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Ryan,*
Blake,	*Ferrier,*	*McLelan,*	*Sanborn,*
Botsford,	*Flint,*	*McMaster,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Foster,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Bureau,	*Guévremont,*	*Macpherson*	*Simpson,*
Burnham,	*Glasier,*	*Malhiot,*	*Skead,*
Campbell,	*Hamilton (Inkerman),*	*Miller,*	*Smith,*
Chaffers,	*Hamilton (Kingston),*	*Mitchell,*	*Steeves,*
Chapais,	*Hazen,*	*Northup,*	*Tessier,*
Christie,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Churchill,	*Kenny Sir Edward,*	*Panet,*	*Wilmot.*

PRIERES :

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes sont lues :

Des conseils municipaux des townships de *Clarendon*, *Miller*, *Sheffield* et *Barrie ;* et de *J. W. Turner* et autres, du township d'*Elzevir*, dans la province d'*Ontario*; demandant

séparément la passation d'un acte pour incorporer une compagnie à l'effet de construire un chemin de fer qui partira de *Peterborough* pour arriver à la cité d'*Ottawa*, en passant par *Carleton Place*, et traversera la rivière *Ottawa* pour entrer dans la province de *Québec*, pour de là s'unir à d'autres compagnies de chemins de fer.

D'*Alfred Waddington* et un autre, de la cité d'*Ottawa :* demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie du chemin de fer du Pacifique du *Canada.*"

Du conseil municipal du comté de *Kent ;* demandant qu'on lui permette d'employer en dehors des murs de la prison du dit comté les prisonniers qui y sont enfermés et qui y sont condamnés à des travaux forcés.

De la chambre du commerce de la cité de *Montréal ;* demandant que l'acte intitulé : " Acte pour autoriser le ministre des travaux publics à exempter la compagnie du chemin de fer de la Rive Nord, de l'obligation de construire des ponts mobiles sur les rivières navigables " ne devienne pas loi, et que les droits publics concernant les rivières navigables soient maintenus et protégés.

De la chambre de commerce de la cité de *St. Jean*, dans la province du *Nouveau-Brunswick ;* demandant un amendement à la loi d'usure.

De la chambre de commerce d'*Ottawa ;* demandant la passation d'un acte pour l'autoriser à construire un chemin de fer qui partira de *Toronto* pour arriver à la cité d'*Ottawa* et traversera la rivière *Ottawa* pour entrer dans la province de *Québec*, avec certains autres pouvoirs y mentionnés.

De *Pierre Brochu*, du Lac *Matapedia*, dans le comté de *Rimouski*, dans la province de *Québec*; demandant qu'on continue de lui payer une allocation pour les services qu'il rend aux voyageurs sur le chemin *Matapedia.*

De la compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie de *Québec*; demandant certains amendements à son acte d'incorporation, et à l'acte qui l'amende.

D'*Henry H. Miles*, L. L. D et D. C. L. et autres, écrivains, et auteurs de recherches littéraires, résidant en différents endroits de la Puissance, se plaignant de la position désavantageuse dans laquelle ils se trouvent placés comparativement aux personnes de la même classe dans les autres pays, en étant pratiquement privés de la facilité d'avoir accès aux documents officiels qui se rapportent au passé de l'histoire du *Canada*, et demandant qu'il soit pris des mesures pour pourvoir à la classification des archives canadiennes et à leur conservation, et pour les rendre accessibles à tous ceux qui désirent puiser des informations aux sources authentiques, ou relatives à toutes matières touchant l'histoire civile, religieuse, politique, sociale morale ou matérielle.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que la pétition d'*Henry H. Miles* L. L. D. et D. C. L. et autres, écrivains, et auteurs de recherches littéraires, soit renvoyée au comité chargé d'aider son honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en tant que les intérêts de cette chambre sont consernés, et pour agir au nom de cette chambre comme membres du comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : Acte pour incorporer l'association de la halle au blé de Toronto " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*, auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Sanborn* du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
30 Mars, 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes, et a trouvé qu'il en a été donné des avis suffisants dans chaque cas, savoir :

De *Samuel Waddell* et autres, de la Cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La Banque Métropolitaine " et

De *William Workman* et autres, de la Cité de *Montréal*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " la compagnie d'assurance mutuelle du *Canada*."

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte exonérant les membres du gouvernement exécutif et autres de toute responsabilité à l'égard de la dépense inévitable de deniers publics, en sus du crédit parlementaire, encourue pour repousser l'invasion projetée par les féniens en mil huit cent-soixante-dix," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour autoriser la corporation du village de *Trenton* à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour autoriser le gouverneur en conseil à exempter en certains cas les compagnies de chemins de fer de l'obligation de construire des ponts mobiles sur les rivières navigables" a été lu la seconde fois

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour amender et expliquer l'acte amendant la charte de la banque *Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*. La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 31 Mars, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Vendredi le 31 mars 1871.

Par l'honorable M. *Bureau :*

1871.
22 mars. — Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée, par une humbel adresse, de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état sommaire des dépenses faites et des revenus perçus sous l'opération de l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3 *pour le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest*, depuis que ces territoires ont été unis au *Canada*, en conformité des dispositions de l'acte de *l'Amérique Britannique du Nord* 1867, le dit état devant comprendre toutes les dépenses faites et les revenus perçus jusqu'à la fin de la session actuelle, et contenir les renseignements suivants :

1. Dépenses d'administration de la justice dans ces territoires, comprenant les salaires et les indemnités des juges des cours supérieures et des cours de district ou de comté.

2. Frais d'expédition et d'entretien d'une force militaire et d'une force de police et autres dépenses de même nature.

3. Honoraires ou appointements du Lieutenant Gouverneur et de son Conseil privé.

4. Loyers des maisons ou édifices occupés par les différents départements publics.

5. Salaires des employés.

6. Dépenses d'administration des postes, des douanes, des prisons, dépenses de la milice, pour la protection des pêcheries et toutes autres dépenses relatives au service du dit gouvernement provisoire.

7. Montant des droits de douane et d'accise et des revenus provenant de toutes autres sources, perçus pendant la même période.

8. Etat sommaire des dépenses faites pour ouvrir des communications, établir un gouvernement et pourvoir à la colonisation des territoires du Nord-Ouest, y compris l'expédition à la *Rivière-Rouge*, les dites dépenses payées sur le crédit de $1,460,000 accordé à Sa Majesté à cette fin par l'acte 33 *Vict.*, ch. 2 "*pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires* "*pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fis-* "*cales expirant le* 30e *jour de juin* 1870 *et le* 30e *jour de juin* 1871."

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Vendredi le 31 mars, 1871.

1871.

28 mars — *Seconde lecture* (bill de la Chambre des Communes) Cours monétaire.—(Hon. M. *Campbell*).

29 " *Seconde lecture* (bill de la Chambre des Communes) chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec*.—Hon. M. *Skead*).

30 " *Comité de toute la Chambre* sur le bill de la Chambre des Communes, pour exonérer les membres du gouvernement des dépenses faites pour repousser l'invasion des féniens.—(Hon. M. *Campbell*).

No. 28.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Jeudi, 30 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 31 Mars, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dever,*	*Léonard,*	*Perry,*
Allan,	*Dickey,*	*Letellier de St. Just,*	*Price,*
Archibald,	*Dickson,*	*Locke,*	*Read,*
Armand,	*Duchesnay,*	*McClelan,*	*Reesor,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Renaud,*
Bill,	*Ferrier,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Blake,	*Flint,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Botsford,	*Foster,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Guévremont,*	*Macpherson*	*Shaw,*
Bureau,	*Glasier,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Burnham,	*Hamilton (Inkerman),*	*Miller,*	*Skead,*
Campbell,	*Hamilton (Kingston),*	*Mitchell,*	*Smith,*
Chaffers,	*Hazen,*	*Northup,*	*Steeves,*
Chapais,	*Holmes,*	*Odell,*	*Tessier,*
Christie,	*Kenny Sir Edward,*	*Olivier,*	*Wark,*
Churchill,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot.*
Cormier,			

PRIERES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) ; de *Geo. Chaffy* et autres propriétaires et capitaines, de navires, marins et autres ayant intérêt à protéger les marins qui naviguent sur les eaux intérieures d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Hamilton* (*Inkerman*) ; de la compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil*.

L'honorable M. *Ryan* a présenté la pétition de *Joseph Bouchette*, en son nom ou au nom des enfants et petits enfants de feu *Joseph Bouchette*, en son vivant Arpenteur Général de la Province du *Bas-Canada*, maintenant la Province de *Québec*.

Après débats, il a été

Ordonné, que la dite pétition reste sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *James Saurin McMurray*, et autres, de la cité de *Toronto*, dans la province d'*Ontario* ; demandant la passation d'un acte pour incorporer "La compagnie du chemin de fer du *Sault Ste. Marie* et de la rivière *Ottawa*."

De *Francis Shanly*, et autres, de la dite cité de *Toronto* ; demandant la passation d'un acte pour incorporer " La compagnie de construction de la Puissance."

D'*Edward Lewis Montizambert*, de la cité de *Québec*, Ecuier, Avocat ; demandant qu'on veuille bien fixer de nouveau son salaire, en sa capacité de greffier en loi du Sénat.

De *William Croft* et autres du township de *Lanark* ; de *Robert Crampton* et autres, du village de *Carleton Place* ; et de *G. H. Gould* et autres, du comté de *Lanark*, dans la Province d'*Ontario* demandant séparément la passation d'un acte pour incorporer une compagnie à l'effet de construire un chemin de fer qui partira de *Peterborough* pour arriver à la cité d'*Ottawa*, en passant par *Carleton Place*, et traversera la rivière *Ottawa* pour entrer dans la Province de *Québec*, pour de là s'unir à d'autres compagnies de chemins de fer.

De la Chambre de commerce de *Montréal* ; demandant certains amendements à l'acte maintenant devant le Parlement, intitulé "Acte concernant les poids et mesures" à l'effet d'y insérer les principes établis et les recommandations faites par un comité spécial du Sénat, pendant la dernière session du Parlement, au sujet des poids et mesures.

De *George Read* et autres ; et de MM. *Elderkin* et *Darkin*, et autres, du comté de *Cumberland*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant séparément qu'on les paye pour les ouvrages et provisions qui ne leur ont pas été payés par les ci-devant contracteurs de la section No. 4 du chemin de fer intercolonial.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Tessier*, il a été

Ordonné, que la pétition d'*Edward Lewis Montizambert*, de la cité de *Québec*, Ecuier, avocat, lue ce jour, soit renvoyée au comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux, pour la présente session.

L'honorable président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Terrebonne*, pour l'année 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable *M. Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 30 mars 1871.

Le comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement à l'honneur de présenter ce qui suit comme son septième rapport;

Le comité recommande que les documents suivants soient imprimés:

Réponse à une adresse: Réclamations contre le Gouvernement du *Canada* par suite de l'insurrection dans les Territoires du Nord-Ouest, etc.

Réponse à une adresse: Correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial du *Nouveau-Brunswick* au sujet des réclamattons non réglées du *Nouveau-Brunswick*, avec un état de ces réclamations, etc.

Réponse à un ordre de la Chambre des Communes état de la quantité et valeur des articles importés dans la *Colombie Britannique* pendant la dernière année fiscale, avec le montant des droits perçus sur ces articles, etc.

Le comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés:

Réponse et réponse supplémentaire à une adresse avec le rapport de l'ingénieur du Départemeut des Travaux Publics sur la demande d'autorisation de construire un pont de chemin de fer sur le canal de *Lachine*.

Réponse à une adresse: Correspondance etc., relative à le construction de havre de refuge sur les Lacs *Huron* et *Erié*.

Réponse à une adresse, etc., relative à une exploration pour l'établissement d'un havre de refuge à *Rimouski*. Réponse (partielle) à un ordre de la Chambre des Communes demandant certains états du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada*.

Dépenses du département des pêcheries pour le service de la police de marine en 1870.

Réponse à une adresse.—Réglements passés par le Gouverneur en Conseil au sujet des pêcheries et au sujet des déchets de moulins, déversés dans les rivières fréquentées par le poisson, etc.

Réponse à une adresse.—Correspondance entre le Département des Travaux Publics et *George Sterling* au sujet d'une réclamation pour dommages causés bar suite de mesures prises par un officier du Département des Travaux Publics.

Réponse à une adresse.—Pétitions présentées par *Joseph Bouchette*, en son nom et au nom d'autres intéressés, enfants et petits enfants de défunt *Joseph Bouchette*, en son vivant, Arpenteur Général du *Bas-Canada*.

Etat du taux de l'intérêt payé par certaines banques d'épargnes avec les sommes dont elles ont fait don aux institutions de charité.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Christie*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

L'honorable M. *Ryan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier*.

Que l ordre pour la seconde lecture, lundi prochain, du bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*" soit rayé des ordres de ce jour, et que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé: "Acte concernant certains officiers de la maison de la Trinité de *Québec*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Léonard*, il a été *Ordonné*, que le délai pour présenter des bills privés au Sénat soit prolongé jusqu'au sixième jour d'avril prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association d'assurance sur la vie dite de la confédération." auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Wilmot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell*, du comité conjoint de la bibliothèque du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque agissant au Sénat, ont l'honneur de présenter leur premier rapport :

Que conformément aux instructions qui lui ont été données par les deux chambres pendant la présente session, le comité a fait l'examen des rétributions, du classement et des fonctions du bibliothécaire et des autres officiers et serviteurs employés à la bibliothèque du Parlement, dans le but de réorganiser ce service, a pris en considération les questions qui lui ont été renvoyées, et a préparé un bill pour la réorganisation et l'administration de la bibliothèque conjointe du Parlement et des officiers et serviteurs qui y sont employés. Le comité a l'honneur de soumettre ce bill à la considération de votre honorable Chambre.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT,
29 mars 1871.

(*Voir Bill.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre mardi prochain.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport,

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par son greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ, 31 mars 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *Alfred Waddington* et autres, de la cité d'*Ottawa*, demandant à être incorporés sous le nom de " Chemin de fer canadien du Pacifique," et a trouvé qu'il a été donné un avis suffisant ; aussi la pétition de la compagnie d'assurance maritime et contre le feu de *Québec*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation et à l'acte qui amende ce dernier, et a trouvé que l'avis n'a pas eu toute la durée voulue ; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas, vû qu'il pourra comme comité des bills privés veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la compagnie d'assurance du Soleil de *Montréal*, demandant certains amendements à son acte d'incorporation, et à trouvé qu'il n'a pas été donné d'avis, et que la pétition de la corporrtion ne porte pas le sceau social ; mais votre

comité, considérant que les amendements demandés ne sont pas de nature à affecter le public, et ayant la preuve que la pétition vient de la corporation, recommande que les 51e et 36e règles soient suspendues dans ce cas, vû que le comité auquel le bill est renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour étendre les dispositions de l'acte pour autoriser la " corporation de la ville d'*Owen Sound* à imposer et percevoir certains péages de havre," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que la trente-sixième et cinquante-unième règles de cette Chambre, soient suspendues en tant qu'elles ont rapport à la pétition de la compagnie d'assurance de *Montréal* dite du Soleil.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Tessier*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie d'assurance maritime et contre l'incendie, de *Québec*.

L'honorable M. *Bureau* a proposé, secondé par l'honorable M. *Christie*,

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état sommaire des dépenses faites et des revenus perçus sous l'opération de l'acte 32 et 33 *Vic.*, ch. 3, " pour le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest," depuis que ces territoires ont été unis au *Canada*, en conformité des dispositions de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord* 1867, le dit état devant comprendre toutes les dépenses faites et les revenus perçus jusqu'à la fin de la session actuelle, et contenir les renseignements suivants :

1. Dépenses d'administration de la justice dans ces territoires, comprenant les salaires et les indemnités des juges des cours supérieures et des cours de district ou de comté.
2. Frais d'expédition et d'entretien d'une force militaire et d'une force de police et autres dépenses de même nature.
3. Honoraires ou appointments du lieutenant-gouverneur et de son conseil privé.
4. Loyers des maisons ou édifices occupés par les différents départements publics.
5. Salaires des employés.
6. Dépenses d'administration des postes, des douanes, des prisons, dépenses de la milice, pour la protection des pêcheries et toutes autres dépenses relatives au service du dit gouvernement provisoires.
7. Montant des droits de douane et d'accise et des revenus provenant de toutes autres sources, perçus pendant la même période.
8. Etat sommaire des dépenses faites pour ouvrir des communications, établir un gouvernement, et pourvoir à la colonisation des territoires du Nord-Ouest, y compris l'expédition à la *Rivière Rouge*, les dites dépenses payées sur le crédit de $1,460,000 accordé à Sa Majesté à cette fin par l'acte 33 *Vic.*, ch. 2, " pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires " pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant le 30e " jour de juin 1867, et le 30 jour de juin 1871."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur-général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour établir un " système monétaire uniforme pour la Puissance du *Canada*."

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable *Mitchell*,

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte exonérant les membres du gouvernement exécutif et autres de toute responsabilité à l'égard de la dépense inévitable de deniers publics, en sus du crédit parlementaire, encourue pour repousser l'invasion projetée par les féniens en mil huit cent soixante-dix, le concours de cette chambre.

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* (*Hopewell*) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport, à la Chambre sans amendemen.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu" auquel elle demande le concours de cette Chrmbre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte de la faillite de 1869," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour prolonger pendant un temps limité le délai accordé pour le rachat de certaines rentes réservées sur des terres des Sauvages dans le township de *Dundee*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour prévenir la corruption relativement à la perception du revenu, " et informer cette Chambre que les Communes ont agréé l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*.

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 3 Avril, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Lundi, le 3 avril 1871.

Série de résolutions concernant l'admission de la Colombie Britannique dans l'union avec le Canada, qui seront proposées au Sénat par l'honorable M. Campbell.

1 Résolu—Que par une dépêche du gouverneur de la Colombie Britannique, en date du 23 janvier 1871, ainsi que par d'autres documents soumis à cette chambre par un message de Son Excellence le gouverneur-général, le 27 février dernier, cette chambre apprend que le conseil législatif de cette colonie, réuni en conseil, a adopté en janvier dernier une adresse représentant à Sa Majesté que la Colombie Britannique était prête à se joindre à la

Confédération Canadienne, aux conditions mentionnées dans cette adresse, laquelle est comme suit :—

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE :—

Nous les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, membres du conseil législatif de la Colombie Britannique, en conseil assemblés, approchons humblement Votre Majesté à l'effet de lui représenter :

Que durant la dernière session du ci-devant conseil législatif, le sujet de l'admission de la colonie de la Colombie Britannique dans la confédération canadienne fut pris en considération, et qu'une résolution à cet effet fut passée, laquelle comprenait les conditions auxquelles cette colonie devait entrer dans l'union ;

Qu'après la clôture de la session, des délégues furent envoyés par le gouvernement de cette colonie en Canada pour conférer avec le gouvernement canadien relativement à l'admission de la Colombie Britannique dans l'union aux termes proposés :

Qu'après de longues discussions entre les délégués et les membres du gouvernement fédéral du Canada, les termes ci-après spécifiés furent adoptés par un comité du conseil privé du Canada, et par ce comité soumis à l'approbation du Gouverneur-Général ;

Que ces termes et conditions furent communiqués au gouvernement de cette colonie par le Gouverneur-Général du Canada, par dépêche en date du 7 juillet 1870, et sont comme suit :—

1. Le Canada sera responsable des dettes et obligations de la Colombie Britannique existantes à l'époque de l'union.

2. La Colombie Britannique n'ayant pas encouru de dettes égales à celle des autres provinces qui constituent actuellement la confédération, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de 5 pour cent par année sur la différence entre le montant réel de sa dette à l'époque de l'union et la dette par tête de la population de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ($27.77), la population de la Colombie Britannique étant portée au chiffre de 60,000.

3. Les sommes suivantes devront être payées par le Canada à la Colombie Britannique pour le soutien de sa législature et de son gouvernement, savoir : Une subvention annuelle de $35,000, et une autre somme annuelle égale à 80 centins par tête de la population de 60,000, toutes deux payables semi-annuellement et d'avance, la subvention de 80 centins par tête devant être augmentée en proportion de l'accroissement de la population, tel que constaté par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population s'élève à 400,000 âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée, avec l'entente que le premier recensement aura lieu en l'année 1881.

4. Le Canada établira un service postal effectif semi-mensuel, au moyen de bateaux à vapeur entre Victoria et San Francisco, et bi-hebdomadaire entre Victoria et Olympia ; les bateaux à vapeur devant être adaptés au transport du fret et des passagers.

5. Le Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :—

A. Salaire du lieutenant-gouverneur ;
B. Salaires et allocation des juges des cours supérieures et des cours de comté ou district ;
C. Dépenses du département des douanes ;
D. Service postal et télégraphique ;
E. Protection et encouragement des pêcheries ;
F. Dépenses de la milice ;
G. Phares, bouées, balises, équipages naufragés, quarantaine et hopitaux de marins, y compris un hôpital de marine à Victoria ;
H. Exploration géologique ;
I. Pénitencier ;

Et toutes autres dépenses incidemment liées aux services qui, aux termes de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," relèvent du gouvernement général et dont les autres provinces sont ou pourront être exonérées.

6. Des pensions suffisantes, qui pourront être approuvées par le gouvernement de Sa Majesté, seront servies par le gouvernement canadien à ceux des serviteurs de Sa Majesté, demeurant dans la colonie, dont les fonctions et les émoluments qu'ils en retirent seraient affectés par les changements politiques occasionnés par l'entrée de cette colonie dans la confédération canadienne.

7. Il est convenu que le tarif de douane et les droits d'excise actuels seront maintenus dans la Colombie Britannique jusqu'à ce que le chemin de fer de la côte du Pacifique soit relié au réseaux des chemins de fer canadiens, à moins que la législature de la Colombie Britannique ne se décide plus tôt à accepter le tarif et les lois d'excise du Canada, Lorsque des droits de douane et d'excise seront, à l'époque de l'union de la Colombie Britannique avec le Canada, imposables sur des articles, denrées ou marchandises dans la Colombie Britannique, ou dans les autres provinces de la Puissance, ces articles, denrées ou marchandises pourront à compter de l'union, être importés dans la Colombie Britannique des provinces composant actuellement la Puissance, ou de l'une ou l'autre de ces provinces dans la Colombie Britannique, sur preuve du paiement des droits de douanes ou d'excise imposables sur ces articles dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tels autres droits de douane ou d'excise (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés. Cet arrangement sera nul et de nul effet après l'assimilation du tarif et des droits d'excise de la Colombie Britannique à ceux de la Puissance.

8. La Colombie Britanniqne aura droit d'être représentée au Sénat par trois membres, et par six membres à la Chambre des Communes, le chiffre de la représentation devant être augmenté sous l'autorité de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

9. Le gouvernement fédéral usera de toute son influence pour assurer le maintien de la station navale à Esquimalt.

10. Les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" devront être (sauf les parties de cet acte qui sont, en termes formels, ou, par interprétation, pourraient être réputées spécialement applicables à une seule et non à la totalité des provinces constituant actuellement la confédération, et sauf en tant qu'elles peuvent être modifiées par la présente résolution) applicables à la Colombie Britannique, de la même manière et au même degré qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Puissance, et comme si la colonie de la Colombie Britannique eût été, dès l'origine, l'une des provinces confédérées sous l'autorité de l'acte précité.

11. Le gouvernement de la Puissance s'engage à faire commencer simultanément dans les deux années de la date de l'union, la construction d'un chemin de fer du Pacifique aux Montagnes Rocheuses, et du point qui pourra être choisi, à l'est des Montagnes Rocheuses, jusqu'au Pacifique, pour relier la côte maritime de la Colombie Britannique au réseau des chemins de fer canadiens,—et de plus à faire achever ce chemin de fer dans les dix années de la date de l'union.

Et le gouvernement de la Colombie Britannique convient de transférer au gouvernement fédéral, à la charge d'endisposer de telle manière que le gouvernement fédéral le jugera à propos dans l'intérêt de la construction de ce chemin de fer, une étendue de terres publiques, sur tout le parcours de ce chemin de fer dans la Colombie Britannique, ne devant pas excéder, néanmoins, vingt (20) milles de chaque côté de cette ligne, semblable à celle qui pourra être affectée au même objet par le gouvernement fédéral à même les terres publiques des territoires du Nord-Ouest et de la province de Manitoba ; pourvu que la quantité de terre qui pourra être possédée en vertu d'un droit de préemption ou d'une concession de la couronne, dans les limites de l'étendue de terre dans la Colombie Britannique qui devra être ainsi cédée et transportée au gouvernement fédéral, sera remplacée au bénéfice du gouvernement fédéral, à même les terres publiques avoisinantes ; et pourvu aussi que jusqu'au commencement, sous deux ans de la date de l'union, comme il est dit ci-haut, de la construction de ce chemin de fer, le gouvernement de la Colombie Britannique ne vendra ni n'aliénera aucune nouvelle partie des terres publiques de la Colombie Britannique d'aucune autre manière qu'en vertu du droit de préemption, en exigeant de celui qui exercera ce droit qu'il tienne feu et lieu sur la terre qu'il réclamera. En considération des terres ainsi cédées pour aider à la construction de ce chemin de fer, le gouvernement fédéral convient de payer à la Colombie Britannique,

à dater de l'époque de l'union, la somme de $100,000 par année, en versements semestriels et d'avance.

12. Le gouvernement fédéral garantira l'intérêt, pendant dix ans à compter de la date de l'achèvement des travaux, au taux de cinq pour cent par année, sur telle somme, n'excédant pas £100,000 sterling, qui pourra être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à Esquimalt.

13. Le soin des sauvages, et la garde et l'administration des terres réservées pour leur usage et bénéfice, incomberont au gouvernement fédéral, et une ligne de conduite aussi libérale que celle suivie jusqu'ici par le gouvernement de la Colombie Britannique sera continuée par le gouvernement fédéral après l'union.

Pour mettre ce projet à exécution, des étendues de terres ayant la superficie de celles que le gouvernement de la Colombie Britannique a, jusqu'à présent, affectées à cet objet, seront de temps à autre transférées par le gouvernement local au gouvernement fédéral au nom et pour le bénéfice des Sauvages, sur demande du gouvernement fédéral, et dans le cas où il y aurait désacord entre les deux gouvernements au sujet de la quantité des étendues de terre qui devront être aussi concédées, on devra en référer à la décision du Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

14. La constitution de l'autorité exécutive et de la législature de la Colombie Britannique, sujette aux dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, " devra rester telle qu'existant à l'époque de l'union jusqu'à ce qu'elle soit modifiée en vertu de l'acte précité, avec l'entente que le gouvernement fédéral consentira volontiers à y établir le gouvernement responsable lorsque les habitants de la Colombie Britannique le désireront, et aussi avec l'entente que c'est l'intention du gouverneur de la Colombie Britannique, sous l'autorité du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, de modifier la constitution actuelle de la législature en prescrivant qu'une majorité de ses membres sera élective.

L'union prendra effet aux termes et conditions ci-dessus, le jour que Sa Majesté, par et de l'avis du très-honorable conseil privé de Sa Majesté, pourra fixer (sur adresses de la législature de la colonie de la Colombie Britannique et des chambres du parlement du Canada, aux termes de la 146ème section de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,") et la Colombie Britannique pourra, dans son adresse, spécifier les districts électoraux pour lesquels devra avoir lieu la première élection des membres qui devront siéger dans la Chambre des Communes.

Que ces conditions ont généralement paru acceptables à la population de la colonie ;

Que le conseil est, par suite, disposé à entrer dans l'union avec la Puissance du Canada à ces conditions, et soumet humblement, vu les circonstances, qu'il est expédient que l'admission de cette colonie dans la dite union, telle que mentionnée plus haut, s'effectue aussitôt que possible en vertu des dispositifs de la 146e section de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

En conséquence, nous demandons humblement qu'il plaise à Votre Majesté, par et de l'avis du très-honorable conseil privé de Votre Majesté, en vertu des dispositifs de la 146e section de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," d'admettre la Colombie Britannique dans l'union ou Puissance du Canada, sur la base des termes et conditions offerts à cette colonie par le gou vernement de la Puissance du Canada, et plus haut mentionnées ; et attendu que, d'après les dites conditions, la Colombie Britannique peut, dans son adresse, spécifier les districts électoraux pour lesquels aura lieu la première élection de membres devant siéger dans la Chambre des Communes, nous demandons humblement que ces districts électoraux soient, par ordre en conseil, fixés comme suit :

Que le " District de New-Westminster " et le " District de la Côte." tels que définis dans un avis public émis par le bureau des terres et des travaux publics le 15e jour de décembre 1869, par ordre du gouverneur, et déclaré être conforme aux dispositifs de la 39e clause de " l'Ordonnance des Mines, 1869," devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de " District de New-Westminster," et élira un membre ;

Que le " District de Caribou " et le " District de Lillooet," tels que désignés dans le dit avis public, devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de " District de Caribou," et élira un membre ;

Que le "District de Yale" et le "District de Kootenay," tels que désignés dans le dit avis public, devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de "District de Yale," et élira un membre ;

Que les portions de l'Ile Vancouver connues sous le nom de "District Victoria," "District d'Esquimalt" et "District de Metchosin," tels que désignés sur les cartes officielles de ces districts déposées au bureau des terres, à Victoria, lesquelles cartes portent les légendes suivantes: "Victoria District Official Map, 1868," "Esquimalt District Official Map, 1858," et "Metchosin District Official Map, A. D., 1858," constitueront un district qui se désigne sous le nom de "District de Victoria," et élira deux membres.

Et que tout le reste de l'Ile Vancouver et toutes les îles adjacentes qui formaient, ci-devant, des dépendances de l'ancienne colonie de l'Ile Vancouver, devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de "District de l'Ile Vancouver," et élira un membre."

Résolu : 2. Que les termes et conditions de l'union de la Colombie Britannique avec le Canada, tels qu'énoncés dans cette adresse, sont conformes à ceux qui ont été préliminairement arrêtés entre les délégués de la Colombie Britannique et les membres du gouvernement de la Puissance du Canada, et incorporés dans le rapport d'un comité du conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 1er juillet 1870, lequel rapport approuvé est comme suit :—

Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil le 1er juillet 1870.

Le comité du conseil privé a pris en considération une dépêche datée du 7 mai 1870, du gouverneur de la Colombie Britannique, ainsi que certaines résolutions soumises par le gouvernement de cette colonie au conseil législatif,—toutes deux ci-annexées,—au sujet de l'union projetée de la Colombie Britannique avec la Puissance du Canada ; et après plusieurs entrevues entre le comité et les Hon. MM. Trutch, Helmcken et Carrall, les délégués de la Colombie Britannique, et une discussion approfondie des différentes questions qui se rattachent à cet important sujet, le comité soumet aujourd'hui respectueusement à Votre Excellence les termes et conditions qui suivent, comme devant former la base d'une union politique ent re la Colombie Britannique et la confédération du Canada.

1. Le Canada sera responsable des dettes et obligations de la Colombie Britannique existantes à l'époque de l'Union.

2. La Colombie Britannique n'ayant pas encouru de dettes égales à celle des autres provinces qui constituent actuellement la confédération, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de 5 pour cent par année sur la différence entre le montant réel de sa dette à l'époque de l'union et la dette par tête de la population de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ($27.77), la population de la Colombie Britannique étant portée au chiffre de 60,000.

3. Les sommes suivantes devront être payées par le Canada à la Colombie Britanniqne pour le soutien de sa législature et de son gouvernement, savoir : Une subvention annuelle de $35,000, et une autre somme annuelle égale à 80 centins par tête de la population de 60,000, toutes deux payables semi-annuellement et d'avance, la subvention de 80 centins par tête devant être augmentée en proportion de l'accroissement de la population, tel que constaté par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population s'élève à 400,000 âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée, avec l'entente que le premier recensement aura lieu en l'année 1881.

4. Le Canada établira un service postal effectif semi-mensuel, au moyen de bateaux à vapeur entre Victoria et San Francisco, et bi-hebdomadaire entre Victoria et Olympia ; les bateaux à vapeur devant être adaptés au transport du fret et des passagers.

5. Le Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :—

A. Salaire du lieutenant-gouverneur ;

B. Salaires et allocations des juges des cours supérieures et des cours de comté ou district ;

C. Dépenses du département des douanes ;

D. Service postal et télégraphique ;

E. Protection et encouragement des pêcheries ;

F. Dépenses de la milice ;

G. Phares, bouées, balises, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine, y compris un hôpital de marine à Victoria ;

H. Exploration géologique ;

I. Pénitencier ;

Et toutes autres dépenses incidemment liées aux services qui, aux termes de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," relèvent du gouvernement général et dont les autres provinces sont ou pourront être exonérées.

6. Des pensions suffisantes, qui pourront être approuvées par le gouvernement de Sa Majesté, seront servies par le gouvernement canadien à ceux des serviteurs de Sa Majesté, demeurant dans la colonie, dont les fonctions et les émoluments qu'ils en retirent seraient affectés par les changements politiques occasionnés par l'entrée de cette colonie dans la confédération canadienne.

7. Il est convenu que le tarif de douane et les droits d'excise actuels seront maintenus dans la Colombie Britannique jusqu'à ce que le chemin de fer de la côte du Pacifique soit relié au réseau des chemins de fer canadiens, à moins que la législature de la Colombie Britannique ne se décide plus tôt à accepter le tarif et les lois d'excise du Canada. Lorsque des droits de douane et d'excise seront, à l'époque de l'union de la Colombie Britannique avec le Canada, imposables sur des articles, denrées ou marchandises dans la Colombie Britannique, ou dans les autres provinces de la Puissance, ces articles, denrées ou marchandises pourront, à compter de l'union, être importés dans la Colombie Britannique des provinces composant actuellement la Puissance, ou de l'une ou l'autre de ces provinces dans la Colombie Britannique, sur preuve du paiement des droits de douane ou d'excise imposables sur ces articles dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tels autres droits de douane ou d'excise (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés. Cet arrangement sera nul et de nul effet après l'assimilation du tarif et des droits d'excise de la Colombie Britannique à ceux de la Puissance.

8. La Colombie Britannique aura droit d'être représentée au Sénat par trois membres, et par six membres à la Chambre des Communes, le chiffre de la représentation devant être augmenté sous l'autorité de "l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867."

9. Le gouvernement fédéral usera de toute son influence pour assurer le maintien de la station navale à Esquimalt.

10. Les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" devront être (sauf les parties de cet acte qui sont, en termes formels, ou, par interprétation, pourraient être réputées spécialement applicables à une seule et non à la totalité des provinces constituant actuellement la confédération, et sauf en tant qu'elles peuvent être modifiées par la présente résolution, applicables à la Colombie Britannique, de la même manière et au même degré qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Puissance, et comme si la colonie de la Colombie Britannique eût été, dès l'origine, l'une des provinces confédérées sous l'autorité de l'acte précité.

11. Le gouvernement de la Puissance s'engage à faire commencer simultanément, dans les deux années de la date de l'union, la construction d'un chemin de fer du Pacifique aux Montagnes Rocheuses, et du point qui pourra être choisi, à l'est des Montagnes Rocheuses, jusqu'au Pacifique, pour relier la côte maritime de la Colombie Britannique au réseau des chemins de fer canadiens,—et de plus à faire achever ce chemin de fer dans les dix années de la date de l'union

Et le gouvernement de la Colombie Britannique convient de transférer au gouvernement fédéral, à la charge d'en disposer de telle manière que le gouvernement fédéral le jugera à propos dans l'intérêt de la construction de ce chemin de fer, une étendue de terres publiques, sur tout le parcours de ce chemin de fer dans la Colombie Britannique, ne devant pas excéder, néanmoins, vingt (20) milles de chaque côté de cette ligne, semblable à celle qui pourra être affectée au même objet par le gouvernement fédéral à même les terres publiques des territoires du Nord-Ouest et de la province de Manitoba : pourvu que la quantité de terre qui pourra être possédée en vertu d'un droit de préemption ou d'une concession de la couronne, dans les limites de l'étendue de terre dans la Colombie Britannique qui devra être ainsi cédée et transportée au gouvernement fédéral sera remplacée au bénéfice du gouvernement fédéral à même les terres

publiques avoisinantes ; et pourvu aussi que jusqu'au commencement, sous deux ans de la date de l'union, comme il est dit ci-haut, de la construction de ce chemin de fer, le gouvernement de la Colombie Britannique ne vendra ni n'aliénera aucune nouvelle partie des terres publiques de la Colombie Britannique d'aucune autre manière qu'en vertu du droit de préemption, en exigeant de celui qui exercera ce droit qu'il tienne feu et lieu sur la terre qu'il réclamera. En considération des terres ainsi cédées pour aider à la construction de ce chemin de fer, le gouvernement fédéral convient de payer à la Colombie Britannique, à dater de l'époque de l'union, la somme de $100,000 par année en versements semestriels et d'avance.

12. Le gouvernement fédéral garantira l'intérêt, pendant dix ans, à dater de l'achèvement des travaux, au taux de 5 pour cent par année sur la somme, n'excédant pas £100,000, stg., qui pourra être necessaire pour construire à Esquimalt un bassin de radoub de première classe.

13. Le soin des Sauvages, et la garde et l'administration des terres réservées pour leur usage et bénéfice, incom- beront au gouvernement fédéral, et une ligne de conduite aussi libérale que celle suvie jusqu'ici par le gouvernement de la Colombie Britannique sera continuée par le gouvernement fédéral après l'union.

Pour mettre ce projet à exécution, des étendues de terres ayant la superficie de celles que le gouvernement de la Colombie Britannique a, jusqu'à présent, affectées à cet objet, seront, de temps à autre, transférées par le gouvernement local au gouvernement fédéral au nom et pour le bénéfice des Sauvages, sur demande du gouvernement fédéral ; et dans le cas où il y aurait désaccord entre les deux gouvernements au sujet de la quantité des étendues de terres qui devront être ainsi concédées, on devra en référer à la décision du Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

14. La constitution de l'autorité exécutive et de la législature de la Colombie Britannique, sujette aux dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," devra rester telle qu'existant à l'époque de l'union jusqu'à ce qu'elle soit modifiée en vertu de l'acte précité, avec l'entente que le gouvernement fédéral consentira volontiers à établir le gouvernement responsable lorsque les habitants de la Colombie Britannique le désireront, et aussi avec l'entente que c'est l'intention du gouverneur de la Colombie Britannique, sous l'autorité du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, de modifier la constitution actuelle de la législature en prescrivant qu'une majorité de ses membres sera élective.

L'union prendra effet aux termes et conditions ci-dessus, le jour que Sa Majesté, par et de l'avis du très-honorable conseil privé de Sa Majesté, pourra fixer, (sur adresses de la législature de la colonie de la Colombie Britannique et des chambres du parlement du Canada, aux termes de la 146ème section de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,") et la Colombie Britannique pourra, dans son adresse, spécifier les districts électoraux pour lesquels devra avoir lieu la première élection des membres qui devront siéger dans la Chambre des Communes.

(Certifié,) WM. H LEE,
Greffier, Conseil Privé.

Résolu 3.— Que cette Chambre approuve les termes et condtions d'union énoncés dans cette adresse, et le rapport approuvé du comité du conseil privé ci-dessus mentionné; et qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir bien, par et de l'avis de son très-honorable conseil privé, en vertu de la 146e clause de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," unir la Colombie Britannique à la Confédération du Canada, aux termes et conditions ci-dessus énoncés

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Lundi le 3 avril, 1871.

1871.

1 | 31 mars — *Troisième lecture* du bill des Communes pour autoriser l'imposition de droits de port à Owen-Sound.—(Hon. M. *Macpherson*).

2 | 30 " *Seconde lecture* du bill des Communes pour incorporer l'association de la halle au blé de Toronto.—(Hon. M. *Allan*).

3 | " " *Comité général* : (bill G,) pour exempter les compagnies de chemin de fer de l'obligation de construire des ponts mobiles sur les rivières navigables.—(Hon. M. *Campbell*).

4 | 31 " *Seconde lecture* du (bill des Communes) pour incorporer l'association d'assurance sur la vie, dite de la confédération.—(Hon. M. *McMaster*).

5 | " " *Prise en considération* du 7e rapport du comité conjoint des impressions.—(Hon. M. *Simpson*).

6 | " " *Seconde lecture* du (bill H,) pour modifier la composition de la Maison de la Trinité de Québec.—(Hon. M. *Mitchell*).

7 | " " *Comité général* : (bill des Communes) pour établir un système monétaire uniforme.—(Hon. M. *Campbell*).

8 | " " *Seconde lecture* du (bill des Communes) pour incorporer la compagnie du chemin de fer Kingston et Pembrooke.—(Hon. M. *Campbell*).

9 | " " *Seconde lecture* du (bill des Communes) pour incorporer la compagnie d'assurance des édifices isolés contre l'incendie.—(Hon. M. *McMaster*).

10 | " " *Seconde lecture* du (bill des Communes) pour amender l'acte sur la faillite de 1869.—(Hon. M. *Campbell*).

11 | " " *Seconde leeture* du (bill des Communes) relatif au rachat des rentes dont sont grevées certaines terres des Sauvages en Dundee.—(Hon. M. *Campbell*).

No. 29.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Vendredi, 31 *Mars*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 3 Avril, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dever,*	*Léonard,*	*Price,*
Allan,	*Dickey,*	*Letellier de St. Just,*	*Read,*
Archibald,	*Dickson,*	*Locke,*	*Reesor,*
Armand,	*Duchesnay,*	*McDonald,*	*Renaud,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Bill,	*Ferrier,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Botsford,	*Flint,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Foster,*	*Macpherson*	*Shaw,*
Bureau,	*Glasier,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Miller,*	*Skead,*
Campbell,	*Hamilton (Inkerman),*	*Mitchell,*	*Smith,*
Chaffers,	*Hamilton (Kingston),*	*Northup,*	*Steeves,*
Chapais,	*Hazen,*	*Odell,*	*Tessier,*
Christie,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Wark,*
Churchill,	*Kenny Sir Edward,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Cormier,	*Lacoste,*	*Perry,*	*Wilson.*

PRIERES :

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender et expliquer l'acte

amendant la charte de la banque *Ontario* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour constituter en corporation la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Perry*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la chambre des communes, et informe cette chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la chambre des communes, et informe cette chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

3 Avril 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *Francis Shanly* et autres, de la cité de *Toronto*,

demandant la passation d'un acte pour incorporer la compagnie de construction de la Puissance, et a trouvé qu'il a été donné un avis suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *James Saurin McMurray* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant la passation d'un acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer du *Sault Ste. Marie* et de la rivière *Ottawa*, et a constaté que l'avis n'a pas eu la durée voulue; votre comité recommande cependant de suspendre la cinquante-unième règle dans ce cas-ci, vû que, comme comité des banques, du commerce et des chemins de fer, il pourra veiller à ce que personne n'en épreuve de préjudice. Le tout respectueusement soumis,

J. S. SANBORN,
Président

L'honorable M. *Sanborn* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour autoriser la corporation du village de *Trenton* à imposer et percevoir des droits de havres et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, Que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

(*Voir Journal*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise su chacun d'iceux, ils ont éte séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain, et que dans l'intervalle, il soit imprimé, tel qu'amendé, pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonué, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *James Saurin McMurray* et autres, de la cité de *Toronto*.

L'honorable Président a présenté a la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Montmagny*, a présenté pour l'année 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme snit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, qu'il soit

1 Résolu—Que par une dépêche du gouverneur de la *Colombie Britannique*, en date du 23 janvier 1871, ainsi que par d'autres documents soumis à cette chambre par un message de Son Excellence le gouverneur-général, le 27 février dernier, cette chambre apprend que le conseil législatif de cette colonie, réuni en conseil, a adopté en janvier dernier une adresse représentant à Sa Majesté que la *Colombie Britannique* était prête à se joindre à la Confédération Canadienne, aux conditions mentionnées dans cette adresse, laquelle est comme suit :—

A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE :—

Nous les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, membres du conseil législatif de la *Colombie Britannique*, en conseil assemblés, approchons humblement Votre Majesté à l'effet de lui représenter :

Que durant la dernière session du ci-devant conseil législatif, le sujet de l'admission de la colonie de la *Colombie Britannique* dans la confédération canadienne fut pris en considération,

et qu'une résolution à cet effet fut passée, laquelle comprenait les conditions auxquelles cette colonie devait entrer dans l'union;

Qu'après la clôture de la session, des délégues furent envoyés par le gouvernement de cette colonie en *Canada* pour conférer avec le gouvernement canadien relativement à l'admission de la *Colombie Britannique* dans l'union aux termes proposés:

Qu'après de longues discussions entre les délégués et les membres du gouvernement fédéral du *Canada*, les termes ci-après spécifiés furent adoptés par un comité du conseil privé du *Canada*, et par ce comité soumis à l'approbation du Gouverneur-Général;

Que ces termes et conditions furent communiqués au gouvernement de cette colonie par le Gouverneur-Général du *Canada*, par dépêche en date du 7 juillet 1870, et sont comme suit:—

1. Le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de la *Colombie Britannique* existantes à l'époque de l'union.

2. La *Colombie Britannique* n'ayant pas encouru de dettes égales à celle des autres provinces qui constituent actuellement la confédération, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de 5 pour cent par année sur la différence entre le montant réel de sa dette à l'époque de l'union et la dette par tête de la population de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* ($27.77), la population de la *Colombie Britannique* étant portée au chiffre de 60,000.

3. Les sommes suivantes devront être payées par le *Canada* à la *Colombie Britannique* pour le soutien de sa législature et de son gouvernement, savoir: Une subvention annuelle de $35,000, et une autre somme annuelle égale à 80 centins par tête de la population de 60,000, toutes deux payables semi-annuellement et d'avance, la subvention de 80 centins par tête devant être augmentée en proportion de l'accroissement de la population, tel que constaté par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population s'élève à 400,000 âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée, avec l'entente que le premier recensement aura lieu en l'année 1881.

4. Le *Canada* établira un service postal effectif semi-mensuel, au moyen de bateaux à vapeur entre *Victoria* et *San Francisco* et bi-hebdomadaire entre *Victoria* et *Olympia*; les bateaux à vapeur devant être adaptés au transport du fret et des passagers.

5. Le *Canada* se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants:—

A. Salaire du lieutenant-gouverneur;

B. Salaires et allocation des juges des cours supérieures et des cours de comté ou district;

C. Dépenses du département des douanes;

D. Service postal et télégraphique;

E. Protection et encouragement des pêcheries;

F. Dépenses de la milice;

G. Phares, bouées, balises, équipages naufragés, quarantaine et hopitaux de marins, y compris un hôpital de marine à *Victoria*;

H. Exploration géologique;

I. Pénitencier;

Et toutes autres dépenses incidemment liées aux services qui, aux termes de "l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* 1867," relèvent du gouvernement général et dont les autres provinces sont ou pourront être exonérées.

6. Des pensions suffisantes, qui pourront être approuvées par le gouvernement de Sa Majesté, seront servies par le gouvernement canadien à ceux des serviteurs de Sa Majesté, demeurant dans la colonie, dont les fonctions et les émoluments qu'ils en retirent seraient affectés par les changements politiques occasionnés par l'entrée de cette colonie dans la confédération canadienne.

7. Il est convenu que le tarif de douane et les droits d'excise actuels seront maintenus dans la *Colombie Britannique* jusqu'à ce que le chemin de fer de la côte du Pacifique soit relié au réseaux des chemins de fer canadiens, à moins que la législature de la *Colombie Britannique* ne se décide plus tôt à accepter le tarif et les lois d'excise du *Canada*. Lorsque des droits de douane et d'excise seront, à l'époque de l'union de la *Colombie Britannique* avec le Canada, imposables sur des articles, denrées ou marchandises dans la *Colombie Britannique* ou dans les autres provinces de la Puissance, ces articles, denrées ou marchandises pourront à

compter de l'union, être importés dans la *Colombie Britannique* des provinces composant actuellement la Puissance, ou de l'une ou l'autre de ces provinces dans la *Colombie Britannique*, sur preuve du paiement des droits de douanes ou d'excise imposables sur ces articles dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tels autres droits de douane ou d'excise (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés. Cet arrangement sera nul et de nul effet après l'assimilation du tarif et des droits d'excise de la *Colombie Britannique* à ceux de la Puissance.

8. La Colombie Britannique aura droit d'être représentée au Sénat par trois membres et par six membres à la Chambre des Communes, le chiffre de la représentation devant être augmenté sous l'autorité de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

9. Le gouvernement fédéral usera de toute son influence pour assurer le maintien de la station navale à Esquimalt.

10. Les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" devront être (sauf les parties de cet acte qui sont, en termes formels, ou, par interprétation, pourraient être réputées spécialement applicables à une seule et non à la totalité des provinces constituant actuellement la confédération, et sauf en tant qu'elles peuvent être modifiées par la présente résolution) applicables à la Colombie Britannique, de la même manière et au même degré qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Puissance, et comme si la colonie de la Colombie Britannique eût été, dès l'origine, l'une des provinces confédérées sous l'autorité de l'acte précité.

11. Le gouvernement de la Puissance s'engage à faire commencer simultanément dans les deux années de la date de l'union, la construction d'un chemin de fer du Pacifique aux Montagnes Rocheuses, et du point qui pourra être choisi, à l'est des Montagnes Rocheuses, jusqu'au Pacifique, pour relier la côte maritime de la Colombie Britannique au réseau des chemins de fer canadiens,—et de plus à faire achever ce chemin de fer dans les dix années de la date de l'union.

Et le gouvernement de la Colombie Britannique convient de transférer au gouvernement fédéral, à la charge d'endisposer de telle manière que le gouvernement fédéral le jugera à propos dans l'intérêt de la construction de ce chemin de fer, une étendue de terres publiques, sur tout le parcours de ce chemin de fer dans la Colombie Britannique, ne devant pas excéder, néanmoins, vingt (20) milles de chaque côté de cette ligne, semblable à celle qui pourra être affectée au même objet par le gouvernement fédéral à même les terres publiques des territoires du Nord-Ouest et de la province de Manitoba ; pourvu que la quantité de terre qui pourra être possédée en vertu d'un droit de préemption ou d'une concession de la couronne, dans les limites de l'étendue de terre dans la Colombie Britannique qui devra être ainsi cédée et transportée au gouvernement fédéral, sera remplacée au bénéfice du gouvernement fédéral, à même les terres publiques avoisinantes ; et pourvu aussi que jusqu'au commencement, sous deux ans de la date de l'union, comme il est dit ci-haut, de la construction de ce chemin de fer, le gouvernement de la Colombie Britannique ne vendra ni n'aliénera aucune nouvelle partie des terres publiques de la Colombie Britannique d'aucune autre manière qu'en vertu du droit de préemption, en exigeant de celui qui exercera ce droit qu'il tienne feu et lieu sur la terre qu'il réclamera. En considération des terres ainsi cédées pour aider à la construction de ce chemin de fer, le gouvernement fédéral convient de payer à la Colombie Britannique, à dater de l'époque de l'union, la somme de $100,000 par année, en versements semestriels et d'avance.

12. Le gouvernement fédéral garantira l'intérêt, pendant dix ans à compter de la date de l'achèvement des travaux, au taux de cinq pour cent par année, sur telle somme, n'excédant pas £100,000 sterling, qui pourra être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à Esquimalt.

13. Le soin des sauvages, et la garde et l'administration des terres réservées pour leur usage et bénéfice, incomberont au gouvernement fédéral, et une ligne de conduite aussi libérale que celle suivie jusqu'ici par le gouvernement de la Colombie Britannique sera continuée par le gouvernement fédéral après l'union.

Pour mettre ce projet à exécution, des étendues de terres ayant la superficie de celles que le gouvernement de la Colombie Britannique a, jusqu'à présent, affectées à cet objet, seront de

temps à autre transférées par le gouvernement local au gouvernement fédéral au nom et pour le bénéfice des Sauvages, sur demande du gouvernement fédéral, et dans le cas où il y aurait désacord entre les deux gouvernements au sujet de la quantité des étendues de terre qui devront être aussi concédées, on devra en référer à la décision du Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

14. La constitution de l'autorité exécutive et de la législature de la Colombie Britannique, sujette aux dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," devra rester telle qu'existant à l'époque de l'union jusqu'à ce qu'elle soit modifiée en vertu de l'acte précité, avec l'entente que le gouvernement fédéral consentira volontiers à y établir le gouvernement responsable lorsque les habitants de la Colombie Britannique le désireront, et aussi avec l'entente que c'est l'intention du gouverneur de la Colombie Britannique, sous l'autorité du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, de modifier la constitution actuelle de la législature en prescrivant qu'une majorité de ses membres sera élective.

L'union prendra effet aux termes et conditions ci-dessus, le jour que Sa Majesté, par et de l'avis du très-honorable conseil privé de Sa Majesté, pourra fixer (sur adresses de la législature de la colonie de la Colombie Britannique et des chambres du parlement du Canada, aux termes de la 146ème section de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,") et la Colombie Britannique pourra, dans son adresse, spécifier les districts électoraux pour lesquels devra avoir lieu la première élection des membres qui devront siéger dans la Chambre des Communes.

Que ces conditions ont généralement paru acceptables à la population de la colonie ;

Que le conseil est, par suite, disposé à entrer dans l'union avec la Puissance du Canada à ces conditions, et soumet humblement, vu les circonstances, qu'il est expédient que l'admission de cette colonie dans la dite union, telle que mentionnée plus haut, s'effectue aussitôt que possible en vertu des dispositifs de la 146e section de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

En conséquence, nous demandons humblement qu'il plaise à Votre Majesté, par et de l'avis du très-honorable conseil privé de Votre Majesté, en vertu des dispositifs de la 146e section de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," d'admettre la Colombie Britannique dans l'union ou Puissance du Canada, sur la base des termes et conditions offerts à cette colonie par le gou vernement de la Puissance du Canada, et plus haut mentionnées ; et attendu que, d'après les dites conditions, la Colombie Britannique peut, dans son adresse, spécifier les districts électoraux pour lesquels aura lieu la première élection de membres devant siéger dans la Chambre des Communes, nous demandons humblement que ces districts électoraux soient, par ordre en conseil, fixés comme suit :

Que le " District de New-Westminster " et le " District de la Côte." tels que définis dans un avis public émis par le bureau des terres et des travaux publics le 15e jour de décembre 1869, par ordre du gouverneur, et déclaré être conforme aux dispositifs de la 39e clause de " l'Ordonnance des Mines, 1869," devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de " District de New-Westminster," et élira un membre ;

Que le " District de Caribou " et le " District de Lillooet," tels que désignés dans le dit avis public, devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de " District de Caribou," et élira un membre ;

Que le " District de *Yale*" et le " District de *Kootenay*," tels que désignés dans le dit avis public, devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de " District de *Yale*," et élira un membre ;

Que les portions de l'Ile Vancouver connues sous le nom de " District Victoria," " District d'Esquimalt " et " District de Metchosin," tels que désignés sur les cartes officielles de ces districts déposées au bureau des terres, à Victoria, lesquelles cartes portent les légendes suivantes: " Victoria District Official Map, 1868," " Esquimalt District Official Map, 1858," et " Metchosin District Official Map, A. D., 1858," constitueront un district qui se désigne sous le nom de " District de Victoria," et élira deux membres.

Et que tout le reste de l'Ile Vancouver et toutes les îles adjacentes qui formaient, ci-devant, des dépendances de l'ancienne colonie de l'Ile Vancouver, devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de " District de l'Ile Vancouver," et élira un membre."

Résolu : 2. Que les termes et conditions de l'union de la Colombie Britannique avec le Canada, tels qu'énoncés dans cette adresse, sont conformes à ceux qui ont été préliminairement arrêtés entre les délégués de la Colombie Britannique et les membres du gouvernement de la Puissance du Canada, et incorporés dans le rapport d'un comité du conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 1er juillet 1870, lequel rapport approuvé est comme suit :—

Rapport d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil le 1er juillet 1870.

Le comité du conseil privé a pris en considération une dépêche datée du 7 mai 1870, du gouverneur de la Colombie Britannique, ainsi que certaines résolutions soumises par le gouvernement de cette colonie au conseil législatif,—toutes deux ci-annexées,—au sujet de l'union projetée de la Colombie Britannique avec la Puissance du Canada ; et après plusieurs entrevues entre le comité et les Hon. MM. Trutch, Helmcken et Carrall, les délégués de la Colombie Britannique, et une discussion approfondie des différentes questions qui se rattachent à cet important sujet, le comité soumet aujourd'hui respectueusement à Votre Excellence les termes et conditions qui suivent, comme devant former la base d'une union politique ent re la Colombie Britannique et la confédération du Canada.

1. Le Canada sera responsable des dettes et obligations de la Colombie Britannique existantes à l'époque de l'Union.

2. La Colombie Britannique n'ayant pas encouru de dettes égales à celle des autres provinces qui constituent actuellement la confédération, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de 5 pour cent par année sur la différence entre le montant réel de sa dette à l'époque de l'union et la dette par tête de la population de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ($27.77), la population de la Colombie Britannique étant portée au chiffre de 60,000.

3. Les sommes suivantes devront être payées par le Canada à la Colombie Britannique pour le soutien de sa législature et de son gouvernement, savoir : Une subvention annuelle de $35,000, et une autre somme annuelle égale à 80 centins par tête de la population de 60,000, toutes deux payables semi-annuellement et d'avance, la subvention de 80 centins par tête devant être augmentée en proportion de l'accroissement de la population, tel que constaté par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population s'élève à 400,000 âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée, avec l'entente que le premier recensement aura lieu en l'année 1881.

4. Le Canada établira un service postal effectif semi-mensuel, au moyen de bateaux à vapeur entre Victoria et San Francisco, et bi-hebdomadaire entre Victoria et Olympia ; les bateaux à vapeur devant être adaptés au transport du fret et des passagers.

5. Le Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :—

A. Salaire du lieutenant-gouverneur ;

B. Salaires et allocations des juges des cours supérieures et des cours de comté ou district ;

C. Dépenses du département des douanes ;

D. Service postal et télégraphique ;

E. Protection et encouragement des pêcheries ;

F. Dépenses de la milice ;

G. Phares, bouées, balises, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine, y compris un hôpital de marine à Victoria ;

H. Exploration géologique ;

I. Pénitencier ;

Et toutes autres dépenses incidemment liées aux services qui, aux termes de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," relèvent du gouvernement général et dont les autres provinces sont ou pourront être exonérées.

6. Des pensions suffisantes, qui pourront être approuvées par le gouvernement de Sa Majesté, seront servies par le gouvernement canadien à ceux des serviteurs de Sa Majesté, demeurant dans la colonie, dont les fonctions et les émoluments qu'ils en retirent seraient

affectés par les changements politiques occasionnés par l'entrée de cette colonie dans la confédération canadienne.

7. Il est convenu que le tarif de douane et les droits d'excise actuels seront maintenus dans la Colombie Britannique jusqu'à ce que le chemin de fer de la côte du Pacifique soit relié au réseau des chemins de fer canadiens, à moins que la législature de la Colombie Britannique ne se décide plus tôt à accepter le tarif et les lois d'excise du Canada. Lorsque des droits de douane et d'excise seront, à l'époque de l'union de la Colombie Britannique avec le Canada, imposables sur des articles, denrées ou marchandises dans la Colombie Britannique, ou dans les autres provinces de la Puissance, ces articles, denrées ou marchandises pourront, à compter de l'union, être importés dans la Colombie Britannique des provinces composant actuellement la Puissance, ou de l'une ou l'autre de ces provinces dans la Colombie Britannique, sur preuve du paiement des droits de douane ou d'excise imposables sur ces articles dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tels autres droits de douane ou d'excise (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés. Cet arrangement sera nul et de nul effet après l'assimilation du tarif et des droits d'excise de la Colombie Britannique à ceux de la Puissance.

8. La Colombie Britannique aura droit d'être représentée au Sénat par trois membres, et par six membres à la Chambre des Communes, le chiffre de la représentation devant être augmenté sous l'autorité de "l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867."

9. Le gouvernement fédéral usera de toute son influence pour assurer le maintien de la station navale à Esquimalt.

10. Les dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 " devront être (sauf les parties de cet acte qui sont, en termes formels, ou, par interprétation, pourraient être réputées spécialement applicables à une seule et non à la totalité des provinces constituant actuellement la confédération, et sauf en tant qu'elles peuvent être modifiées par la présente résolution, applicables à la Colombie Britannique, de la même manière et au même degré qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Puissance, et comme si la colonie de la Colombie Britannique eût été, dès l'origine, l'une des provinces confédérées sous l'autorité de l'acte précité.

11. Le gouvernement de la Puissance s'engage à faire commencer simultanément, dans les deux années de la date de l'union, la construction d'un chemin de fer du Pacifique aux Montagnes Rocheuses, et du point qui pourra être choisi, à l'est des Montagnes Rocheuses, jusqu'au Pacifique, pour relier la côte maritime de la Colombie Britannique au réseau des chemins de fer canadiens,—et de plus à faire achever ce chemin de fer dans les dix années de la date de l'union

Et le gouvernement de la Colombie Britannique convient de transférer au gouvernement fédéral, à la charge d'en disposer de telle manière que le gouvernement fédéral le jugera à propos dans l'intérêt de la construction de ce chemin de fer, une étendue de terres publiques, sur tout le parcours de ce chemin de fer dans la Colombie Britannique, ne devant pas excéder, néanmoins, vingt (20) milles de chaque côté de cette ligne, semblable à celle qui pourra être affectée au même objet par le gouvernement fédéral à même les terres publiques des territoires du Nord-Ouest et de la province de Manitoba : pourvu que la quantité de terre qui pourra être possédée en vertu d'un droit de préemption ou d'une concession de la couronne, dans les limites de l'étendue de terre dans la Colombie Britannique qui devra être ainsi cédée et transportée au gouvernement fédéral sera remplacée au bénéfice du gouvernement fédéral à même les terres publiques avoisinantes ; et pourvu aussi que jusqu'au commencement, sous deux ans de la date de l'union, comme il est dit ci-haut, de la construction de ce chemin de fer, le gouvernement de la Colombie Britannique ne vendra ni n'aliénera aucune nouvelle partie des terres publiques de la Colombie Britannique d'aucune autre manière qu'en vertu du droit de préemption, en exigeant de celui qui exercera ce droit qu'il tienne feu et lieu sur la terre qu'il réclamera. En considération des terres ainsi cédées pour aider à la construction de ce chemin de fer, le gouvernement fédéral convient de payer à la Colombie Britannique, à dater de l'époque de l'union, la somme de $100,000 par année en versements semestriels et d'avance.

12. Le gouvernement fédéral garantira l'intérêt, pendant dix ans, à dater de l'achèvement des travaux, au taux de 5 pour cent par année sur la somme, n'excédant pas £100,000

stg., qui pourra être nécessaire pour construire à Esquimalt un bassin de radoub de première classe.

13. Le soin des Sauvages, et la garde et l'administration des terres réservées pour leur usage et bénéfice, incom- beront au gouvernement fédéral, et une ligne de conduite aussi libérale que celle suvie jusqu'ici par le gouvernement de la Colombie Britannique sera continuée par le gouvernement fédéral après l'union.

Pour mettre ce projet à exécution, des étendues de terres ayant la superficie de celles que le gouvernement de la Colombie Britannique a, jusqu'à présent, affectées à cet objet, seront, de temps à autre, transférées par le gouvernement local au gouvernement fédéral au nom et pour le bénéfice des Sauvages, sur demande du gouvernement fédéral ; et dans le cas où il y aurait désaccord entre les deux gouvernements au sujet de la quantité des étendues de terres qui devront être ainsi concédées, on devra en référer à la décision du Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

14. La constitution de l'autorité exécutive et de la législature de la Colombie Britannique, sujette aux dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," devra rester telle qu'existant à l'époque de l'union jusqu'à ce qu'elle soit modifiée en vertu de l'acte précité, avec l'entente que le gouvernement fédéral consentira volontiers à établir le gouvernement responsable lorsque les habitants de la Colombie Britannique le désireront, et aussi avec l'entente que c'est l'intention du gouverneur de la Colombie Britannique, sous l'autorité du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, de modifier la constitution actuelle de la législature en prescrivant qu'une majorité de ses membres sera élective.

L'union prendra effet aux termes et conditions ci-dessus, le jour que Sa Majesté, par et de l'avis du très-honorable conseil privé de Sa Majesté, pourra fixer, (sur adresses de la législature de la colonie de la Colombie Britannique et des chambres du parlement du Canada, aux termes de la 146ème section de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,") et la Colombie Britannique pourra, dans son adresse, spécifier les districts électoraux pour lesquels devra avoir lieu la première élection des membres qui devront siéger dans la Chambre des Communes.

(Certifié,) WM. H LEE,
Greffier, Conseil Privé.

Résolu 3.— Que cette Chambre approuve les termes et condtions d'union énoncés dans cette adresse, et le rapport approuvé du comité du conseil privé ci-dessus mentionné; et qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, la priant de vouloir bien, par et de l'avis de son très-honorable conseil privé, en vertu de la 146e clause de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," unir la Colombie Britannique à la Confédération du Canada, aux termes et conditions ci-dessus énoncés

Après débats.

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Wilmot*,

Après " *Résolu* 3," insérez:—" Que dans l'opinion de cette Chambre, la considération " ultérieure de la question soit ajournée pour la présente session du Parlement, afin d'avoir le " temps de mieux examiner et de mûrir une question d'une si grande importance pour le " peuple de cette Puissance."

Et des débats s'ensuivant,

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain, et qu'ils soient alors le premier item des ordres du jour.

L'honorable M. *Mitchell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour empêcher plus efficacement la désertion des marins dans le port de *Québec*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour étendre les dispositions de l'acte pour autoriser la corporation de la ville d'*Owen-Sound* à imposer et percevoir certains péages de havre," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte exonérant les membres du gouvernement exécutif et autres de toute responsabilité à l'égard de la dépense inévitable de deniers publics, en sus du crédit parlementaire, encourue pour repousser l'invasion projetée par les féniens en mill huit cent soixante-dix," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmatif.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association de la Halle au blé de *Toronto*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : Acte pour autoriser le gouverneur en conseil à exempter en certains cas les compagnies de chemins de fer de l'obligation de construire des ponts mobiles sur les rivières navigables. "

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Reesor* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association d'assurance sur la vie dite de la confédération " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a procédé à la prise en considération du septième rapport du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte concernant certains officiers de la Maison de la Trinité de *Québec*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajourné à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé, "Acte pour établir un système monétaire uniforme pour la Puissance du *Canada*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'Honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé: "Acte pour amender l'acte de la faillite de 1869" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé: "Acte pour prolonger, pendant un temps limité, le délai fixé pour le rachat des rentes dont sont grevées certaines terres des Sauvages dans le township de *Dundee*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 4 Avril, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Rapports de comités à présenter.

Pétitions à lire.

Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Mercredi, le 5 avril 1871.

Interpelletion par l'honorable M. *Haxon* :

1o. Quels sont les noms de l'ingénieur-en-chef, des sous-officiers et des autres officiers qui ont conduit l'exploration du canal de la Baie Verte ?

2o. En quel temps a-t-on commencé l'exploration ? Quand les ingénieurs et les autres officiers employés à ce travail ont-ils commencé à toucher salaire. A qui le premier paiement a-t-il été fait, et quel en a été le montant ? quand est-il probable que l'exploration sera achevée ?

3o. Combien d'hommes, indépendamment de ces officiers, a-t-on employés chaque semaine ? en quelle qualité ont-ils été employés ? si c'est comme chaloupiers, porte-chaînes, etc. ? Quels gages et allocations reçoivent-ils ?

4o. Quels ont été les frais de l'exploration, soit payés ou à payer, à venis au 1er mars dernier ?

5o. Combien estime-t-on que l'exploration entière va coûter ?

ORDRES DU JOUR.

Pour Mardi, le 4 avril, 1871.

PREMIER ITEM.

1871.

1 | 3 avril — *Reprise des débats* ajournés sur l'amendement de l'honorable M. *Letellier de Saint-Just* aux résolutions proposées par l'honorable M. *Campbell* concernant l'admission de la Colombie Britannique dans l'union avec le Canada, —(Hon. M. *Campbell*).

2 | " " *Troisième lecture* du (bill des Communes) amendant la charte de la banque d'Ontario.—(Hon. M. *Macpherson*).

3 | " " *Troisième lecture* du (bill des Communes) concernant l'imposition de droits de port à Trenton, tel qu'amendé.—(Hon. M. *Read*).

4 | " " *Troisième lecture* du (bill des Communes) pour établir un système monétaire uniforme.—(Hon. M. *Campbell*).

5 | 31 mars — *Prise en considération* du 1er rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon. M. *Campbell*).

6 | 3 avril — *Seconde lecture* du (bill des Communes) pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Vaudreuil.—(Hon. M. *Ryan*).

7 | " " *Comité général*: (bill H,) concernant certains officiers de la Maison de la Trinité de Québec.—(Hon. M. *Mitchell*).

8 | " " *Comité général*: (bill des Communes) concernant les terres des Sauvages à Dundee.—(Hon. M. *Campbell*).

9 | " " *Seconde lecture* du (bill I,) pour empêcher la désertion des matelots à Québec.—(Hon. M. *Mitchell*).

No. 30.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Lundi, 3 Avril, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

218

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 4 Avril, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dickey,*	*Letellier de St. Just,*	*Price,*
Allan,	*Dickson,*	*Locke,*	*Read,*
Archibald,	*Duchesnay,*	*McDonald,*	*Reesor,*
Armand,	*Dumouchel,*	*McLelan,*	*Renaud,*
Benson,	*Ferrier,*	*McMaster,*	*Ryan,*
Bill,	*Flint,*	*Macfarlane,*	*Sanborn,*
Botsford,	*Foster,*	*Macpherson,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Glasier,*	*Malhiot,*	*Shaw,*
Bureau,	*Guévremont,*	*Matheson,*	*Simpson,*
Burnham,	*Hamilton (Inkerman),*	*Miller,*	*Skead,*
Campbell,	*Hamilton (Kingston),*	*Mitchell,*	*Smith,*
Chaffers,	*Hazen,*	*Northup,*	*Steeves,*
Chapais,	*Holmes,*	*Odell,*	*Tessier,*
Christie,	*Kenny Sir Edward,*	*Olivier,*	*Wark,*
Churchill,	*Lacoste,*	*Panet,*	*Wilmot,*
Cormier,	*Léonard,*	*Perry,*	*Wilson.*
Dever,			

PRIERES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De *George Chaffy* et autres, propriétaires et capitaines de navires, marins et autres, ayant

intérêt à protéger les marins qui naviguent sur les eaux intérieures d'*Ontario ;* demandant que l'acte concernant le fonds des marins malades et en détresse, soit étendu, après qu'il aura été modifié, à la province d'*Ontario.*

De *Thos. C. Keefer,* de la cité d'*Ottawa,* et autres; demandant la passation d'un acte pour faire disparaître le doute quant au droit de la compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil* de construire cette partie du chemin conduisant de *Vaudreuil* à *Ottawa,* situé entre *Hawkesbury* et la cité d'*Ottawa,* et pour d'autres fins.

De *Joseph Bouchette,* en son nom ou au nom des enfants et petits enfants de feu *Joseph Bouchette,* en son vivant Arpenteur Général de la province du *Bas-Canada,* maintenant la province de *Québec ;* demandant que la réclamation de feu *Joseph Bouchette* pour la publication de cartes géographiques et topographiques, et d'un ouvrage sur la topographie du *Canada,* etc., soit prise en considération et qu'on leur accorde le montant de la dite réclamation.

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *St. Hyacinthe,* pour l'année 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la Banque Métropolitaine," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan,* secondé par l'honorable M. *Ferrier,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa.*" Et aussi le bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec,*" et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé ; " Acte pour incorporer la Banque de l'Ouest " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins,* secondé par l'honorable M. *Mitchell,* il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Letellier,* en amendement à la motion de l'honorable M. *Campbell* concernant l'admission de la *Colombie Britannique* dans l'union avec le *Canada,* savoir :

Après " *Résolu* 3," insérez :—" Que dans l'opinion de cette Chambre, la considération " ultérieure de la question soit ajournée pour la présente session du Parlement, afin d'avoir le " temps de mieux examiner et de mûrir une question d'une si grande importance pour le " peuple de cette Puissance."

Après de longs débats.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell,* secondé par l'honorable M. *Mitchell,* il a été

Ordonné, que les débats ultérieurs sur la dite motion soient remis à demain, et qu'ils soient alors le premier item des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender et expliquer l'acte amendant la charte de la banque d'*Ontario*" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, sans amendement ;

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du village de *Trenton* à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins " tel qu'amendé.

L'honorable M. *Flint* a proposé, secondé par l'honorable M. *Tessier*,

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois d'hui en six mois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la chambre s'est divisée, et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Christie,
Dever,
Flint,
Hazen,
Reesor,
Sanborn,
Shaw,
Simpson,
Skead,
Tessier,—10

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Allan,
Armand,
Botsford,
Burnham,
Campbell,
Dickey,
McMaster,
Miller,
Northup,
Olivier,
Read,
Steeves,
Wark.—13.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative, et il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la chambre des communes, et informe cette chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour établir un système monétaire uniforme pour la Puissance du *Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat à passé ce bill, sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes, au sujet de la bibliothèque du parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant certains officiers de la maison de la Trinité de *Québec*."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McMaster* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements étant lus deux fois par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour prolonger, pendant un temps limité, le délai fixé pour la rachat des rentes dont sont grevées certaines terres des Sauvages dans le township de *Dundee*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Aikins* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill, intitulé: "Acte pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots dans le port de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour incorporer dans un seul et même acte les affaires financières de la compagnie du grand chemin de fer Occidental" auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *McMaster*,
La chambre s'est ajournée.

Mercredi, 5 Avril, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Mercredi, le 5 avril 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Hazen :*

1o Quels sont les noms de l'ingénieur-en-chef, des sous-ingénieurs et des autres officiers qui ont conduit l'exploration du canal de la Baie Verte ?

2o. En quel temps a-t-on commencé l'exploration ? Quand les ingénieurs et les autres officiers employés à ce travail ont-ils commencé à toucher salaire ? A qui le premier paiement a-t-il été fait, et quel en a été le montant ? quand est-il probable que l'exploration sera achevée ?

3o. Combien d'hommes, indépendamment de ces officiers, a-t-on employés chaque semaine ? en quelle qualité ont-ils été employés ? si c'est comme chaloupiers, porte-chaînes, etc. ? Quels gages et allocations reçoivent-ils ?

4o. Quels ont été les frais de l'exploration, soit payés ou à payer, à venir au 1er mars dernier ?

5o. Combien estime-t-on que l'exploration entière va coûter ?

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Mercredi, le 5 avril, 1871.

PREMIER ITEM.

1871.

1 | 4 avril — *Reprise des débats* ajournés sur l'amendement de l'honorable M. *Letellier de Saint-Just* aux résolutions proposées par l'honorable M. *Campbell* concernant l'admission de la Colombie Britannique dans l'union avec le Canada, —(Hon. M. *Campbell*).

2 | *Seconde lecture* (bill de la Chambre des Communes) Incorporation de la banque de l'Ouest. (Hon. M. *Aikins.*)

3 | *Seconde lecture* (bill de la Chambre des Communes) Incorporation de la banque Métropolitaine. (Hon. M. *Ryan.*)

4 | *Seconde lecture* (bill de la Chambre des Communes) Affaires financières du Grand chemin de fer Occidental. (Hon. M. *McMaster.*)

5 | *Comité* de toute la Chambre sur le (bill I,) pour prévenir la désertion des matelots dans le port de Québec. (Hon. M. *Mitchell.*)

No. 31.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mardi, 4 *Avril*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

226

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 5 Avril, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dickey*,	*Letellier de St. Just*,	*Price*,
Allan,	*Dickson*,	*Locke*,	*Read*,
Archibald,	*Duchesnay*,	*McClelan*,	*Reesor*,
Armand,	*Dumouchel*,	*McDonald*,	*Renaud*,
Benson,	*Ferrier*,	*McLelan*,	*Ryan*,
Bill,	*Flint*,	*McMaster*,	*Sanborn*,
Botsford,	*Foster*,	*Macfarlane*,	*Seymour*,
Bourinot,	*Glasier*,	*Macpherson*,	*Shaw*,
Bureau,	*Guévremont*,	*Malhiot*,	*Simpson*,
Burnham,	*Hamilton (Inkerman)*,	*Miller*,	*Skead*,
Campbell,	*Hamilton (Kingston)*,	*Mitchell*,	*Smith*,
Chaffers,	*Hazen*,	*Northup*,	*Steeves*,
Chapais,	*Holmes*,	*Odell*,	*Tessier*,
Christie,	*Kenny Sir Edward*,	*Olivier*,	*Wark*,
Churchill,	*Lacoste*,	*Panet*,	*Wilmot*,
Cormier,	*Leonard*,	*Perry*,	*Wilson*.
Dever,			

PRIERES :

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dumouchel* ; d'*Albert Prince* et autre, du comté d'*Essex* dans la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Leonard* ; de *Thos. Myles* et autres, de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario*.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la chambre des communes et informe cette chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la banque du district de *Bedford* " auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième et soixantième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé : " Acte pour incorporer le compagnie d'assurance de *Montréal*, " dite du Soleil," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Tessier*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième et soixantième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Liverpool* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable Sir *Edward Kenny*, secondé par l'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*), il a été

Ordonné, que les quarante-deuxième et soixantième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont de *Frédéricton* et *Saint Marys* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wilmot*, secondé par l'honorable *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième et soixantième règles de cette Chambre soient suspendues en tant qu'elles ont rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du village de *Trenton* à imposer et percevoir les droits de havre, et pour d'autres fins" et informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris les débats ajournés sur la motion de l'honorable M. *Letellier*, en amendement à la motion de l'honorable M. *Campbell* concernant l'admission de la *Colombie Britannique* dans l'union avec le *Canada*, savoir :

Après " *Résolu* 3," insérez :—" Que dans l'opinion de cette Chambre, la considération " ultérieure de la question soit ajournée pour la présente session du Parlement, afin d'avoir le " temps de mieux examiner et de mûrir une question d'une si grande importance pour le " peuple de cette Puissance."

Après de longs débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Chaffers,	*Letellier de St. Just.*	*Olivier*,	*Steeves*,
Christie,	*McLelan*,	*Reesor*,	*Tessier*,
Cormier,	*McMaster*,	*Sanborn*,	*Wark*,
Dickson,	*Malhiot*,	*Seymour*,	*Wilmot*,
Glasier,	*Odell*,	*Simpson*,	*Wilson*.—21
Leonard,			

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais*,	*Hamilton (Kingston)*,	*Northup*,
Allan,	*Churchill*,	*Holmes*,	*Panet*,
Archibald,	*Dever*,	*Kenny Sir Edward*,	*Perry*,
Armand,	*Dickey*,	*MacDonald*,	*Read*,
Benson,	*Dumouchel*,	*McLelan*,	*Renaud*,
Bill,	*Ferrier*,	*Macfarlane*,	*Ryan*,
Botsford,	*Flint*,	*Macpherson*,	*Shaw*,
Bourinot,	*Foster*,	*Miller*,	*Skead*,
Burnham,	*Guévremont*,	*Mitchell*,	*Smith*,—38.
Campbell,	*Hamilton (Inkerman)*,		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

L'honorable M. *Sanborn*, a alors proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Reesor*,

Que, tous les mots après " Résolu 3 " soient biffés et remplacés par les suivants : " Que cette Chambre tout en désirant l'union prochaine de la *Colombie Britannique* avec le *Canada*, et tout en étant prête à adopter un plan qui s'accorde avec une estimation prudente et raisonnable des ressources du *Canada* pour obtenir ce résultat, ne peut, en égard à nos facultés financières, adhérer aux propositions présentées dans la dite adresse et le dit rapport, lesquelles tendent à imposer à notre gouvernement l'obligation absolue d'assurer l'établissement d'une voie de communication ferrée entre la côte du *Pacifique* et le réseau des chemins de fer canadiens.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Chaffers,	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*	*Steeves,*
Christie,	*McClelan,*	*Reesor,*	*Tessier,*
Cormier,	*McMaster,*	*Sanborn,*	*Wark,*
Dickson,	*Malhiot.*	*Seymour,*	*Wilmot,*
Glasier,	*Odell,*	*Simpson,*	*Wilson.*—21.
Leonard,			

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais,*	*Hamilton (Kingston),*	*Northup,*
Allan,	*Churchill,*	*Holmes,*	*Panet,*
Archibald,	*Dever,*	*Kenny, Sir Edward*	*Perry,*
Armand,	*Dickey,*	*Lacoste,*	*Read,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Renaud,*
Bill,	*Ferrier,*	*McLelan,*	*Ryan.*
Botsford,	*Flint,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Foster,*	*Macpherson,*	*Skead,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Miller,*	*Smith.*—39.
Campbell,	*Hamilton (Inkerman),*	*Mitchell,*	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Alors, l'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Leonard,*

Que les dites résolutions soient amendées par l'insertion avant les mots et chiffre : " Résolu 3 " de la résolution suivante : " Que le chemin de fer mentionné dans la dite adresse et le rapport approuvé du comité du conseil privé devrait être construit et exploité par l'entreprise de particuliers et non par le gouvernement de la Puissance, et que l'aide publique à accorder pour assurer l'exécution des travaux devrait consister en octrois libéraux de terres et en une subvention en argent ou autre espèce de secours ne pesant pas trop lourdement sur l'industrie et les ressources de la Puissance, suivant que le Parlement du *Canada* le déterminera plus tard.

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Chaffers,	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*	*Steeves,*
Christie,	*McClelan,*	*Reesor,*	*Tessier,*
Cormier,	*McMaster,*	*Sanborn,*	*Wark,*
Dickson,	*Malhiot,*	*Seymour,*	*Wilmot,*
Glasier,	*Odell,*	*Simpson,*	*Wilson.*—21.
Leonard,			

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais,*	*Hamilton (Kingston),*	*Northup,*
Allan,	*Churchill*	*Holmes,*	*Panet,*
Archibald,	*Dever*	*Kenny, Sir Edward*	*Perry,*
Armand,	*Dickey,*	*Lacoste,*	*Read,*
Benson,	*Dumouchel,*	*MacDonald,*	*Renaud,*
Bill,	*Ferrier,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Botsford,	*Flint,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Foster,*	*Macpherson,*	*Skead,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Mller,*	*Smith,*—39.
Campbell,	*Hamilton, (Inkerman)*	*Mitchell*	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question étant mise sur la motion principal, la Chambre s'est divisée, et les noms étant demadés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais,*	*Hamilton (Kingston),*	*Mitchell,*
Allan,	*Churchill,*	*Holmes,*	*Northup,*
Archibald,	*Dever,*	*Kenny, Sir Edward*	*Panet,*
Armand,	*Dickey,*	*Lacoste,*	*Perrey,*
Benson,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Read,*
Bill,	*Ferrier,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Botsford,	*Flint,*	*Macfarlane,*	*Shaw,*
Bourinot,	*Foster,*	*Macpherson,*	*Skead,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Miller,*	*Smith,*—38.
Campbell,	*Hamilton (Inkerman)*		

NON-CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Chaffers,	*Letellier de St. Just,*	*Olivier,*	*Steeves,*
Christie,	*McClelan,*	*Reesor,*	*Tessier,*
Cormier,	*McMaster,*	*Sanborn,*	*Wark,*
Dickson,	*Malhiot,*	*Seymour,*	*Wilmot,*
Glasier,	*Odell,*	*Simpson,*	*Wilson,*—21.
Leonard,			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Campbell,* a alors proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell,*

Qu'une adresse contenant les dites résolutions soit présentée à Sa Majesté, et qu'il soit nommé un comité spécial composé de l'honorable Sir *Edward Kenny* et les honorables Messieurs *Flint, Botsford, Dickey, Armand,* et de l'auteur de la motion, pour rédiger la dite adresse.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Campbell* a fait rapport d'une adresse préparée par le comité comme suit :—

" *A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.*

" TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE :—

" Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le Sénat du *Canada*, en parlement assemblées approchons humblement de Votre Majesté pour lui représenter :

" Que par une dépêche du gouverneur de la *Colombie Britannique*, en date du 23 janvier 1871, ainsi que par d'autres documents soumis à cette chambre par un message de Son Excellence le gouverneur-général, le 27 février dernier, cette chambre apprend que le conseil législatif de cette colonie, réuni en conseil, a adopté en janvier dernier une adresse représentant à Sa Majesté que la *Colombie Britannique* était prête à se joindre à la Confédération Canadienne, aux conditions mentionnées dans cette adresse, laquelle est comme suit :—

" *A Sa Très-Excellente Majesté la Reine.*

" TRÈS-GRACIEUSE SOUVERAINE :—

" Nous les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, membres du conseil législatif de la *Colombie Britannique*, en conseil assemblés, approchons humblement Votre Majesté à l'effet de lui représenter :

" Que durant la dernière session du ci-devant conseil législatif, le sujet de l'admission de la colonie de la *Colombie Britannique* dans la confédération canadienne fut pris en considération, et qu'une résolution à cet effet fut passée, laquelle comprenait les conditions auxquelles cette colonie devait entrer dans l'union ;

" Qu'après la clôture de la session, des délégues furent envoyés par le gouvernement de cette colonie en *Canada* pour conférer avec le gouvernement canadien relativement à l'admission de la *Colombie Britannique* dans l'union aux termes proposés :

" Qu'après de longues discussions entre les délégués et les membres du gouvernement fédéral du *Canada*, les termes ci-après spécifiés furent adoptés par un comité du conseil privé du *Canada*, et par ce comité soumis à l'approbation du Gouverneur-Général ;

" Que ces termes et conditions furent communiqués au gouvernement de cette colonie par le Gouverneur-Général du *Canada*, par dépêche en date du 7 juillet 1870, et sont comme suit :—

" 1. Le *Canada* sera responsable des dettes et obligations de la *Colombie Britannique* existantes à l'époque de l'union.

" 2. La *Colombie Britannique* n'ayant pas encouru de dettes égales à celle des autres provinces qui constituent actuellement la confédération, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de 5 pour cent par année sur la différence entre le montant réel de sa dette à l'époque de l'union et la dette par tête de la population de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick* ($27.77), la population de la *Colombie Britannique* étant portée au chiffre de 60,000.

" 3. Les sommes suivantes devront être payées par le *Canada* à la *Colombie Britannique* pour le soutien de sa législature et de son gouvernement, savoir : Une subvention annuelle de $35,000, et une autre somme annuelle égale à 80 centins par tête de la population de 60,000, toutes deux payables semi-annuellement et d'avance, la subvention de 80 centins par tête devant être augmentée en proportion de l'accroissement de la population, tel que constaté par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population s'élève à 400,000 âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée, avec l'entente que le premier recensement aura lieu en l'année 1881.

" 4. Le *Canada* établira un service postal effectif semi-mensuel, au moyen de bateaux à vapeur entre *Victoria* et *San Francisco* et bi-hebdomadaire entre *Victoria* et *Olympia* ; les bateaux à vapeur devant être adaptés au transport du fret et des passagers.

" 5. Le *Canada* se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :—

" A. Salaire du lieutenant-gouverneur ;

" B. Salaires et allocation des juges des cours supérieures et des cours de comté ou district ;

" C. Dépenses du département des douanes ;
" D. Service postal et télégraphique ;
" E. Protection et encouragement des pêcheries ;
" F. Dépenses de la milice ;
" G. Phares, bouées, balises, équipages naufragés, quarantaine et hopitaux de marins, y compris un hôpital de marine à *Victoria* ;
" H. Exploration géologique ;
" I. Pénitencier ;

" Et toutes autres dépenses incidemment liées aux services qui, aux termes de " l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord* 1867," relèvent du gouvernement général et dont les autres provinces sont ou pourront être exonérées.

" 6. Des pensions suffisantes, qui pourront être approuvées par le gouvernement de Sa Majesté, seront servies par le gouvernement canadien à ceux des serviteurs de Sa Majesté, demeurant dans la colonie, dont les fonctions et les émoluments qu'ils en retirent seraient affectés par les changements politiques occasionnés par l'entrée de cette colonie dans la confédération canadienne.

" 7. Il est convenu que le tarif de douane et les droits d'excise actuels seront maintenus dans la *Colombie Britannique* jusqu'à ce que le chemin de fer de la côte du Pacifique soit relié au réseaux des chemins de fer canadiens, à moins que la législature de la *Colombie Britannique* ne se décide plus tôt à accepter le tarif et les lois d'excise du *Canada*. Lorsque des droits de douane et d'excise seront, à l'époque de l'union de la *Colombie Britannique* avec le Canada, imposables sur des articles, denrées ou marchandises dans la *Colombie Britannique* ou dans les autres provinces de la Puissance, ces articles, denrées ou marchandises pourront à compter de l'union, être importés dans la *Colombie Britannique* des provinces composant actuellement la Puissance, ou de l'une ou l'autre de ces provinces dans la *Colombie Britannique*, sur preuve du paiement des droits de douanes ou d'excise imposables sur ces articles dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tels autres droits de douane ou d'excise (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés. Cet arrangement sera nul et de nul effet après l'assimilation du tarif et des droits d'excise de la *Colombie Britannique* à ceux de la Puissance.

" 8. La Colombie Britannique aura droit d'être représentée au Sénat par trois membres et par six membres à la Chambre des Communes, le chiffre de la représentation devant être augmenté sous l'autorité de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

" 9. Le gouvernement fédéral usera de toute son influence pour assurer le maintien de la station navale à Esquimalt.

" 10. Les dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867 " devront être (sauf les parties de cet acte qui sont, en termes formels, ou, par interprétation, pourraient être réputées spécialement applicables à une seule et non à la totalité des provinces constituant actuellement la confédération, et sauf en tant qu'elles peuvent être modifiées par la présente résolution) applicables à la Colombie Britannique, de la même manière et au même degré qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Puissance, et comme si la colonie de la Colombie Britannique eût été, dès l'origine, l'une des provinces confédérées sous l'autorité de l'acte précité.

" 11. Le gouvernement de la Puissance s'engage à faire commencer simultanément dans les deux années de la date de l'union, la construction d'un chemin de fer du Pacifique aux Montagnes Rocheuses, et du point qui pourra être choisi, à l'est des Montagnes Rocheuses, jusqu'au Pacifique, pour relier la côte maritime de la Colombie Britannique au réseau des chemins de fer canadiens,—et de plus à faire achever ce chemin de fer dans les dix années de la date de l'union.

" Et le gouvernement de la Colombie Britannique convient de transférer au gouvernement fédéral, à la charge d'endisposer de telle manière que le gouvernement fédéral le jugera à propos dans l'intérêt de la construction de ce chemin de fer, une étendue de terres publiques, sur tout le parcours de ce chemin de fer dans la Colombie Britannique, ne devant pas excéder, néanmoins, vingt (20) milles de chaque côté de cette ligne, semblable à celle qui pourra être affectée au même objet par le gouvernement fédéral à même les terres publiques des territoires

du Nord-Ouest et de la province de Manitoba ; pourvu que la quantité de terre qui pourra être possédée en vertu d'un droit de préemption ou d'une concession de la couronne, dans les limites de l'étendue de terre dans la Colombie Britannique qui devra être ainsi cédée et transportée au gouvernement fédéral, sera remplacée au bénéfice du gouvernement fédéral, à même les terres publiques avoisinantes ; et pourvu aussi que jusqu'au commencement, sous deux ans de la date de l'union, comme il est dit ci-haut, de la construction de ce chemin de fer, le gouvernement de la Colombie Britannique ne vendra ni n'aliénera aucune nouvelle partie des terres publiques de la Colombie Britannique d'aucune autre manière qu'en vertu du droit de préemption, en exigeant de celui qui exercera ce droit qu'il tienne feu et lieu sur la terre qu'il réclamera. En considération des terres ainsi cédées pour aider à la construction de ce chemin de fer, le gouvernement fédéral convient de payer à la Colombie Britannique, à dater de l'époque de l'union, la somme de $100,000 par année, en versements semestriels et d'avance.

"12. Le gouvernement fédéral garantira l'intérêt, pendant dix ans à compter de la date de l'achèvement des travaux, au taux de cinq pour cent par année, sur telle somme, n'excédant pas £100,000 sterling, qui pourra être requise pour la construction d'un bassin de radoub de première classe à Esquimalt.

"13. Le soin des sauvages, et la garde et l'administration des terres réservées pour leur usage et bénéfice, incomberont au gouvernement fédéral, et une ligne de conduite aussi libérale que celle suivie jusqu'ici par le gouvernement de la Colombie Britannique sera continuée par le gouvernement fédéral après l'union.

"Pour mettre ce projet à exécution, des étendues de terres ayant la superficie de celles que le gouvernement de la Colombie Britannique a, jusqu'à présent, affectées à cet objet, seront de temps à autre transférées par le gouvernement local au gouvernement fédéral au nom et pour le bénéfice des Sauvages, sur demande du gouvernement fédéral, et dans le cas où il y aurait désacord entre les deux gouvernements au sujet de la quantité des étendues de terre qui devront être aussi concédées, on devra en référer à la décision du Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

"14. La constitution de l'autorité exécutive et de la législature de la Colombie Britannique, sujette aux dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," devra rester telle qu'existant à l'époque de l'union jusqu'à ce qu'elle soit modifiée en vertu de l'acte précité, avec l'entente que le gouvernement fédéral consentira volontiers à y établir le gouvernement responsable lorsque les habitants de la Colombie Britannique le désireront, et aussi avec l'entente que c'est l'intention du gouverneur de la Colombie Britannique, sous l'autorité du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, de modifier la constitution actuelle de la législature en prescrivant qu'une majorité de ses membres sera élective.

"L'union prendra effet aux termes et conditions ci-dessus, le jour que Sa Majesté, par et de l'avis du très-honorable conseil privé de Sa Majesté, pourra fixer (sur adresses de la législature de la colonie de la Colombie Britannique et des chambres du parlement du Canada, aux termes de la 146ème section de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,") et la Colombie Britannique pourra, dans son adresse, spécifier les districts électoraux pour lesquels devra avoir lieu la première élection des membres qui devront siéger dans la Chambre des Communes.

"Que ces conditions ont généralement paru acceptables à la population de la colonie ;

"Que le conseil est, par suite, disposé à entrer dans l'union avec la Puissance du Canada à ces conditions, et soumet humblement, vu les circonstances, qu'il est expédient que l'admission de cette colonie dans la dite union, telle que mentionnée plus haut, s'effectue aussitôt que possible en vertu des dispositifs de la 146e section de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

"En conséquence, nous demandons humblement qu'il plaise à Votre Majesté, par et de l'avis du très-honorable conseil privé de Votre Majesté, en vertu des dispositifs de la 146e section de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," d'admettre la Colombie Britannique dans l'union ou Puissance du Canada, sur la base des termes et conditions offerts à cette colonie par le gou vernement de la Puissance du Canada, et plus haut mentionnées ; et attendu que, d'après les dites conditions, la Colombie Britannique peut, dans son adresse,

spécifier les districts électoraux pour lesquels aura lieu la première élection de membres devant siéger dans la Chambre des Communes, nous demandons humblement que ces districts électoraux soient, par ordre en conseil, fixés comme suit :

" Que le " District de New-Westminster " et le " District de la Côte." tels que définis dans un avis public émis par le bureau des terres et des travaux publics le 15e jour de décembre 1869, par ordre du gouverneur, et déclaré être conforme aux dispositifs de la 39e clause de " l'Ordonnance des Mines, 1869," devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de " District de New-Westminster," et élira un membre ;

" Que le " District de Caribou " et le " District de Lillooet," tels que désignés dans le dit avis public, devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de " District de Caribou," et élira un membre ;

" Que le " District de *Yale*" et le " District de *Kootenay*," tels que désignés dans le dit avis public, devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de " District de *Yale*," et élira un membre ;

" Que les portions de l'Ile Vancouver connues sous le nom de " District Victoria," " District d Esquimalt" et " District de Metchosin," tels que désignés sur les cartes officielles de ces districts déposées au bureau des terres, à Victoria, lesquelles cartes portent les légendes suivantes: " Victoria District Official Map, 1868," " Esquimalt District Official Map, 1858," et " Metchosin District Official Map, A. D., 1858," constitueront un district qui se désigne sous le nom de " District de Victoria," et élira deux membres.

" Et que tout le reste de l'Ile Vancouver et toutes les îles adjacentes qui formaient, ci-devant, des dépendances de l'ancienne colonie de l'Ile Vancouver, devront constituer un district qui sera désigné sous le nom de " District de l'Ile Vancouver," et élira un membre."

Que les termes et conditions de l'union de la ColombieBritanni que avec le Canada, tels qu'énoncés dans cette adresse, sont conformes à ceux qui ont été préliminairement arrêtés entre les délégués de la Colombie Britannique et les membres du gouvernement de la Puissance du Canada, et incorporés dans le rapport d'un comité du conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 1er juillet 1870, lequel rapport approuvé est comme suit :—

Copie d'un Rapport d'un coité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil le 1er juillet 1870.

Le comité du conseil privé a pris en considération une dépêche datée du 7 mai 1870, du gouverneur de la Colombie Britannique, ainsi que certaines résolutions soumises par le gouvernement de cette colonie au conseil législatif,—toutes deux ci-annexées,—au sujet de l'union projetée de la Colombie Britannique avec la Puissance du Canada ; et après plusieurs entrevues entre le comité et les Hon. MM. Trutch, Helmcken et Carrall, les délégués de la Colombie Britannique, et une discussion approfondie des différentes questions qui se rattachent à cet important sujet, le comité soumet aujourd'hui respectueusement à Votre Excellence les termes et conditions qui suivent, comme devant former la base d'une union politique ent re la Colombie Britannique et la confédération du Canada.

1. Le Canada sera responsable des dettes et obligations de la Colombie Britannique existantes à l'époque de l'Union.

2. La Colombie Britannique n'ayant pas encouru de dettes égales à celle des autres provinces qui constituent actuellement la confédération, aura droit de recevoir du gouvernement général, en paiements semi-annuels et d'avance, un intérêt de 5 pour cent par année sur la différence entre le montant réel de sa dette à l'époque de l'union et la dette par tête de la population de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ($27.77), la population de la Colombie Britannique étant portée au chiffre de 60,000.

3. Les sommes suivantes devront être payées par le Canada à la Colombie Britannique pour le soutien de sa législature et de son gouvernement, savoir : Une subvention annuelle de $35,000, et une autre somme annuelle égale à 80 centins par tête de la population de 60,000, toutes deux payables semi-annuellement et d'avance, la subvention de 80 centins par tête

devant être augmentée en proportion de l'accroissement de la population, tel que constaté par chaque recensement décennal subséquent, jusqu'à ce que la population s'élève à 400,000 âmes, chiffre auquel la subvention demeurera dès lors fixée, avec l'entente que le premier recensement aura lieu en l'année 1881.

4. Le Canada établira un service postal effectif semi-mensuel, au moyen de bateaux à vapeur entre Victoria et San Francisco, et bi-hebdomadaire entre Victoria et Olympia ; les bateaux à vapeur devant être adaptés au transport du fret et des passagers.

5. Le Canada se chargera des dépenses occasionnées par les services suivants :—

A. Salaire du lieutenant-gouverneur ;
B. Salaires et allocations des juges des cours supérieures et des cours de comté ou district ;
C. Dépenses du département des douanes ;
D. Service postal et télégraphique ;
E. Protection et encouragement des pêcheries ;
F. Dépenses de la milice ;
G. Phares, bouées, balises, équipages naufragés, quarantaine et hôpitaux de marine, y compris un hôpital de marine à Victoria ;
H. Exploration géologique ;
I. Pénitencier ;

Et toutes autres dépenses incidemment liées aux services qui, aux termes de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," relèvent du gouvernement général et dont les autres provinces sont ou pourront être exonérées.

6. Des pensions suffisantes, qui pourront être approuvées par le gouvernement de Sa Majesté, seront servies par le gouvernement canadien à ceux des serviteurs de Sa Majesté, demeurant dans la colonie, dont les fonctions et les émoluments qu'ils en retirent seraient affectés par les changements politiques occasionnés par l'entrée de cette colonie dans la confédération canadienne.

7. Il est convenu que le tarif de douane et les droits d'excise actuels seront maintenus dans la Colombie Britannique jusqu'à ce que le chemin de fer de la côte du Pacifique soit relié au réseau des chemins de fer canadiens, à moins que la législature de la Colombie Britannique ne se décide plus tôt à accepter le tarif et les lois d'excise du Canada. Lorsque des droits de douane et d'excise seront, à l'époque de l'union de la Colombie Britannique avec le Canada, imposables sur des articles, denrées ou marchandises dans la Colombie Britannique, ou dans les autres provinces de la Puissance, ces articles, denrées ou marchandises pourront, à compter de l'union, être importés dans la Colombie Britannique des provinces composant actuellement la Puissance, ou de l'une ou l'autre de ces provinces dans la Colombie Britannique, sur preuve du paiement des droits de douane ou d'excise imposables sur ces articles dans la province d'où ils sont exportés, et sur paiement de tels autres droits de douane ou d'excise (s'il en est) dont ils peuvent être frappés dans la province où ils sont importés. Cet arrangement sera nul et de nul effet après l'assimilation du tarif et des droits d'excise de la Colombie Britannique à ceux de la Puissance.

8. La Colombie Britannique aura droit d'être représentée au Sénat par trois membres, et par six membres à la Chambre des Communes, le chiffre de la représentation devant être augmenté sous l'autorité de "l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867."

9. Le gouvernement fédéral usera de toute son influence pour assurer le maintien de la station navale à Esquimalt.

10. Les dispositions de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867" devront être (sauf les parties de cet acte qui sont, en termes formels, ou, par interprétation, pourraient être réputées spécialement applicables à une seule et non à la totalité des provinces constituant actuellement la confédération, et sauf en tant qu'elles peuvent être modifiées par la présente résolution, applicables à la Colombie Britannique, de la même manière et au même degré qu'elles s'appliquent aux autres provinces de la Puissance, et comme si la colonie de la Colombie Britannique eût été, dès l'origine, l'une des provinces confédérées sous l'autorité de l'acte précité.

11. Le gouvernement de la Puissance s'engage à faire commencer simultanément, dans les deux années de la date de l'union, la construction d'un chemin de fer du Pacifique aux Montagnes Rocheuses, et du point qui pourra être choisi, à l'est des Montagnes Rocheuses,

jusqu'au Pacifique, pour relier la côte maritime de la Colombie Britannique au réseau des chemins de fer canadiens,—et de plus à faire achever ce chemin de fer dans les dix années de la date de l'union

Et le gouvernement de la Colombie Britannique convient de transférer au gouvernement fédéral, à la charge d'en disposer de telle manière que le gouvernement fédéral le jugera à propos dans l'intérêt de la construction de ce chemin de fer, une étendue de terres publiques, sur tout le parcours de ce chemin de fer dans la Colombie Britannique, ne devant pas excéder, néanmoins, vingt (20) milles de chaque côté de cette ligne, semblable à celle qui pourra être affectée au même objet par le gouvernement fédéral à même les terres publiques des territoires du Nord-Ouest et de la province de Manitoba : pourvu que la quantité de terre qui pourra être possédée en vertu d'un droit de préemption ou d'une concession de la couronne, dans les limites de l'étendue de terre dans la Colombie Britannique qui devra être ainsi cédée et transportée au gouvernement fédéral sera remplacée au bénéfice du gouvernement fédéral à même les terres publiques avoisinantes ; et pourvu aussi que jusqu'au commencement, sous deux ans de la date de l'union, comme il est dit ci-haut, de la construction de ce chemin de fer, le gouvernement de la Colombie Britannique ne vendra ni n'aliénera aucune nouvelle partie des terres publiques de la Colombie Britannique d'aucune autre manière qu'en vertu du droit de préemption, en exigeant de celui qui exercera ce droit qu'il tienne feu et lieu sur la terre qu'il réclamera. En considération des terres ainsi cédées pour aider à la construction de ce chemin de fer, le gouvernement fédéral convient de payer à la Colombie Britannique, à dater de l'époque de l'union, la somme de $100,000 par année en versements semestriels et d'avance.

12. Le gouvernement fédéral garantira l'intérêt, pendant dix ans, à dater de l'achèvement des travaux, au taux de 5 pour cent par année sur la somme, n'excédant pas £100,000 stg., qui pourra être necessaire pour construire à Esquimalt un bassin de radoub de première classe.

13. Le soin des Sauvages, et la garde et l'administration des terres réservées pour leur usage et bénéfice, incom- beront au gouvernement fédéral, et une ligne de conduite aussi libérale que celle suvie jusqu'ici par le gouvernement de la Colombie Britannique sera continuée par le gouvernement fédéral après l'union.

Pour mettre ce projet à exécution, des étendues de terres ayant la superficie de celles que le gouvernement de la Colombie Britannique a, jusqu'à présent, affectées à cet objet, seront, de temps à autre, transférées par le gouvernement local au gouvernement fédéral au nom et pour le bénéfice des Sauvages, sur demande du gouvernement fédéral ; et dans le cas où il y aurait désaccord entre les deux gouvernements au sujet de la quantité des étendues de terres qui devront être ainsi concédées, on devra en référer à la décision du Secrétaire d'Etat pour les Colonies.

14. La constitution de l'autorité exécutive et de la législature de la Colombie Britannique, sujette aux dispositions de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," devra rester telle qu'existant à l'époque de l'union jusqu'à ce qu'elle soit modifiée en vertu de l'acte précité, avec l'entente que le gouvernement fédéral consentira volontiers à établir le gouvernement responsable lorsque les habitants de la Colombie Britannique le désireront, et aussi avec l'entente que c'est l'intention du gouverneur de la Colombie Britannique, sous l'autorité du Secrétaire d'Etat pour les Colonies, de modifier la constitution actuelle de la législature en prescrivant qu'une majorité de ses membres sera élective.

L'union prendra effet aux termes et conditions ci-dessus, le jour que Sa Majesté, par et de l'avis du très-honorable conseil privé de Sa Majesté, pourra fixer, (sur adresses de la législature de la colonie de la Colombie Britannique et des chambres du parlement du Canada, aux termes de la 146ème section de " l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867,") et la Colombie Britannique pourra, dans son adresse, spécifier les districts électoraux pour lesquels devra avoir lieu la première élection des membres qui devront siéger dans la Chambre des Communes.

(Certifié,) WM. H LEE,
Greffier, Conseil Privé.

Nous représentons de plus humblement à Votre Majesté que nous approuvons les termes et condtions d'union énoncés dans cette adresse, et le rapport approuvé du comité du conseil

privé ci-dessus mentionné; et nous prions humblement Votre Majesté, de vouloir bien, par et de l'avis du très-honorable conseil privé, de Votre Majesté en vertu de la 146e clause de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," unir la Colombie Britannique à la Confédération du Canada, aux termes et conditions ci-dessus énoncés.

Laquelle dite adresse étant lue par le greffier,

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Qu'elle soit adoptée.

La question de concours étant mise sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Contents—38.

Non-Contents—21.

Ordonné, que la dite adresse à Sa Majesté, soit grossoyée et signée par l'honorable président de cette Chambre.

Alors, l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*.

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général dans les termes suivants:

A Son Excellence le Très-Honorable *John*, Baron *Lisgar* de *Ligar* et *Bailieborough*, comté de *Cavan*, *Irlande*, de la pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, l'un des membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Honorable du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Plaise à Votre Excellence:

Nous, loyaux sujets de Sa Majesté, les Sénateurs du *Canada* assemblées en Parlement, avons concourru dans l'adresse à Sa Très-Gracieuse Majesté, au sujet de l'admission de la *Colombie Britannique* dans l'union avec le *Canada*, que nous prions humblement Votre Excellence de transmettre, afin qu'elle soit mise au pied du Trône.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative,

Ordonné, que la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général soit grossoyée et signée par l'honorable Président.

Ordonné, que les dites adresses à Sa Majesté et à Son Excellence le Gouverneur-Général soient présentées à Son Excellence par les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

Chambre de Comité,
5 avril 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son 9e rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *Thomas C. Keeler* et autres, de la compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil*, demandant la passation d'un acte pour faire disparaître tous doutes sur le droit de la dite compagnie de construire la partie du chemin de fer de *Vaudreuil* et *Ottawa*, située entre *Hawkesbury* et la cité d'*Ottawa*, et pour d'autres objets, et a trouvé que les pétitionnaires demandent à être exemptée de l'opération de la 51e règle qui exige la publication d'avis, attendu que la compagnie n'a appris que récemment que la compagnie du

chemin de fer central du *Canada* avait abandonné le dessein de construire le tronçon entre *Ottawa* et *Hawkesbury*, qu'il est devenu nécessaire pour les pétitionnaires, d'être autorisé à construire cette partie de la ligne de *Vaudreuil* à *Ottawa*, située entre *Ottawa* et *Hawkesbury*, et que les dits pétitionnaires n'ont pas eu le temps de donner les avis nécessaires ; le comité recommande de suspendre la règle dans ce cas, vu que le comité des banques, du commerce et des chemins de fer, pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Votre comité a aussi examiné le bill de la Chambre des Communes intitulé : " Acte pour incorporer l'association de la halle au blé de *Toronto*," et est d'avis que cette mesure appartient à la catégorie des objets mentionnés dans la section 82 de l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord* de 1867, laquelle a trait à l'incorporation de compagnies ayant des objets provinciaux placés par cette section sous le contrôle exclusif des législatures locales.

Le tout respectueusement soumis,

J. S. SANBORN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de *Thomas C Keefer*, et autres, de la compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil*.

L'honnorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanent et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer l'association d'assurance sur la vie dite de la Confédération," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal,*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que la Sénat a passé ce bille avec divers amendements, auquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de " l'ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque " Métropolitaine," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer dans un seul et " même acte les affaires financières de la compagnie du grand chemin de fer Occidental," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots "dans le port de *Québec*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour étendre à la province du *Nouveau-Brunswick*, l'effet de l'acte de la législature de "la ci-devant province du *Canada* relatif au synode de l'église d'*Angletrre* en *Canada*."

Et aussi le bill intitulé : "Acte pour incorporer l'association d'assurance mutuelle sur la "vie du *Canada*," et informer cette Chambre que les Communes ont passé les dits bills sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. McMaster.

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 6 Avril, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Rapports de comités à présenter.

Pétitions à lire.

Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Jeudi, le 6 avril 1871.

Interpellation par l'honorable M. [illegible].

1o Quels sont les noms de l'ingénieur-en-chef, des sous-ingénieurs et des autres officiers qui ont conduit l'exploration du canal de la Baie Verte?

2o. En quel temps a-t-on commencé l'exploration? Quand les ingénieurs et les autres officiers employés à ce travail ont-ils commencé à toucher salaire? A qui le premier paiement a-t-il été fait, et quel en a été le montant? quand est-il probable que l'exploration sera achevée?

3o. Combien d'hommes, indépendamment de ces officiers, a-t-on employés chaque semaine? en quelle qualité ont-ils été employés? si c'est comme chaloupiers, porte-chaînes, etc.? Quels gages et allocations reçoivent-ils?

4o. Quels ont été les frais de l'exploration, soit payés ou à payer, à venir au 1er mars dernier?

5o. Combien estime-t-on que l'exploration entière va coûter?

ORDRE DU JOUR.

—o—

Pour Jeudi, le 6 avril, 1871.

1871.
1 | 4 avril.—*Prise en considération* du 1er rapport du comité conjoint de la bibliothèque. —(Hon. M. *Campbell.*)

No. 32.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mercredi, 5 Avril, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 6 Avril, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dickey,*	*Letellier de St. Just,*	*Price,*
Allan,	*Dickson,*	*Locke,*	*Read,*
Archibald,	*Duchesnay,*	*McClelan,*	*Reesor,*
Armand,	*Dumouchel,*	*McDonald,*	*Renaud,*
Benson,	*Ferrier,*	*McLelan,*	*Ryan,*
Bill,	*Flint,*	*McMaster,*	*Sanborn,*
Botsford,	*Foster,*	*Macfarlane,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Glasier,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Campbell,	*Hamilton (Inkerman),*	*Mitchell,*	*Skead,*
Chaffers,	*Hamilton (Kingston),*	*Northup,*	*Smith,*
Chapais,	*Hazen,*	*Odell,*	*Steeves,*
Christie,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Tessier,*
Churchill,	*Kenny Sir Edward,*	*Panet,*	*Wark,*
Cormier,	*Lacoste,*	*Perry,*	*Wilmot.*
Dever,	*Leonard,*		

Prieres :

L'honorable M. *Seymour,* du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et de faire rapport sur iceux, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier comme suit

CHAMBRE DE COMITÉ,
SÉNAT 5 avril 1871.

Le comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité a examiné les comptes du ci-devant greffier du Sénat, *John F. Taylor*, Ecr., depuis le 1er jour d'avril 1870 (date à laquelle s'étendaient l'audition et le rapport de ses comptes, à la dernière session) jusqu'au 14e jour de mars 1871.

La balance entre les mains de M. *Taylor* au crédit du Sénat, le jour en premier lieu mentionné, tel qu'il appert par le journal de la dernière session, page 164, était de huit mille quatre cent quatre vingt dix piastres soixante et dix sept centins ($8,490,77).

Depuis cette date à venir au trente et unième jour de janvier 1871, jour auquel il s'est retiré du service en vertu de l'acte du fonds de retraite, il a reçu en tout, de différentes sources, une somme de quatre vingt cinq mille six cents piastres vingt six centins ($85,600,26) faisant en tout une somme de quatre vingt quatorze mille quatre vingt onze piastres, trois centins ($94,091,03), dont il a rendu compte à la satisfaction de votre comité, par pièces justificatives numérotées en trois différentes séries depuis 1 à 252, depuis 1 à 91 (le No. 89 à supprimer) et depuis 1 à 26. Cette dernière série comprend des pièces justificatives pour une balance de neuf mille cinq cent quatre vingt dix neuf piastres trente deux centins ($9,599,32), versées entre les mains du greffier actuel, *Robert Le Moine*, Ecuier.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, à sa prochaine séance.

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session, et de faire rapport sur iceux, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
SÉNAT, 5 avril 1871.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et d'en faire rapport, a l'honneur de soumettre son second rapport.

Votre comité a pris connaissance de la pétition adressée à votre honorable chambre par *Edward Louis Montizambert*, Ecuier, greffier en loi, greffier des comités et traducteur anglais, demandant une nouvelle fiscation de son salaire à partir du 1er juillet 1869.

Votre comité ne voulant pas s'écarter de la recommandation faite par le comité des comptes contingents le 9 juin 1869 et adopté par le Sénat, de ne point rouvrir la question des salaires, ne peut recommander d'accorder la demande du dit pétitionnaire.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, sècondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, à sa prochaine séance.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque du district de *Bedford* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) secondé par l'honorable M. *Foster*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques du commerce, et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de l'Ouest " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton*, (*Kinsgton*,) du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque " Métropolitaine," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sane amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*,) secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton*, (*Kingston*) du comité des banques, du commerce, et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer dans un seul et " même acte les affaires financières de la Compagnie du grand chemin de fer Occidental," a fait

rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce, et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Liverpool* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable Sir *Edward Kenny*, secondé par l'honorable M. *Locke*, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) du comité des banques, du commerce, et des chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : Acte pour amender l'acte de la faillite de " 1869," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, à sa prochaine séance.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ.
6 avril 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés, à l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de *John Pickard*, M. P., et autres, demandant l'in-

corporation de la compagnie du pont de *Fredericton* et *St. Mary's*, et a trouvé que l'avis est suffisant sous le rapport de la durée, mais défectueux en ce qu'il n'est pas conforme aux dispositions spéciales de la 52e règle relative aux ponts de péage : cependant comme la Chambre a permis la seconde lecture du bill fondé sur la pétition, et, sans rapport préalable sur cette pétition a renvoyé le bill à un comité,

Votre comité se trouve en conséquence dispensé de faire un rapport spécial sur la dite pétition.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. SANBORN,
Président.

L'honorable M. *Sanborn* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie Canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

L'honorable M. *McMaster* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sanborn*,

Que les dits amendements soient agréés.

L'honorable M. *Allan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Macpherson*,

De retrancher tous les mots après " que " et d'insérer " le dit bill soit renvoyé au " comité des ordres permanents et des bills privés. "

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question étant alors mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sarborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte intitulé " Acte pour incorporer la " compagnie d'assurance de *Montréal*, dite du Soleil," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendenent.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes pas son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender les actes relatifs aux droits de douane " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration du havre de *Québec* et à son ad- " ministration " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre quarante, relatif au règlement des affaires " de la banque du *Haut-Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers," auquelle elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " concernant l'emprunt autorisé par l'acte 32 et 33 *Vict :* chap : 1, dans le but de payer une " certaine somme d'argent à la Compagnie de la *Baie d'Hudson* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été *Ordonné*, que le délai pour recevoir des rapports de comités permanents on spéciaux sur des bills privés soit prolongé jusqu'au onzième jour d'avril courant.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

Que, lorsque la chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée jusqu'à samedi prochain, à trois heures de l'après midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La chambre s'est ajournée.

Samedi, 8 Avril, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. Motions.

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Samedi, le 8 avril, 1871.

1871.

1 | 6 avril — *Prise en considération* du 1er rapport du comité conjoint des comptes. (Hon. M. *Seymour.*)

2 | " " " " du 2d rapport du même comité. (Hon. M. *Seymour.*)

3 | " " " " du bill des Communes pour amender l'acte de faillite de 1869, tel qu'amendé par le comité permanent des banques, du commerce et des chemins de fer. (Hon. M. *Campbell.*)

4 | *Seconde lecture* du bill des Communes pour amender les actes relatifs aux droits de douane. (Hon. M. *Campbell.*)

5 | *Seconde lecture* du bill des Communes concernant l'emprunt pour payer la Compagnie de la *Baie d'Hudson.* (Hon. M. *Campbell.*)

1871.

6 | *Seconde lecture* du bill des Communes pour amender la charte de la banque du *Haut-Canada.* (Hon. M. *Campbell.*)

7 | *Seconde lecture* du bill des Communes concernant la pêche par les navires étrangers. (Hon. M. *Mitchell.*)

8 | *Seconde lecture* du bill des Communes concernant le havre de *Québec.* (Hon. M. *Mitchell.*)

No. 33.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Jeudi, 6 Avril, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Samedi, 8 Avril, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Dickey,*	*Leonard,*	*Price,*
Allan,	*Dickson,*	*Letellier de St. Just,*	*Read,*
Archibald,	*Duchesnay,*	*Locke,*	*Reesor,*
Armand,	*Dumouchel,*	*McClelan,*	*Renaud,*
Benson,	*Ferrier,*	*McDonald,*	*Ryan,*
Bill,	*Flint,*	*McLelan,*	*Sanborn,*
Botsford,	*Foster,*	*McMaster,*	*Seymour,*
Bourinot,	*Glasier,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Burnham,	*Guévremont,*	*Malhiot,*	*Simpson,*
Campbell,	*Hamilton (Inkerman),*	*Mitchell,*	*Skead,*
Chaffers,	*Hamilton (Kingston),*	*Northup,*	*Smith,*
Chapais,	*Hazen,*	*Odell,*	*Steeves,*
Christie,	*Holmes,*	*Olivier,*	*Tessier.*
Churchill,	*Kenny Sir Edward,*	*Panet,*	*Wark,*
Cormier,	*Lacoste,*	*Perry,*	*Wilmot.*
Dever,			

PRIERES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre la lettre suivante d'*Alfred Garneau*, Ecuier, l'un des traducteurs français du Sénat.

A l'honorable Président du Sénat,

Monsieur,

Le 2e rapport du comité des comptes, présenté jeudi au Sénat, énonce de nouveau—à propos d'un fait particulier—ce principe général :

" Votre comité ne veut pas s'écarter de *la recommandation faite par le comité des comptes contingents le 9 juin 1869* et adoptée par le Senat, de ne point rouvrir la question des salaires."

Je proteste auprès de vous, monsieur, tant au nom de mes confrères qu'au mien, contre l'expression, ainsi réitérée d'année en année, absolument, indéfiniment, d'un principe qui devient injuste—contre ce rapport particulier ainsi motivé sur une généralité excessive qui atteint une fois encore, sans nulle cause, notre présent et notre avenir.

Après que la mise à la retraite de M. *J. F. Taylor*, ancien greffier en chef, a réduit numériquement le personnel et augmenté la tâche ou la responsabilité d'autres employés, n'y a-t-il donc pas lieu, ne serait-il donc pas juste, d'opérer des promotions ?

Cette question,—vous le sentez, monsieur le président—a une importance extrême pour nous.

Tous, nous subissons—comme les employés des Communes et ceux du Gouvernement—une forte retenue sur nos salaires en vue d'une pension à venir....dans 10, 15, 20, 30 ans, mais que la plupart d'entre nous ne verront jamais arriver, parce qu'à l'époque voulue ils seront morts et peut-être depuis longtemps en poudre. Quant à ceux qui auront la vie assez dure pour aller à la limite d'âge, il est réglé qu'ils recevront jusqu'à décès une certaine pension basée *sur les chiffres de leurs traitements au moment de leur retraite.*

Vous n'ignorez pas que, voulant alléger la retenue qui est lourde, surtout aux petits, en même temps qu'ouvrir d'encourageantes perspectives *à tous les employées des ministères*, on a divisé ces employés en 3 classes ; que, pour chaque classe, il y a un salaire minimum et un salaire maximum ; qu'en conséquence l'employé reçoit régulièrement, progressivement, d'année en année, une certaine augmentation jusqu'à ce qu'il ait atteint le plus haut degré de son échelle ; qu'alors il fait une pause, puis, dès la première vacance qui se produit dans la classe ou les classes supérieures, qu'il obtient une promotion. et qu'alors de nouveau son salaire recommence à s'élever vers le chiffre maximum de sa nouvelle classe.

Si bien que l'employé, dans les départements, sent et voit s'améliorer sa position au fur et à mesure de la durée de son service, de son expérience, de la somme et de l'importance de son travail.

Et, vienne le jour de la retraite, il pourra compter sur une pension suffisante pour lui et sa femme—alors des vieillards tous les deux.

Cela n'est-il pas très-juste ?

Mais pour nous, employés du Sénat, employés des Communes, pour nous surtout les jeunes (j'entends jeunes de 30 ou 40 ans) rien de tel. Pas de progrès ascensionnel de juillet en juillet. On a fixé, pour chaque emploi, une rétribution propre, et vous savez bien que les salaires ont été arrêtés *aux plus bas chiffres*, et devront peut-être rester bien des années figés ainsi sur des chiffres *minima*.

Le Sénat avait formé un dessein. Etant le premier dans l'ordre hiérarchique, il voulait prendre l'initiative, frapper un abus, et donner l'exemple du ménagement et de la modération dans la dépense. Le motif était bon en soi. Mais, quoique éclatant et sonore, l'exemple n'a pas eu de suites. Combien, parmi les mille et mille employés de tous rangs, de toutes classes, de toute valeur, répandus dans les bureaux des ministères, répandus sur toute la face du pays, combien ont eu leur rétribution amoindrie ? Aucun, ou presque aucun. C'est même le contraire qui a eu lieu. En trois sessions (y compris la présente) voilà $90,000 qui sont votées par les Chambres elles-mêmes pour permettre d'augmenter les salaires de ceux-là et d'en créer d'autres.

Nous nous résignions, quoique assez tristement, à souffrir d'une règle exceptionnelle. Privés des petits appoints annuels accordés à nos confrères au dehors, nous espérions, nous nous flattions que du moins, quand il surviendrait une vacance parmi nous, il y aurait promotion générale pour tous ceux au-dessous. Cela est encore si juste.

Le 2e rapport nous ôte d'une manière implicite jusqu'à cette dernière espérance.

Une vacance s'est faite. Il y aura un employé de moins, le travail ou la responsabilité des autres se sont accrus. Et pourtant le comité des comptes sollicite, par la bouche de son président, le Sénat d'affirmer de nouveau qu'on nous a à jamais immobilisés dans nos rétributions et nos emplois—*qu'on ne rouvre plus la question des salaires.*

Il ne nous restera donc que la triste consolation de pouvoir de temps en temps faire nos plaintes—de protester, comme je proteste là auprès de vous, monsieur le Président, qui nous témoignez tant de bienveillance—et d'invoquer l'esprit de justice contre les aggravations imméritées que l'on fait peser de plus en plus sur nous.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

ALFRED GARNEAU,
Employé du Sénat.

8 avril 1871.

Ordonné, que la dite lettre reste sur la table.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table.
Par l'honorable M. *Ryan*; de la chambre de commerce de *Montréal.*

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues:

D'Albert Prince et autres, du comté d'*Essex*, dans la province d'*Ontario*; demandant des amendements aux lois des pêcheries, en tant qu'elles ont rapport aux rivières et aux lacs qui bordent le dit comté d'*Essex.*

De *Thos. Myles* et autres, de la cité d'*Hamilton*, dans la province d'*Ontario;* demandant la remise de l'imposition des droits sur le charbon.

L'honorable M. *Campbell* a presenté à la Chambre le troisième rapport annuel des directeurs des Pénitentiaires de la Puissance du *Canada* pour l'année 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit:

(*Voir Documents de la Session*).

L'honorable M. *Seymour*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, et de faire rapport sur iceux, pour la présente session, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit:

SÉNAT, 6 avril 1871.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pour la présente session et d'en faire rapport, a l'honneur de faire rapport sur la communication suivante de M. *Taylor*, ancien greffier.

En égard à toutes les circonstances du cas, votre comité recommande de faire droit à la demande.

Le tout respectueusement soumis,

B. SEYMOUR
Président.

A l'honorable Comité des Comptes Contingents du Sénat.

Honorables messieurs,

Après avoir rendu mes comptes au Sénat et transféré la balance active au crédit de mon successeur à la banque de *Montréal*, je désire profiter de l'occasion pour porter à votre connaissance un fait qui, je l'espère, obtiendra de vous une interprétation favorable.

Durant 20 ans, sur mes 50 années de service, j'ai eu au nombre de mes devoirs, la recette et la dépense de sommes d'argent considérables. Sans parler de la période antérieure du 1er juillet 1867, je ferai remarquer que, depuis cette époque, pendant un espace de temps qui n'embrasse pas complètement quatre ans, j'ai reçu, à une bagatelle près, une somme de $385,000, dont j'ai rendu compte.

Je regrette de dire qu'en une occasion pendant la durée de mon service, j'ai déboursé une somme de $200 à peu près, par suite d'une erreur dans l'accomplissement de mon devoir.

Ce fut, de ma part, une méprise, presque inévitable, cependant dans la conjoncture. Mais je ne veux pas fatiguer le comité par des détails.

En disant adieu à mon vieil emploi, j'ai l'espoir que le comité voudra me traiter avec bienveillance, et qu'en considération de mes long services et des fonds publics considérables que j'ai tenus dans mes mains et dont j'ai rendu fidèlement compte, on ne permettra pas que la malheureuse circonstance, à laquelle je viens de faire allusion, me soit dommageable.

J. F. Taylor,

Ancien Greffier du Sénat.

Ottawa, 5 avril 1871.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " relatif à la banque commerciale du *Nouveau-Brunswick*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant certains officiers de la Maison de la Trinité de *Québec*," et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles demandent le concours du Sénat.

(*Voir Journal.*)

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, à sa prochaine séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé " Acte pour incorporer l'Association d'assurance sur la vie dite de la Confédération ; "

Aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la banque de *Liverpool* ; "

Et aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Compagnie Canadienne d'assurance " contre les risques isolés du feu," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du pont *Sault St. Mary*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Chapais*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la Chambre de commerce de *Kingston*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour incorporer la chambre de commerce de la ville de *Windsor* (*Ontario*)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du premier rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux, pour la présente session, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux, pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des banques, du commerce et des chemins de fer au bill intitulé " Acte pour amender l'acte de la faillite de 1869 " et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour amender les actes relatifs aux droits de douane " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Coformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé: " Acte concernant l'emprunt autorisé " par l'acte 32 et 33 *Vict*, chap. 1, dans le but de payer une certaine somme d'argent à la com- " pagnie de la *Baie d'Hudson*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mtchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général de la Chambre à sa prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender l'Acte trente-trois *Vict.*, chap., quarante, relatif au règlement des affaires de la banque du *Haut Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motiom de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*. il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général de la Chambre à sa prochaine séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Mitchell*, a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*,

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, présentement.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,—

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examinés le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell* il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour amender de nouveau les actes " relatifs à l'amélioration et à l'administration du havre de *Québec*," a été lu la seconde fois.

L'honorable M. *Mitchell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Campbell*

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général, maintenant.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelques temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McDonald* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell* secondé par l'honorable M. *Campbell* il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*.

Que, lorsque la Chambre s'ajournera cet après-midi, elle demeure ajournée jusqu'à huit heures, ce soir, et que cette dernière séance soit une séance distincte.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Résolu*, que le greffier reçoive instruction de déposer sur la table de la Chambre toutes les sommes d'argent payées, durant cette session, aux membres du Sénat pour indemnité et frais de route.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Aikins*.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à huit heures du soir.

A huit heures, P. M.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier*,	*McClelan*,	*Read*,
Allan,	*Dever*,	*MacDonald*,	*Reesor*,
Armand,	*Dickey*,	*McLelan*,	*Renaud*,
Benson,	*Dickson*,	*McMaster*,	*Ryan*,
Bill,	*Dumouchel*,	*Macpherson*,	*Sanborn*,
Botsford,	*Glasier*,	*Malhiot*,	*Seymour*,
Bourinot,	*Guévremont*,	*Miller*,	*Shaw*,
Burnham,	*Hamilton (Kingston)*,	*Mitchell*,	*Simpson*,
Campbell,	*Holmes*,	*Northup*,	*Skead*,
Chaffers,	*Lacoste*,	*Odell*,	*Smith*,
Chapais,	*Leonard*,	*Olivier*,	*Tessier*,
Christie,	*Letellier de St. Just.*	*Panet*,	*Wark*,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour amender les actes relatifs " aux droits de douane," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolu dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour amender l'acte concernant " la pêche par les navires étrangers," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour amender de nouveau les " actes relatifs à l'amélioration du havre de *Québec* et à son administration," a été lu la troisième fois,

La question à été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre ue le Sénat a passé ces bills sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte concernant la banque com- " merciale du *Nouveau-Brunswick*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre " de commerce de *Kingston* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de la ville de *Windsor* (*Ontario*), a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé, " Acte concernant certains officiers de la maison de la Trinité de *Québec* " et

Les dits amendements étant lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'ils soient adoptés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes. et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits au dit bill sans amendement,

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant l'emprunt autorisé par l'acte 32 et 33 *Vict :* chap : 1, dans le but de payer une certaine somme d'argent à la compagnie de la *Baie d'Hudson.*"

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Chaffers* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte trente-trois *Victoria*, chapitre " quarante, relatif au règlement des affaires de la banque du *Haut-Canada.* "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Bourinot*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque " a été lu la seconde fois..

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill,

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième régle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendement; auquels il demande son concours.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*),

Que mardi prochain et chaque jour de séance subséquent, il y ait deux séances distinctes de cette Chambre, l'une de trois à six heures p. m., à moins que la Chambre s'ajourne plus tôt, et l'autre à sept heures et demie p. m.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Campbell*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 10 Avril, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. — Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. — Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Lundi, le 10 avril 1871.

Par l'honorable M. *Christie :*

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les cas, où des condamnations à des peines corporelles ont été mises à exécution en *Canada*, avec indication de l'âge des criminels, de la nature de l'offense commise, du nom des juges qui ont prononcé la sentence, du nombre de coups de fouet qu'ils ont ordonné d'infliger dans chaque cas, de l'instrument qui a servi à les infliger, et du temps qui s'est écoulé entre l'infliction de la peine et la relaxation du prisonnier.

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Lundi, le 10 avril, 1871.

1871.

1 | 6 Avril — *Considération* du premier rapport du comité conjoint de la bibliothèque.—(Hon. M. *Campbell*).

2 | 8 " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Bill du chemin de fer et du pont du *Sault Ste. Marie*.—(Hon. M. *Chapais*).

3 | " " *Considération* du troisième rapport du comité spécial sur les comptes contingents.—(Hon. M. *Seymour*.)

No. 34.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Samedi, 8 *Avril*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Lundi, 10 Avril, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,
Allan,
Armand,
Benson,
Bill,
Blake,
Bourinot,
Burnham,
Campbell,
Chaffers,
Chapais,
Christie,
Cormier,
Dever,
Dickey,
Dumouchel,
Glasier,
Guévremont,
Hamilton (Kingston),
Holmes,
Kenny Sir Edward,
Lacoste,
Leonard,
Letellier de St. Just,
McClelan,
McDonald,
McLelan,
McMaster,
Macpherson,
Malhiot,
Mitchell,
Northup,
Odell,
Olivier,
Panet,
Perry,
Read,
Reesor,
Renaud,
Ryan,
Sanborn,
Seymour,
Shaw,
Simpson,
Skead,
Smith,
Wark,
Wilmot.

PRIERES :

Sur motion de l'honorable M. *Seymour*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, que la lettre d'*Alfred Garneau*, Ecuier, l'un des traducteurs français du Sénat, déposée devant cette Chambre samedi dernier, soit retranchée du Journal.

Les pétitions suivantes sont présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Dickey* : de la compagnie du télégraphe électrique de la *Nouvelle-Ecosse.*

Par l'honorable M. *Odell ;* du président, des directeurs et de la compagnie de la banque commerciale du *Nouveau-Brunswick.*

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante est lue ;

De la chambre de commerce de *Montréal ;* demandant certains amendements au bill intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque,"

SENAT, CHAMBRE DE COMITÉ,
10 avril 1871.

Le comité des ordres permanents et des bills privés auquel a été renvoyé le bill de la Chambre des Communes, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du pont de *Frédéric-ton* et de *Saint Mary's*" a en conformité de l'ordre de renvoi du cinq avril courant, examiné le dit bill et a constaté que la 52e règle de cette Chambre ayant spécialement trait aux ponts de péage n'a pas été observée pour ce qui est des avis à donner de la pétition, que le bill a été lu irrégulièrement la seconde fois et renvoyé à ce comité avant que le comité des ordres permanents ait fait rapport sur la dite pétition, qu'il y a différence d'opinion dans l'endroit intéressé sur l'opportunité de la mesure ; votre comité rapporte donc que le préambule n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Le tout respectueusement soumis,

J. S. SANBORN.
Président.

L'honorable M. *Christie* a proposé, secondé par l'honorable M. *Sanborn,*

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les cas, où des condamnations à des peines corporelles ont été mises à exécution en *Canada,* avec indication de l'âge des criminels, de la nature de l'offense commise, du nom des juges ou magistrats qui ont prononcé la sentence, du nombre de coups de fouet qu'ils ont ordonné d'infliger dans chaque cas, de l'instrument qui a servi à les infliger, et du temps qui s'est écoulé entre l'infliction de la peine et la relaxation du prisonnier.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que les membres du Conseil Privé, qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell,* secondé par l'honorable M. *Mitchell,* il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain,

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du pont du Sault *Ste. Mary*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson,* secondé par l'honorable M. *Allan,* il a été

Ordonné, que la soixantième règle de cette chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux, pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Ryan,* secondé par l'honorable M. *Allan,* il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour permettre de vendre ou louer l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots dans le port de *Québec* " et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour étendre l'acte concernant la milice et la défense du *Canada* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bil intitulé : " Acte pour amender l'acte de la faillite de 1869 " et informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Wark*, du comité spécial nommé pour informer et faire rapport sur tout ce qui se rapporte à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer Intercolonial, depuis la nomination des commissaires, a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Le comité spécial nommé pour informer et faire rapport sur tout ce qui se rapporte à l'exploration, au tracé et à la construction, du chemin de fer Intercolonial depuis la nomination des commissaires, a l'honneur de faire rapport qu'il a consacré beaucoup de temps à l'examen des comptes nombreux et autres documents qui lui ont été soumis ainsi qu'à obtenir des renseignements de l'un des commissaires, du secrétaire et du comptable ; mais, vu la probabilité d'une prochaine clôture de la session, il trouve qu'il lui est impossible de faire du sujet une étude assez étendue et assez soignée pour pouvoir présenter un rapport bien complet.

Le comité a senti qu'une enquête de cette nature deviendrait beaucoup plus facile s'il avait par devers lui le rapport annuel des commissaires, et, en conséquence, il recommande que pour l'avenir les commissaires reçoivent instruction du gouvernement de faire préparer et imprimer leur rapport à temps pour qu'il puisse être mis devant le parlement dès l'ouverture de la session.

Le tout respectueusement soumis,

DAVID WARK,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Olivier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Wark*.

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 11 Avril, 1871.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter.

Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Mardi, le 11 avril 1871.

Par l'honorable M. *Wark :*

1871.
10 avril. — Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée, par une humble adresse, de donner ordre aux commissaire du chemin de fer Intercolonial de faire dresser et imprimer leur rapport annuel à temps pour qu'il puisse se mettre devant le Parlement immédiatement après l'ouverture de chaque session, et que les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé soient chargés de présenter cette adresse.

ORDRES DU JOUR.

Pour Mardi, le 11 avril, 1871.

1871.

1 8 avril — *Prise en considération* du 2me rapport du comité des comptes contingents. (Hon. M. *Seymour.*)

2 " " *Prise en considération* du 1er rapport du comité conjoint de la bibliothèque du Parlement. (Hon. M. *Campbell.*)

3 " " *Prise en considération* du 3me rapport du comité des comptes contingents. (Hon. M. *Seymour.*)

4 " " *Prise en considération* du rapport du comité spécial nommé pour examiner certaines matières relatives à la construction du chemin de fer Intercolonial. (Hon. M. *Wark.*)

5 " " *Seconde lecture* du bill des Communes concernant l'asile de *Rockwood.* (Hon. M. *Campbell.*)

6 " " *Seconde leclure* du bill des Communes concernant la milice et la défense. (Hon. M. *Campbell.*)

No. 35.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Lundi, 10 *Avril*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mardi, 11 Avril, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*McDonald,*	*Reesor,*
Allan,	*Dever,*	*McLelan,*	*Renaud,*
Armand,	*Dickey,*	*McMaster,*	*Ryan,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Sanborn,*
Bill,	*Hamilton (Kingston),*	*Malhiot,*	*Seymour*
Blake,	*Holmes,*	*Mitchell,*	*Shaw,*
Botsford,	*Kenny Sir Edward,*	*Northup,*	*Simpson,*
Burnham,	*Lacoste,*	*Odell,*	*Skead,*
Campbell,	*Leonard,*	*Olivier,*	*Smith,*
Chaffers,	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*	*Steeves,*
Chapais,	*McClelan,*	*Read,*	*Wark,*
Christie,			

PRIERES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de *Kamouraska*, dans la Province de *Québec*.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

L'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte relatif à la banque commerciale

" du *Nouveau-Brunswick*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amenaé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquels il demande son concours.

L'honorable M. *Hamilton* (*Kingston*), du comité des banques, du commerce et du chemins de fer, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du "chemin de fer et du pont du Sault *St. Mary* " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la chambre de commerce de *Kingston* " a fait rapport que le comité a examiné le dit bill et considère que le pouvoir d'incorporer cette compagnie appartient à la législature de la province d'*Ontario* en vertu du 11e paragraphe de la section 92 de " l'acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1869 " et en conséquence, que la préambule du bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Chambre de commerce de la ville de *Windsor* (*Ontario*)" a fait rapport que le comité a examiné le dit bill et a constaté qu'aucune pétition n'avait été présentée à cette Chambre pour demander la passation du bill ; que celui-ci a été irrégulièrement lu une seconde fois et renvoyé à ce comité, contrairement à la 54e règle de cette Chambre ; que de plus le comité considère que le pouvoir d'incorporer cette compagnie appartient à la législature de la province d'*Ontario* en vertu du 11e paragraphe de la section 92 de "l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867," et, en conséquence, que la préambule n'a pas été prouvée à sa satisfaction.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le délai pour recevoir les rapports du comité des ordres permanents et des bills privés soit prolongé jusqu'au 13 avril courant.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour autoriser la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* à prendre des arran $\frac{g}{p}$

" ments pour le louage, l'usage et le fonctionnement des lignes de chemins de fer d'autres com-
" pagnies " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte
" pour établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres la Chambre des
" Communes du *Canada*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de télégraphe de la Puissance " auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingenes du Sénat, et de faire rapport sur iceux pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Northup*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, et de faire rapport sur iceux, pour la présente session.

Sur motion d' l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, qu'il s'oit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, que la soixantième règle de cette Chambre soit suspendue, concernant les bills privés qui devront être pris en considération durant le reste de la session.

L'honorable M. *Simpson*, du comité conjoint des impressions du Sénat et de la Chambre des Communes, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

10 avril1871 .

Le comité conjoint des deux Chambres pour les impressions du parlement a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Le comité recommande d'imprimer les documents suivants :—

Réponse à une adresse—Etats indiquant les quantités de charbon, de coke, de blé, blé d'inde et autres grains, etc., importées dans chacune des provinces d'*Ontario* de *Québec*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, etc.

Réponse à une adresse—Etats des noms de tous bâtiments joués pour le transport des hommes et du matériel lors de l'expédition au *Nord-Ouest* en 1870, etc., et le montant payé par jour à chaque bâtiment.

Etat de toutes allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte qui pourvoit à la retraite des employés du service civil.

Réponse à une adresse—Correspondance entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien touchant des actes de la législature du *Canada* (A omettre la correspondance de simple formalité et la lettre des actes.)

Réponse à une adresse—La partie du rapport de M. *S. J. Dawson* qui est relative à l'expédition de la *Rivière-Rouge* en 1870.

Le 3e rapport annuel des directeurs des pénitenciers de la Puissance du *Canada* pour l'année 1870 (A imprimer le rapport des directeurs, ceux des surintendants ou préfets et les états financiers seulement.)

Le comité recommande aussi de ne pas imprimer les documents suivants ;

Réponse à une adresse—Traités, etc., entre la Couronne et les tribus de sauvages établies sur le territoire du *Canada* ; ou entre la compagnie de la *Baie d'Hudson* et quelque tribu indienne, etc., etc.

Réponse à une adresse—Papiers et rapports ayant trait aux travaux sur le canal *Welland* connus sous le nom de "travaux du niveau du lac *Erié*."

Réponse à une adresse—Etat des droits perçus sur le canal de *St. Pierre*, et du nombre de navires qui ont passé par ce canal, etc.

Réponse à une adresse—Correspondance entre le département de la marine et des pêcheries et le gouvernement d'*Ontario* au sujet des terres de la péninsule de Presqu'Ile, etc.

Réponse à une adresse—Rapport des explorations des rivières *Madawaska* et *St. Jean*.

Réponse à une adresse—Liste des condamnés aux pénitenciers de *Kingston*, de *St. Jean* et d'*Halifax*, etc.

Réponse à un ordre des communes—Correspondance entre le gouvernement ou le département des travaux publics et les directeurs des chemins de fer du gouvernement dans la *Nouvelle-Ecosse* touchant l'administration et les tarifs de ces chemins, etc.

Réponse à une adresse—Correspondance relative à l'établissement de bureaux d'examen pour la délivrance de certificats aux capitaines et aux seconds de bâtiments de mer, etc.

Réponse à une adresse : correspondance entre la Maison de la Trinité de *Montréal* et la police fluviale de *Montréal* ou toute personne quelconque, à l'occasion des regates qui ont eu lieu à *Lachine* l'automne dernier.

Etats annuels des affaires de la banque d'épargne de la cité et du district de *Montréal*, de la banque d'épargne de *Northumberland* et *Durham*, et de la caisse d'économie de Notre-Dame de *Québec*.

Etass annuels des affaires de la compagnie du chemin de fer du nord du *Canada*, et de la compagnie du chemin de fer du *Saint-Laurent* et d'*Ottawa*.

Etats nominatifs des actionnaires de la banque de la cité de *Montréal*, et de la banque de *l'Amérique Britannique du Nord*.

Etats de la compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie du Castor de *Toronto*.

Réponse à un ordre des Communes—Etat des deniers reçus pour bills privés dans ce parlement, etc.

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures de certains districts.

Le tout respectueusement soumis,

S. J. SIMPSON,
Président.

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Sanborn*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du rapport du comité spécial nommé pour informer et faire rapport sur tout ce qui se rapporte à l'exploration, au tracé et à la construction du chemin de fer Intercolonial depuis la nomination des commissaires, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour permettre de vendre ou " louer l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour étendre l'acte concer- " nant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général de la Chambre à sa prochaine séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle du *Canada*, auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé " Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du Nord-Ouest " et informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été *Ordonné*, que le bill intitulé " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du " pont du *Sault St. Mary* " soit renvoyé de nouveau au comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Wark*.

La Chambre s'est ajournée jusqu'à sept heures et demie, ce soir.

A huit heures, P. M.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais*,	*Letellier de St. Just*.	*Reesor*,
Allan,	*Christie*,	*McClelan*,	*Renaud*,
Armand,	*Cormier*,	*McLelan*,	*Ryan*,
Benson,	*Dever*,	*McMaster*,	*Sanborn*,
Bill,	*Dickey*,	*Macpherson*,	*Seymour*
Blake,	*Dumouchel*,	*Malhiot*,	*Shaw*,
Botsford,	*Guévremont*,	*Mitchell*,	*Skead*,
Burnham,	*Hamilton (Kingston)*,	*Northup*,	*Smith*,
Campbell,	*Kenny Sir Edward*,	*Olivier*,	*Wark*,
Chaffers,	*Leonard*,	*Perry*,	

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes sont lues :

De la compagnie de télégraphe électrique de la *Nouvelle-Ecosse*; demandant que le droit exclusif d'établir des lignes télégraphiques dans la *Nouvelle Ecosse*, qui a été accordé à la dite compagnie, lui soit conservé.

De la banque Commerciale du *Nouveau-Brunswick ;* demandant la passation d'un acte pour fixer le délai de l'avis à donner aux créanciers de la dite banque, le mode de tel avis, et le temps que durera cet avis; après quoi les réclamations contre la dite banque at les actionnaires d'icelle, qui n'auront pas été présentees pour paiement, cesseront d'être valables.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour permettre de vendre ou " louer l'asile de *Rockwood* à la province d'*Ontario*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et de faire rapport sur iceux, pour la présente session.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, et de faire rapport sur iceux pour la présente session, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Ryan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson* il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour autoriser la compagnie " du chemin de fer du Nord du *Canada* à prendre des arrangements pour le louage, l'usage et " le fonctionnement des lignes de chemins de fer d'autres compagnies " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes du *Conada*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie de télégraphe de la Puissance " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Sur motion de l'honorable M. *Hamilton (Kingston)*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le quorum du comité des banques, du commerce et des chemins de fer soit réduit à sept membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle du *Canada*, a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé par l'honorable M. *Chaffers*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et de bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour étendre l'acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dumouchel* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,—

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après. la Chambre a repris sa séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*.

La chambre s'est ajournée.

Mercredi, 12 Avril, 1871

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. — Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. — Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Mercredi, le 12 avril 1871.

Par l'honorable M. *Wark* :

1871.
10 avril. — Que Son Excellence le Gouverneur-Général soit priée, par une humble adresse, de donner ordre aux commissaires du chemin de fer Intercolonial de faire dresser et imprimer leur rapport annuel à temps pour qu'il puisse se mettre devant le Parlement immédiatement après l'ouverture de chaque session, et que les membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé soient chargés de présenter cette adresse.

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Mercredi, le 12 avril, 1871.

1871.

1 | 11 avril — *Considération* du 1er rapport du comité conjoint de la bibliothèque du Parlement.—(Hon. M. *Campbell*).

2 | " " *Considération* du second rapport du comité spécial des comptes contingents.—(Hon. M. *Seymour*).

3 | " " *Comité* de toute la Chambre sur le (bill de la Chambre des Communes), bill des élections.—(Hon. M. *Campbell*).

No. 36.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mardi, 11 *Avril*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. Taylor, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Mercredi, 12 Avril, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier,*	*McDonald,*	*Read,*
Allan,	*Dever,*	*McLelan,*	*Reesor,*
Armand,	*Dickey,*	*McMaster,*	*Renaud,*
Benson,	*Dumouchel,*	*Macpherson,*	*Ryan,*
Botsford,	*Guévremont,*	*Malhiot,*	*Sanborn,*
Burnham,	*Holmes,*	*Mitchell,*	*Seymour,*
Campbell,	*Kenny Sir Edward,*	*Northup,*	*Shaw,*
Chaffers,	*Lacoste,*	*Odell,*	*Skead,*
Chapais,	*Leonard,*	*Olivier,*	*Smith,*
Christie,	*Letellier de St. Just,*	*Perry,*	*Steeves,*

PRIERES :

L'honorable M. *Campbell* a fait rapport à la Chambre qu'il s'était rendu, avec ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, avec l'adresse à Sa Majesté la Reine, et à Son Excellence au sujet de l'admission de la *Colombie Britannique* dans l'union avec le *Canada*, et qu'il a plu, à Son Excellence de faire la très-gracieuse réponse suivante :

LISGAR.

Le Gouverneur-Général a reçu l'adresse à la Reine, qu'à passée le Sénat, " au sujet de l'admission de la *Colombie Anglaise* dans l'union avec la Puissance du *Canada*," et informe

le Sénat que, conformément à son désir, l'adresse sera transmise sans délai au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Colonies, afin qu'elle soit mise au pieds du Trône.

HOTEL DU GOUVERNEMENT,
Ottawa, 11 avril 1871.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour " autoriser la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* à prendre des arrangements " pour le louage, l'usage et le fonctionnement des lignes de chemins de fer d'autres compagnies " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Macpherson*, du comité des banques, du commerce et des chemins de fer, des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte " pour incorporer la compagnie de télégraphe de la Puissance " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions temporaires pour " l'élection des membres de la Chambre des Communes du *Canada*. "

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ryan*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal*).

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*.

Que le dit bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu la troisième fois.

Après débats.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour autoriser la vente du havre d'*Oakville* " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte relatif à la banque commerciale du *Nouveau-Brunswick* " et informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour établir des dispositions à l'effet de valider certains billets de prime pris ou possédés par les compagnies d'assurances mutuelles contre le feu " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Que le dit bill soit amendé comme suit :

Page ligne après " " insérez :

" et il ne sera pas censé être nécessaire de revêtir de timbres les billets donnés aux compagnies d'assurance mutuelle, lesquels billets d'après la loi actuelle n'ont pas besoin d'être revêtus de timbres ; et il est par le présent déclaré et statué que les billets de prime donnés aux compagnies rurales d'assurance mutuelle contre le feu, incorporées en vertu de l'acte général, qui n'ont pas le droit de déclarer de dividendes, les dits billets de prime étant seulement sujets à contribution suivant les pertes, ne sont pas des billets promissoires suivant le sens de l'acte pour imposer des droits sur les billets promissoires et les lettres de change."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

L'honorable M. *Sanborn* a proposé, secondé par l'honorable M. *Letellier de St. Just*,

Que le dit bill soit amendé en ajoutant les mots suivants dans la seconde clause " et n'aura pas l'effet de changer la loi existante pour ce qui est des billets promissoires en vertu de l'acte des timbres."

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Alors l'honorable M. *Sanborn* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Chaffers*,

Que le dit bill soit amendé en y ajoutant la clause suivante :—

CLAUSE A.

" Cet acte ne s'appliquera qu'à la province d'*Ontario* seulement."

La question de concours étant mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms étant appelés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Chaffers, *Cormier*, *Letellier de St. Just*, *Malhiot*, *Olivier*, *Sanborn*.—6.

NON CONTENTS :

Les honorables Messieurs

Aikins, *Allan*, *Armand*, *Botsford*, *Burnham*, *Campbell*, *Chapais*, *Dickey*, *Dumouchel*, *Lacoste*, *Leonard*, *McMaster*, *Macpherson*, *Mitchell*, *Odell*, *Perry*, *Reesor*, *Ryan*, *Shaw*, *Skead*, *Smith*.—21

Ainsi, elle a été résolue dans la négative, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi, 12 avril 1871.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé, aux amendements faits par le Sénat au bill intitulé : " Acte concernant " les banques et le commerce de banque " à l'exception des amendements suivants qu'elle a amendés comme suit :

(*Pour amendements voir Journal.*)

Et alors ils se sont retirés.

Les dits amendements étant lus par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Résolu, que les amendements faits par la Chambre des Communes aux amendements du Sénat au dit bill intitulé " Acte concernant les banques et le commerce de banque " soient agréés.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'honorable M. *Sanborn* du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé ; " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle du " *Canada*" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés,

Sur motion de l'honorable M. *Sanborn*, secondé per l'honorable M. *McMaster*, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Sanborn*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont de *Frédérickton* et " *Saint Mary's*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé s'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.
Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Le dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agrées.
Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.
Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Allan*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement a présenté son second rapport,
Ordonné, qu'il soit reçu, et
Il a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres du Sénat faisant partie du comité conjoint de la bibliothèque du parlement out l'honneur de présenter un second rapport.
Le comité a la satisfaction de pouvoir faire connaître qu'on a repris la construction de l'édifice destiné pour la bibliothèque, et qu'il a reçu du bureau des travaux l'assurance que cet édifice sera achevé dans le plus bref délai possible.
Le comité sent qu'il est de son devoir d'appeler l'attention du gouvernement sur la nécessité de faire des dispositions suffisantes pour le chauffage et la ventilation de la nouvelle bibliothèque. Dans le local actuel, occupé provisoirement, on a éprouvé de grands inconvénients, et les livres ont beaucoup souffert, par suite de l'imperfection de la distribution de chaleur et d'air frais dans les chambres où les livres sont déposés. Cette double défectuosité vient sans doute de ce que ces pièces étaient d'abord destinées à un tout autre usage, et qu'il n'a pas toujours été possible de placer les rayons à une distance convenable des bouches de chaleur. Quoiqu'il en soit, le comité est d'opinion qu'il importe de prendre dans l'édifice neuf toutes toutes les précautions possibles, en ce qui regarde ces détails si importants de chauffage et de la ventilation, afin de prévenir tout sujet de plainte.
Le bill, en ce moment soumis au parlement, pour réorganiser le département de la bibliothèque ne contenant aucune disposition touchant la manière dont devra se payer le crédit affecté aux achats de livres, le comité recommanderait, en attendant qu'il ait pu dresser de nouvelles règles, de permettre que les fonds soient retirés, comme à présent, par les greffiers des deux Chambres, et que les paiements sur ces fonds se fassent par les mains du comptable du Sénat.
Le comité, suivant une de ses règles approuvée par les deux Chambres en 1867, ne possède plus la faculté de faire aucune recommandation pour encourager par des allocations précuniaires des publications canadiennes. La mise en vigueur de cette règle l'a privé de

l'avantage d'avoir en réserve des exemplaires d'ouvrages canadiens de mérite et ayant un intérêt spécial, qu'ils puissent présenter aux bibliothèques étrangères en retour des dons précieux que nous en recevons. Il prend en conséquence la liberté d'attirer l'attention du gouvernement sur ce sujet, et de demander que, de temps en temps, un nombre suffisant d'exemplaires de tous les ouvrages canadiens d'utilité générale ou de valeur spéciale soit remis au bibliothécaire pour être distribué aux bibliothèques publiques étrangères avec lesquelles la bibliothèque du Parlement fait des échanges.

Le comité a reçu une requête de la veuve de M. *Hamel*, l'artiste Québeccois bien connu, demandant que l'on passe l'achat de certains portraits de personnages historiques éminents de l'histoire du *Canada*. Votre comité a renvoyé à un sous-comité la considération de ce sujet, et conformément au rapport qu'il en a reçu, il recommande que les portraits de *Champlain* de *Charlevoix*, de *Wolfe*, de *Montcalm* et de *Lévis* soient achetés pour la galerie de Peinture, moyennant soixante piastres au plus, la toile, le prix devant être payé également par les contingents des deux Chambres.

Votre comité a pris en considération la pétition qui lui a été renvoyée par votre honorable Chambre, de *H. H. Miles* et autres, auteurs canadiens et personnes s'occupant de recherches littéraires, demandant qu'il soit pris des mesures pour examiner la condition des archives canadiennes, dans tous les lieux où elles sont actuellement déposées, dans le but de les mettre plus tard en ordre, de les classifier et préparer un catalogue faisant connaître leur contenu et de prendre des mesures pour les mettre en lieu sûr, et les rendre accessibles au public. Le comité en est venu à la conclusion que l'objet qu'ont en vue les Pétitionnaires pourrait être plus facilement atteint, si le gouvernement exécutif prenait l'initiative en cette matière. Il a en conséquence donné instruction à son secrétaire de transmettre la pétition à l'honorable *Christopher Dunkin*, Ministre des Statistiques, etc., en le priant de vouloir bien donner à cette question toute son attention et l'encouragement qu'il croira juste et raisonnable.

JOSEPH CAUCHON,

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT,
12 avril 1871.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

Alors sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Macpherson*. La chambre s'est ajournée.

A huit heures, P. M.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Cormier*,	*McDonald*,	*Reesor*,
Allan,	*Dever*,	*McLelan*,	*Ryan*,
Armand,	*Dickey*,	*McMaster*,	*Sanborn*,
Botsford,	*Dumouchel*,	*Macpherson*,	*Seymour*,
Burnham,	*Guévremont*,	*Mitchell*,	*Shaw*,
Campbell,	*Kenny Sir Edward*,	*Odell*,	*Skead*,
Chaffers,	*Leonard*,	*Olivier*,	*Smith*,
Chapais,	*Letellier de St. Just.*	*Perry*,	

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions à " l'effet de valider certains billets de prime pris ou possédés par les compagnies d'assurances

" mutuelles contre le feu " a été, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux compagnies d'assurance "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Burnham* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell* secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour autoriser la vente du havre d'*Oakville* ".

Quelque temps après, la chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Armand* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Aikins*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance de la chambre.

La chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la chambre a repris sa séance.

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Mitchell*,

Que, lorsque la chambre s'ajournera ce soir, elle demeure ajournée jusqu'à demain à une heure de l'après-midi.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La chambre s'est ajournée.

Jeudi, 13 Avril, 1871

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter.

Rapports de comités à présenter.

Pétitions à lire.

Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Jeudi, le 13 avril 1871.

Par l'honorable M. *Wark :*

1871.

8 avril.—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état de tous les cas où des condamnations à des peines corporelles ont été mises à exécution en *Canada*, avec indication de l'âge des criminels, de la nature de l'offense commise, du nom des juges qui ont prononcé la sentence, du nombre de coups de fouet qu'ils ont ordonné d'infliger dans chaque cas, de l'instrument qui a servi à les infliger, et du temps qui s'est écoulé entre l'infliction de la peine et la relaxation du prisonnier.

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Jeudi, le 13 avril, 1871.

1871.

1 | 12 avril. — *Troisième lecture* du bill des Communes relatifs aux compagnies d'assurance. (Hon. M. *Campbell*).

2 | " " *Troisième lecture* du bill des Communes concernant le havre d'*Oakville*. (Hon. M. *Aikins*.)

3 | " " *Prise en considération* du 2d rapport du comité des comptes contingents. (Hon. M. *Seymour*.)

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Mercredi, 12 *Avril*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Jeudi, 13 Avril, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Chaffers,*	*Kenny Sir Edward,*	*Ryan,*
Allan,	*Chapais,*	*Macpherson,*	*Shaw,*
Armand,	*Cormier,*	*Mitchell,*	*Skead,*
Botsford,	*Dickey,*	*Northup,*	*Smith,*
Burnham,	*Dumouchel,*	*Reesor,*	
Campbell,			

PRIERES :

L'honorable Président a présenté à la Chambre un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'*Arthabaska*, pour l'année 1870.

Ordonné, qu'il reste sur la table, et il est comme suit :

(*Voir Journal.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux " Compagnies d'Assurance" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé " Acte pour autoriser la vente du havre d'*Oakville*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le havre de Québec " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Skead*, a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*,, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé: " Acte pour étendre à la province de *Manitoba* certaines lois criminelles maintenant en force " dans les autres provinces de la Puissance " et informe cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles demandant le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus de nouveau,

Sur motion de l'honorable M. *Mitchell*, secondé par l'honorable M. *Campbell*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du pont de *Frédéricton* et *St. Mary's* ".

Aussi le bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions temporaires pour l'élection " des membres de la Chambre des Communes du *Canada* ".

Et aussi le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle du " *Canada* " et informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements faits aux dits bills sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à trois heures de l'après-midi.

A trois heures, P. M.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président.

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Campbell*,	*Dumouchel*,	*Reesor*,
Allan,	*Chaffers*,	*Kenny Sir Edward*,	*Ryan*,
Armand,	*Chapais*,	*Macpherson*,	*Shaw*,
Botsford,	*Cormier*,	*Mitchell*,	*Skead*,
Burnham,	*Dickey*,	*Northup*,	*Smith*,

PRIÈRES :

L'honorable M. *Aikins* a présenté à la Chambre certains rapports des départements, requis par la dernière partie du 1er paragraphe de la 3ème section de l'acte du Service Civil.

Ordonné, qu'ils restent sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir Documents de la Session.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Jeudi, 13 avril 1871.

Résolu,—Qu'il soit transmis un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté à l'effet de lui demander qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté, par et de l'avis de Son Très Honorable Conseil Privé, soumettre un bill au Parlement Impérial, aux fins de faire disparaître les doutes qui ont pu exister au sujet des pouvoirs du Parlement du *Canada* d'établir des provinces dans les territoires unis ou qui pourront à l'avenir être unis à la Puissance du *Canada* et de pourvoir à ce que ces provinces soient représentées dans le dit Parlement, et conférer ces pouvoirs à ce Parlement ; et prient leurs Honneurs de vouloir bien concourir avec cette Chambre dans la dite adresse.

Ordonné, que le greffier porte ce message au Sénat.

(Certifié,) W. B. LINDSAY,
Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

L'adresse à Sa Majesté a été alors lu par le greffier comme suit :

(*Voir Journal.*)

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*.

De concourir avec la Chambre des Communes, en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'honorable Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté la dite adresse en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

L'honorable M. *Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Aikins*.

Qu'il soit présenté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général dans les termes suivants:

A Son Excellence le Très-Honorable *John* Baron *Lisgar* de *Lisgar* et *Bailieborough*, comté de *Cavan*, *Irlande*, de la paierie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, l'un des membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Honorable du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Plaise à Votre Excellence.

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada*, assemblés en Parlement, demandons la permission d'approcher de Votre Excellence pour la prier respectueusement de vouloir bien transmettre votre adresse collective à Sa Majesté, à l'effet de lui demander qu'il plaise gracieusement à Sa Majesté, par et de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé, soumettre un bill au Parlement Impérial, aux fins de faire disparaître les doutes qui ont pu exister au sujet des pouvoirs du Parlement du *Canada* d'établir des provinces dans les territoires unis ou qui pourront à l'avenir être unis à la Puissance du *Canada*, et de pourvoir à ce que ces provinces soient représentées dans le dit Parlement, en la manière que Votre Excellence croira convenable, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit signée par l'honorable Président de cette Chambre.

Ordonné, que la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général soit envoyée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie, pour demander son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour rendre facultatif l'usage du système métrique ou du système décimal des poids et "mesures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "relatif à la bibliothèque du Parlement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour amender l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "pour faciliter davantage le dépôt d'épargnes à intérêt avec la garantie du gouvernement, ainsi "que l'émission et le remboursement des billets de Puissance" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: " Acte " pour amender l'acte du revenu de l'intérieur, 1868, et pour modifier les droits de douane " imposables dans la province de *Manitoba*" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

A huit heures, P. M.

Les membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Campbell*,	*Dumouchel*,	*Reesor*,
Allan,	*Chaffers*,	*Kenny Sir Edward*,	*Ryan*,
Armand,	*Chapais*,	*Macpherson*,	*Shaw*,
Botsford,	*Cormier*,	*Mitchell*,	*Skead*,
Burnham,	*Dickey*,	*Northup*,	*Smith*,

L'honorable Président a informée la Chambre qu'il avait reçu une communication annonçant que c'était l'intention de Son Excellence le Gouverneur-Général de proroger le Parlement, demain, vendredi, à trois heures de l'après-midi.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour rendre " facultatif l'usage du système métrique ou du système décimal des poids et mesures ".

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte relatif à la bibliothèque du " Parlement " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre s'est alors ajournée à loisir, conformément à l'ordre, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Smith* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 66, concernant les étrangers et la naturalisation "

auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "concernant les poids et mesures," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine seance de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte "concernant certaines banques d'épargnes dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois à l rochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte pour mieux "assurer l'indépendance du parlement" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : "Acte pour faciliter davantage le "dépot d'épargnes à intérêt avec la garantie du gouvernement, ainsi que l'émission et le rem- "boursement des billets de la Puissance" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : "Acte pour amender l'acte du "revenu de l'intérieur, 1868, et pour modifier les droits de douane imposables dans la province "de *Manitoba*" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général de la Chambre, à sa prochaine séance.

L'honorable M. *Allan*, du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet de la bibliothèque du Parlement a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:

Les membres du Sénat faisant partie du comité conjoint de la bibliothèque, ont l'honneur de présenter un 3e rapport.

Certains ouvrages d'art ayant été apportés en ce pays par un sculpteur anglais éminent, M. *Marshall Wood*, le comité s'est réuni pour délibérer de l'opportunité d'en faire l'acquisition pour le parlement, conformément à la résolution suivante arrêtée par la Chambre des Communes :

"*Résolu*, que cette Chambre autorise l'achat, par le comité conjoint de la bibliothèque, aux prix qu'il jugera raisonnables, de la statut de Sa Majesté et des bustes de leurs altesses royales le prince et la princesse de *Galles*, faits par M. *Marshall Wood*, et que ces prix soient payés sur le crédit affecté pour les dépenses imprévues de l'année courante."

Le comité recommande d'accepter l'offre que M. *Marshall Wood* a faite de céder au Parlement la statue et les deux bustes aux prix exprimés dans la lettre de M. *Wood* au secrétaire d'Etat du *Canada*, en date du mois d'avril 1871, savoir la statue de marbre de la Reine, moyennant 2,000 guinées, et les bustes de leurs altesses royales le Prince et la Princesse de *Galles*, moyennant 100 guinées chacun ; à la condition formelle toutefois que, pour ce qui est de la statue de la Reine (qui a été endommagée accidentellement pendant son installation dans la salle des séances du Sénat) le bras droit sera remplacé d'une manière parfaitement artistique et satisfaisante par un autre en marbre de même qualité, que tous les autres défauts provenant de l'accident arrivé à la statue seront réparés, que les réparations devront être achevées dans douze mois à dater d'aujourd'hui, et qu'il sera retenu 200 guinées sur le prix jusqu'à l'entière restauration de la statue.

Le tout respectueusement soumis.

JOSEPH CAUCHON.

Bibliothèque du Parlement, 13 avril 1871.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*,
La Chambre s'est ajournée à demain à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 14 Avril, 1871

AFFAIRES DE ROUTINE.

Pétitions à présenter. — Pétitions à lire.

Rapports de comités à présenter. — Motions.

AVIS DE MOTION.

Pour Vendredi, le 14 avril 1871.

Interpellation par l'honorable M. *Ryan :*

1871.
13 avril.—Le gouvernement a-t-il l'intention—dans le cas où la haute commission conjointe, siégeant maintenant à *Washington* en viendrait à un accord ou ferait des recommandations sur la question des pêcheries ou sur celle de l'occupation contestée de l'*Ile Saint Juan*—de prendre les mesures qui seront nécessaires pour communiquer toutes informations au Parlement du *Canada*, et lui offrir l'occasion de s'exprimer sur ces sujets, avant que le gouvernement approuve ou adopte aucun accord ou recommandation de la dite haute commission ?

ORDRES DU JOUR.

—o—

Pour Vendredi, le 14 avril, 1871.

1871.

1 | 13 avril — *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Système décimal et métrique de poids et mesures.—(Honorable M. *Campbell.*)

2 | " " *Comité de toute la Chambre* sur le bill de la Chambre des Communes—Pour mieux assurer l'indépendance du Parlement.—(Honorable M. *Campbell.*)

3 | " " *Comité de toute la Chambre* sur le bill de la Chambre des Communes—Pour faciliter le dépôt d'épargnes à intérêt dans les caisses du gouvernement. (Honorable M. *Campbell.*)

4 | " " *Comité de toute la Chambre* sur le bill de la Chambre des Communes—Amendement de l'acte du revenu ; 1868.—(Honorable M. *Campbell.*)

4 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Etrangers et naturalisation.—(Honorable M. *Campbell.*)

5 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Poids et mesures—(Honorable M. *Campbell.*)

6 | " " *Seconde lecture* (Bill de la Chambre des Communes) Banques d'épargnes en *Ontario* et en *Québec*,—(Honorable M. *Campbell.*)

No. 38.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Jeudi, 13 *Avril*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT

DU CANADA.

Vendredi, 14 Avril, 1871.

Les Membres présents sont :

L'honorable *Joseph Edouard Cauchon*, Président,

Les honorables Messieurs

Aikins,	*Chapais,*	*Mitchell,*	*Shaw,*
Armand,	*Dickey,*	*Odell,*	*Skead,*
Botsford,	*Dumouchel,*	*Ryan,*	*Smith.*
Campbell,	*Kenny, Sir Edward,*		

PRIERES :

Conformément à l'ordre du jour, le dit bill intitulé : " Acte pour rendre facultatif l'usage du système métrique ou du système décimal des poids et mesures," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Shaw* a fait rapport, de la part du dit comité, q'uil avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'ils soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agrées.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : Acte pour amender l'acte pour mieux assurer l'indépendance du Parlement "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dumouchel* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Chapais*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour faciliter davantage le dépôt d'épargnes à " intérêt avec la garantie du gouvernement, ainsi que l'émission et le remboursement des billets " de la Puissance. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Smith* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte du revenu de l'intérieur, 1868, " et pour modifier les droits de douane imposables dans la province de *Manitoba*."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable Sir *Edward Kenny* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte 31 *Victoria*, " chapitre 66, concernant les étrangers et la naturalisation," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dumouchel* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant les " poids et mesures."

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été ordonné, que le dit ordre soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant certaines banques d'épargnes dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell* il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Aikins* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier, comme suit :

(*Voir Journal.*)

Les dits amendements étant lus la seconde fois, et la question de concours étant mise sur chacun d'iceux, ils ont été séparément agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendement, auquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " relatif à la force et à l'effet des actes du Parlement du *Canada* dans et relativement à la " province de *Manitoba* et à la colonie de la *Colombie Britannique*, lorsque cette dernière " constituera une province de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris son séance, et

L'honorable M. *Chapais* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisiéme fois maintenant.

Le dit bill a été alors lus la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour permettre aux compagnies de chemin de fer de prendre les arrangements nécessaires pour augmenter le trafic sur leurs lignes et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Smith* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé " Acte : pour continuer pendant un temps limité certains actes y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été

Ordonné, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ryan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rendre à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions pour la détention des condamnées dans les prisons de réforme en la province de *Québec*, et pour d'autres fins relatives aux prisons dans la dite province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte " pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses " du service public, pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1871 et le " trentième jour de juin 1872," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que la quarante-deuxieme règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à ce bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant certaines banques d'épargnes dans les provinces d'*Ontario* et de " *Québec*," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier comme suit :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Vendredi, 14 avril, 1871.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse à Son Excellence, le priant de vouloir bien transmettre à Sa Majesté l'adresse conjointe des deux Chambres, lui demandant de vouloir bien de l'avis de Son Très-Honorable Conseil Privé soumettre un bill au Parlement Impérial, aux fins de faire disparaître les doutes qui ont pu exister au sujet des pouvoirs du Parlement du *Canada* d'établir des provinces dans les territoires admis ou qui pourront à l'avenir être admis dans la Puissance du *Canada*, et de pourvoir à ce que ces provinces soient représentées dans le dit Parlement, et conférer ces pouvoirs à ce Parlement, de telle manière que Son Excellence le

jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône : remplissant le blanc par les mots " les Communes. "

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Certifié, WM. B. LINDSAY.
Greffier des Communes.

Et alors ils se sont retirés.

Ordonné, que la dite adresse conjointe des deux Chambres à Sa Majesté ; et aussi l'adresse conjointe à Son Excellence le Gouverneur-Général, soit présentée à Son Excellence par les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour rendre facultatif l'usage du système métrique ou du système décimal des poids et mesures," et informer cette Chambre que les Communes ont acquiesée aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.
Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable *John*, Baron *Lisgar* de *Lisgar* et *Bailieborough*, comté de *Cavan*, *Irlande*, de la pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et Baronnet, l'un des membres du Très-Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Très-Honorable du Bain, Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre très-distingué de *St. Michel* et *St. George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Gouverneur et Commandant en chef de l'*Ile du Prince.Edouard*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre " que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'elle dans la salle du Sénat."

Laquelle étant venue avec son Président ;

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit :

Acte pour prévenir la corruption relativement à la perception du revenu.

Acte pour établir un système monétaire uniforme pour la Puissance du *Canada*.

Acte pour prolonger, pendant un temps limité, le délai fixépour le rachat das rentes dont sont grevéee certaines terres des Sauvages dans le township de *Dundee*.

Acte pour étendre les dispositions de l'acte pour autoriser la corporation de la ville d'*Owen Sound* à imposer et percevoir certains péages du havre.

Acte exonérant les membres du gouvernement exécutif et autres de toute responsabilité à l'égard de la dépense inévitable de deniers publics, en sus du crédit parlementaire, encourue pour repousser l'invasion projetée par les féniens en mil huit cent soixante-dix.

Acte pour amender et expliquer l'acte amendant la charte de la banque *Ontario*.

Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*.

Acte pour incorporer l'association d'assurance mutuelle sur la vie du *Canada*.

Acte portant de nouvelles dispositions pour le gouvernement des territoires du *Nord-Ouest*.

Acte pour prévenir plus efficacement la désertion des matelots dans le port de *Québec*.

Acte pour amender l'acte trente-trois *Victoria*, chapitre quarante, concernant le règlement des affaires de la banque du *Haut-Canada*.

Acte concernant l'emprunt autorisée par l'acte 32 et 33 *Vict.*, chap., 1, dans le but de payer une certaine somme d'argent à la compagnie de la Baie d'*Hudson*.

Acte pour amender de nouveau les actes concernant l'amélioration et l'administration du havre de *Québec*.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Acte pour amender les actes relatifs aux droits de douane.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer et du pont du Sault *Ste. Marie*.

Acte concernant certains officiers de la Maison de la Trinité de *Québec*.

Acte pour incorporer la compagnie canadienne d'assurance contre les risques isolés du feu.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de jonction entre *Montréal* et la cité d'*Ottawa*.

Acte pour amender l'acte de faillite de 1869.

Acte pour incorporer l'association d'assurance sur la vie dite de la confédération.

Acte pour amender l'acte du recensement.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*.

Acte pour étendre à la province du *Nouveau-Brunswick*, l'effet de l'acte de la législature de la ci-devant province du *Canada* relatif au synode de l'église d'*Angleterre* en *Canada*.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Vaudreuil*.

Acte pour incorporer la banque de l'Ouest.

Acte pour incorporer la banque Métropolitaine.

Acte pour incorporer dans un seul et même acte les affaires financières de la compagnie du Grand Chemin de fer Occidental.

Acte pour incorporer la banque du district de *Bedford*.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance de *Montréal* dite du Soleil.

Acte pour incorporer la banque de *Liverpool*.

Acte pour autoriser la corporation du village de *Trenton* à imposer et percevoir des droits de havre, et pour d'autres fins.

Acte relatif à la banque commercial du *Nouveau-Brunswick*.

Acte pour incorporer la compagnie de télégraphe de la Puissance.

Acte pour autoriser la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* à prendre des arrangements pour le louage, l'usage et l'exploitation des lignes de chemin de fer d'autres compagnies.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le havre de *Québec*.

Acte pour établir des dispositions pour valider certains billets de prime pris ou possédés par des compagnies d'assurance contre le feu.

Acte pour amender l'acte concernant les compagnies d'assurance.

Acte pour autoriser la vente du havre d'*Oakville*.

Acte pour étendre à la province de *Manitoba* certaines lois criminelles maintenant en vigueur dans les autres provinces de la Puissance.

Acte pour incorporer la compagnie du pont de *Frédéricton* et *St. Mary's*.

Acte relatif à la bibliothèque du parlement.

Acte pour autoriser la vente ou le louage de l'asile *Rockwood* à la province d'*Ontario*.

Acte concernant les banques et le commerce de banque.

Acte pour incorporer la compagnie d'assurance mutuelle du *Canada*.

Acte pour étendre l'acte concernant la milice et la défense de la Puissance du *Canada*.

Acte pour établir des dispositions temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des Communes du *Canada*.

Acte pour amender l'acte pour mieux assurer l'indépendance du parlement.

Acte pour faciliter davantage le dépôt d'épargnes à intérêt avec la garantie du gouvernement ainsi que l'émission et le remboursement des billets de la *Puissance*.

Acte pour amender l'acte du revenu de l'intérieur, 1868, et pour modifier les droits d'excise imposables dans la province de *Manitoba*.

Acte pour amender l'acte 31 *Victoria*, chapitre 66, concernant les étrangers et la naturalisation.

Acte relatif à la force et à l'effet des actes du parlement du *Canada* dans et relativement

à la province de *Manitoba* et à la colonie de la *Colombie Britannique*, lorsque cette dernière constituera une province de la Puissance.

Acte pour continuer pendant un temps limité certains actes y mentionnés.

Acte pour établir des dispositions pour la détention des condamnées dans les prisons de réforme en la province de *Québec*, et pour d'autres fins relatives aux prisons dans la dite province.

Acte pour permettre aux compagnies de chemin de fer de prendre les arrangements nécessaires pour augmenter le trafic sur leurs lignes et pour amender l'acte des chemins de fer de 1868.

Acte concernant certaine banques d'épargne dans les provinces d'*Ontario* et de *Québec*.

Acte pour rendre facultatif l'usage du système métrique ou du système décimal des poids et mesures.

La sanction royale a été prononcée sur ces bills par le greffier de cette Chambre comme suit :

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur-général sanctionne ces bills.

Alors, l'honorable président de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le gouverneur-général comme suit :

Qu'il plaise a Votre Excellence :

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé : "Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les années fiscales expirant le trentième jour de juin 1871 et le trentième jour de juin 1872, je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

Sur ce bill, le greffier de cette Chambre, par ordre de Son Excellence, a alors dit :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce bill."

Alors, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :
Messieurs de la Chambre des Communes :

En mettant fin à vos travaux parlementaires permettez moi d'exprimer ma vive reconnaissance pour la diligence que vous avez mise dans l'exécution de vos devoirs publics.

La session a été courte mais elle a produit des résultats d'une grande importance, et je puis vous féliciter de la perspective qu'offre l'avenir que les sessions du parlement de la Puissance n'exigeront pas de la part des membres les mêmes génants sacrifices de temps que par le passé.

L'arrivée à *Ottawa* des représentants élus pour servir en parlement pour la province de *Manitoba*, et la prise de leurs siéges en Chambre forment d'une manière signalée le couronnement de l'union de cette province avec la Puissance.

Les lois criminelles de milice et autres actes législatifs qui, de leur nature, n'étaient pas inapplicables à *Manitoba*, ont été étendus à cette province.

Les règlements pour l'arpentage et la concession des terres ont été modèlés sur un système qui a eu l'épreuve de l'expérience, et offriront par leur libéralité un foyer libre, et sans restriction à tous ceux qui désirent s'établir dans le pays, et profiter des avantages qu'il leur présente.

Ce sera un de mes premiers soins pendant la vacance que de prendre des mesures propres à en venir à des négociations sur des principes équitables avec les Tribus Indiennes de *Manitoba* et du Territoire *Nord-Ouest*, en vue de régler leurs titres aux terres.

La session que nous closons aujourd'hui a vu se consommer l'union de *Manitoba*, et l'adoption des mesures préliminaires nécefsaires pour faciliter et assurer l'admission de la *Colombie Britannique* dans la Puissance.

Les adresses passées par le Sénat et la Chambre des Communes ont été transmises au secrétaire d'Etat des colonies pour être soumises à Sa Très Gracieuse Majesté, et j'espère

que le parlement, à sa prochaine session, aura la satisfaction de voir comme fait accomplit l'union de toutes les possessions continentales de Sa Majesté, dans l'*Amérique du Nord*, objets que les plus ardents avocats de la confédération ne se flattaient pas d'atteindre avant plusieurs années à venir.

J'aime à espérer que le résultat du recensement démontrera que les diverses provinces de la Puissance ont fait de rapides progrès en population, et dans tous les éléments de la prospérité matérielle pendant la dernière décade.

La question des pêcheries est encore sous la considération de la haute commission conjointe à *Washington*, et j'ai la confiance qu'on fera tous les efforts possibles pour arriver à un résultat de nature à répondre à l'attente du peuple canadien, et à tendre au maintien de relations amicales et de sentiments de bienveillance permanents entre la *Grande-Bretagne* et les *Etat-Unis*.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous offre mes remerciments pour la bonne volonté avec laquelle vous avez voté les subsides pour la présente année.

Honorables Messieurs et Messieurs :

Nous avons tout lieu de nous réjouir dans le moment actuel de l'état favorable du revenu, et de la position florissante de nombre de branches de l'industrie nationale. Je reconnais avec gratitude la loyauté du peuple et l'esprit d'ordre et de respect pour la loi, qui règne dans toutes les parties du pays, et je prie Dieu en toute humilité que ces heureuses dispositions soient de longues durée, et que l'auteur de tout bien veuille jeter un œil favorable sur cette Puissance.

L'honorable Président a alors dit :

Honorables Messieurs *du Sénat*,
Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le gouverneur-général de proroger ce parlement à jeudi le 25me jour de mai prochain, pour être ici tenu, et ce parlement est en conséquence prorogé à jeudi le 25e jour de Mai prochain.

No. 39.

4me Session, 1er Parlement, 34 Vict., 1871.

Vendredi, 14 *Avril*, 1871.

PROCES-VERBAUX

DES

SÉANCES DU SÉNAT.

OTTAWA:

Imprimés par I. B. TAYLOR, 29, 31 et 33, Rue Rideau.

1871.

Relié par
Harpell's Press Co-operative
Gardenvale